REPOUSSE - FOURRAGE OCTO
SIMPLE, ÉCONOMIQUE, PRATIQUE


Accrochage au godet
multiservice
sans descendre du tracteur
Ets BONORON Bernard
58 - Moulins Engilbert - 03 86 84 20 22

ISSN 1776-0224

Terres de Bourgogne

L'hebdomadaire agricole et rural

2 € N° 1047 • JEUDI 04 FÉVRIER 2010

sommaire

VIE SYNDICALE p.04-05

ACTUALITÉ

Côte d'Or
Tuberculose : pas de propagation, pour l'instant p.06

Nièvre
Jugement de bétail : finale, quand tu nous tiens ! p.07

Yonne
Visite aux éleveurs : la réalité du terrain expliquée au préfet p.09

Région
SIA 2010 : la Bourgogne à Paris p.10

ÉLEVAGE
Sangliers d'élevage : un arrêté contesté p.19

CULTURES
Désherb'sol, un événement incontournable p.21

VITICULTURE
L'effeuillage à l'épreuve de l'IFV p.22

Suppression de la taxe professionnelle



POUR PLUS DE SOLIDARITÉ ET D'ÉQUITÉ ?

Depuis le 1er janvier 2010, la taxe professionnelle a disparu, suite à la volonté de l'État de redynamiser les investissements des entreprises et, ce faisant, la création d'emplois dans les territoires. Le préfet de la Nièvre a présenté le nouveau dispositif le 27 janvier dernier à Nevers. Il se veut rassurant et il devrait favoriser l'investissement et la solidarité. p.14

JUGEMENT DE BÉTAIL DANS LA NIÈVRE
Rendez-vous le 7 février à Saincaize... pour la finale

GROUPE BUCHEZ
Corbigny Tél. 03 86 20 17 38 • Moulins Engilbert Tél. 03 86 84 31 33 • Luzy Tél. 03 86 30 05 63 • Bazolles Tél. 03 86 38 97 00

NOUVELLE GAMME RAFAL
3200 • 3400 • 3800
Demandez UNE DÉMO
NOUVELLE CAISSE
NOUVEAU DESIGN
sodimac
LA REFERENCE EN EPANDAGE

MAZERON
mazeron-sas.com
ZA MAGNY 89200
tel : 03 86 33 17 70
PORTES OUVERTES USINE
Les 11 et 12 février de 9h à 17h
- Présentation des nouveautés contention
-Déstockage matériels déclassés
-Prix spéciaux portes ouvertes sur barrières de pré, râteliers, cornadis etc...


panorama

l'agendadelasemaine

→ 21 Côte d'Or

Bilan de santé

De nouvelles exigences BCAE pour 2010

Le Bilan de santé modifie les normes encadrant les BCAE : introduction d'un nouveau thème *«Protection et gestion de l'eau»* avec une évolution de la mesure sur les bandes enherbées et un élargissement de la BCAE irrigation, mise en place d'une BCAE spécifique sur le *«Maintien de particularités topographiques»*, renforcement des exigences sur la gestion de l'herbe. Par ailleurs les exigences de la conditionnalité évoluent en 2010 sur les autres domaines. Pour vous accompagner, la Chambre d'agriculture de Côte d'Or vous propose des formations spécifiques d'une journée sur ces nouveautés 2010 : mardi 16 février à Pouilly-en-Auxois, le lundi 22 février à Baigneux-les-Juifs, le vendredi 5 février à Dijon. Inscrivez-vous dès à présent. Contacts : Cathie Cuisin (03 80 28 81 27), Estelle Lagneau (03 80 28 81 20).

Ventes

ERRATUM

Dans notre précédente édition, nous n'avons pas pu annoncer que la vente exposition du Gec prévue à Semur-en-Auxois le 30 janvier était annulée. Nous présentons nos excuses aux acheteurs qui se sont déplacés en vain. La prochaine expo-vente se déroulera à Arnay-Le-Duc le 13 mars prochain.

Vente de béliers charollais le 11 février à Arnay-le-Duc

L'association des éleveurs de moutons charollais de Côte d'Or organise une vente de béliers charollais le 11 février à Arnay-le-Duc. Les éleveurs pourront trouver l'animal ou les animaux de leur choix parmi une sélection de 120 reproducteurs résistants à la tremblante. Le tri s'effectue sur la conformation et le niveau génétique, avec garanties sanitaires et vaccination FCO. Catalogue disponible sur demande au 03 80 84 46 30 et 03 80 90 10 61 ou sur le site : www.association-mouton-charollais.com

Vente de reproducteurs charolais à Pouilly le 19 février

La station d'évaluation de Créancey située au pôle agricole de Pouilly en Auxois (21) organise une vente aux enchères de futurs reproducteurs charolais inscrits au HBC le vendredi 19 février à 14 heures au hall d'exposition (animaux visibles à partir de 10heures). Garanties sanitaires : Tuberculose, Brucellose, Leucose et IBR. Vaccinés FCO T1, T8. Test spermatogénèse. Restauration, buvette sous hall chauffé. Les performances des reproducteurs sont disponibles sur internet : http://www.stationevaluation21.com. Renseignements : 03 80 90 89 09 ou 03 80 90 68 75.

→ 58 Nièvre

Concours

Concours de jugement de bétail

Reportée par deux fois, la finale départementale du concours de jugement de bétail, organisée par les JA, aura lieu dimanche 7 février de 13 à 17 heures chez François Colmont aux Fertilles, Saincaize. Cette fois-ci, c'est l'équipe cantonale des JA d'Imphy qui se colle à la manifestation. Outre les concours bovins et ovins, les équins concoureront également. Mini-ferme, marché fermier, démonstration d'auto-cross, buvette... Tous les ingrédients d'une fête réussie seront au rendez-vous, si la météo veut bien, pour cette fois, se montrer un peu plus clémente.

Formations

Formation aux techniques de vente

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise de nouveau une formation «*améliorer ses techniques de vente directe*» en 2010. Les nouvelles dates sont fixées aux 22 et 23 février. Contact: Maud Perroy, conseillère en diversification, 03 86 93 40 14 ou par mail à maud.perroy@nievre.chambagri.fr.

Deux sessions de formation

La Chambre d'agriculture organise deux sessions de formation dans les prochaines semaines. La première est intitulée *«savoir reconnaître les mauvaises herbes»* et aura lieu le mardi 23 février à Cosne-sur-Loire de 9 à 17h30. Elle s'adresse à des agriculteurs faisant des grandes cultures ou exploitant sur un bassin d'alimentation de captage. Menée par Emmanuel Bonnin, la journée vise à connaître les caractéristiques biologiques des adventices pour bâtir un programme de désherbage efficace. Tarif: 50 euros par participant, contact: 03 86 93 40 19 avant le 8 février. La seconde formation s'intitule «donner un second souffle à sa vie professionnelle» et se déroulera en trois modules de deux jours chacun. Les dates retenues sont les 25 et 26 mars, 22 et 23 avril et 11 et 12 mai (9-17h) à Nevers. La session est destinée à toute personne qui s'interroge sur son avenir professionnel et coûte 180 euros pour les ressortissants Vivea à jour de leurs cotisations. Contact: Marie-Solange Durand avant le 20 février au 03 86 93 40 32.

→ 89 Yonne

AG

Jeunes Agriculteurs

L'assemblée générale des Jeunes Agriculteurs de l'Yonne présidée par Franck Pouillot se tiendra **vendredi 5 février** à partir de 14h30 à l'amphithéâtre du lycée agricole de la Brosse à Venoy. Intervention de C. Rousseau, agriculteur et membre fondateur de l'Institut Agriculture Durable, sur le thème de «*vers une agriculture écologiquement intensive*».

Salon

9 et 10 février : Désherb'sol, nouveau salon des techniques alternatives de désherbage

Les Chambres d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté, le CETIOM (interprofession oléagineux), Arvalis-Institut du Végétal, l'ITB (Institut technique de la betterave industrielle), la FRCUMA Bourgogne, la Fredon Bourgogne (Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles), les lycées agricoles (Dijon-Quétigny, Fontaine et Vesoul) et l'INRA organisent le premier salon des solutions alternatives au désherbage chimique pour les grandes cultures : Désherb'Sol. Ce salon se tient au parc des Expositions d'Auxerre (www.auxerrexpo.fr), dans l'Yonne, les 9 et 10 février prochains. Y seront présentées notamment les nouvelles solutions de désherbage au travers d'outils de travail du sol, de désherbage mécanique ou de guidage innovant. Programme complet sur le site : www.bourgogne.chambagri.fr

Sortir

Salon du mariage aux caves de Bailly

Première édition du Salon du mariage aux caves de Bailly, **dimanche 14 février**, de 10h à 18h. De nombreux professionnels présents, avec défilé de robes de mariées au cœur des caves, à 11h, 14h30 et 16h. Entrée libre

«Travaux des champs»

Exposition sur le thème des « travaux des champs » au **musée de l'Avallonnais**, 5 rue du Collège à Avallon. Sont présentés de nombreux outils provenant de la collection Chaumard, offerte à la ville en 2004. Entrée libre. Exposition ouverte de 14h à 18h, tous les week-ends, jours fériés et vacances scolaires, jusqu'au 30 juin.

Ailleurs aussi...

Vente exceptionnelle de Broutards et Laitonnes à Sancoins (18) le 10 février

Mercredi 10 février, le Marché des Grivelles organise, à nouveau, à Sancoins une vente exceptionnelle de broutards et laitonnes. Ventes de gré à gré et paiement selon les modalités de l'accord interprofessionnel.

Déroulement de la journée :

- Enregistrement à 05h30
- Ouverture des grilles à 06h00
- Début des transactions à partir de 06h45

Tarifs :

3€ par broutard et supplément en fonction du véhicule.

Pour garantir la réussite de cette journée, inscrivez-vous dès maintenant auprès de Nadine Giraud au 02.48.74.58.80 ou par fax au 02.48.76.22.09

lesprévisionsmétéo

Du 05 au 11 février 2010

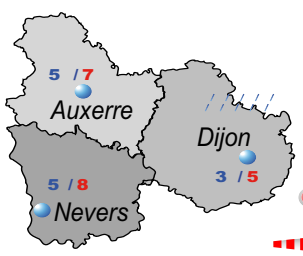
Dijon Céréales

Météo de la Bourgogne

AGATE FRANCE – Aide à la gestion adaptée au temps et à l'environnement

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34 € ttc/min.
www.agate-france.com

Vendredi 05 Février



Couvert / Pluvieux

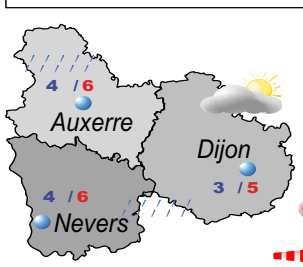
Le ciel sera bien couvert pour ce vendredi et donnera localement de faibles pluies. Vent faible. Températures de saison.

T° mini : 2 à 4 °C
T° maxi : 7 à 9 °C

Vents : Ouest-Sud-Ouest 30 km/h

Vendredi 05 : Ste Agathe
Soleil : 08:19 - 18:18
Lune : 01:19 - 11:04

Samedi 06 Février



Pluvieux

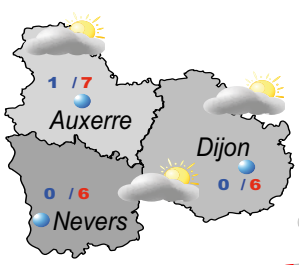
Le ciel sera nuageux et donnera des pluies faiblesà modérées. Vent faible et températures stationnaires.

T° mini : 2 à 4 °C
T° maxi : 5 à 7 °C

Vents : Nord-Ouest 20 km/h

Samedi 06 : St Gaston
Soleil : 08:17 - 18:19
Lune : 02:30 - 11:38

Dimanche 07 Février



Nuageux

Le ciel sera nuageux mais devrait rester sec. Quelques rayons de soleil pourront filtrer dans l'après midi. Vent faible.

T° mini : -1 à 1 °C
T° maxi : 6 à 8 °C

Vents : Est-Sud-Est 20 km/h

Dimanche 07 : Ste Eugénie
Soleil : 08:16 - 18:21
Lune : 03:36 - 12:18

Prévisions à 7 jours

Lundi 08 au Mercredi 10 Février :

couvert / bruine / pluie faible

Vents : Ouest-Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini. : 2 à 6 °C T° maxi. : 6 à 8 °C

Jeudi 11 au Dimanche 14 Février :

pluie modérée / pluie modérée / pluie faible / pluie faible

Vents : Sud-Ouest à 30 km/h
T° mini. : 4 à 10 °C T° maxi. : 9 à 11 °C

Les moyennes sur Nevers en Février sur 30 ans

Statistiques Météo Agricole

Les températures :
T° mini : 0°C
T° maxi : 8°C

Les précipitations :
Cumul : 62 mm sur 30 jours
Nombre de jours > 5 mm : 5
Nombre de jours > 10 mm : 1

Les phénomènes :
Nombre de jours de gel : 13
Nombre de jours de brouillard : 4
Nombre d'heure d'insolation : 87

Terres de Bourgogne

Siège social et bureaux :
"Les Jardins d'Octobre" - 4 rue Davout, BP 77409 - 21074 Dijon cedex
Tél.: 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02
Mail: contact@terres-de-bourgogne.net

Éditeur : **S.E.P. DE BOURGOGNE** (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années)
RCS B. 351 475 504

- **Gérante** : Mauricette Besançon
- **Directeur de publication :** Jean-Luc Berthomé
- **Responsable de la rédaction :** Jean-Luc Berthomé - mail: jl.berthome@terres-de-bourgogne.net
- **Rédactrice en chef :** Anne-Marie Klein - mail: am.klein@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos - mail: f.duclos@terres-de-bourgogne.net

PUBLICITÉ
Locale et régionale: Au siège du journal
Nationale: SAS RÉUSSIR, 94 266 FRESNES - Tél. 01 49 84 03 30
Imprimeries: FCI Route de Chevigny - 21 130 Auxonne
Commission paritaire des journaux et publication
• 0511 T 88045 - ISSN : 1969-8232 • Dépôt légal : mois de parution •
• Tirage moyen par numéro : 8 100 ex. • Prix au numéro : 2,00 €
Un supplément Direct Affaires destiné aux abonnés, une semaine sur deux.

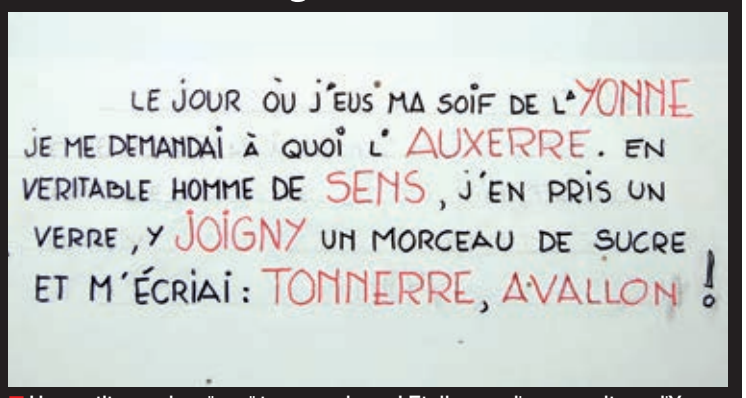
débats

Le commerce et la distribution ne sont pas «partageurs»

Le président de la Fédération des entreprises du commerce et de la distribution (FCD), Jérôme Bédier, a déclaré le 26 janvier que la solution aux crises agricoles ne réside pas dans un partage de la valeur ajoutée, mais dans une organisation du marché et des filières. Il voulait ainsi répondre à Nicolas Sarkozy qui avait indiqué la veille dans son intervention télévisée que *«les producteurs agricoles doivent avoir un plus par rapport aux distributeurs»*. Jérôme Bédier n'a pas tardé à lui répondre que *«il faut ôter cette espèce d'illusion qu'il suffit d'aller se servir dans un sac d'or enterré»*. Il a invité les milieux agricoles à exploiter deux propositions de la LMA : une indication d'origine pour les ingrédients qui représentent plus de 50% des produits alimentaires, et la possibilité *«en temps de crise grave»* de fixer un prix minimum.

→ enimage

Petit Récid'Eau… en terres de vignoble



Une petite maxime "eau" te en couleurs ! Et dire que l'on croyait que l'Yonne était une terre de vignobles...! Vu aux 5èmes "Récid'Eau" qui se sont tenus à Sens du 21 au 24 janvier dernier.

enchiffres...

38,65%

C'est le taux de la participation en Bourgogne, un chiffre sensiblement comparable au résultat national. Soit : 1er collège (exploitants) 47,06%, 2ème collège (salariés) 28,43%, 3ème collège (employeurs) 41,41%.

...etentoutes lettres

«Un travail d'investigation sur les distorsions de concurrence intra-européennes sera engagé sur les coûts liés aux exigences franco-françaises»

Guy Vasseur, président récemment élu de l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA)

unepremière

Herbicide : un agriculteur indemnisé en Appel

La Chambre sociale de la cour d'Appel de Bordeaux a condamné le 28 janvier l'assurance accidents des exploitants agricoles (AAEXA) à indemniser un agriculteur charentais gravement intoxiqué en 2004 par un herbicide de Mosanto, le Lasso. La cour d'Appel a confirmé la décision de première instance, condamnant l'assureur à prendre en charge l'accident et la rechute de l'agriculteur, au titre de la législation sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. C'est une première en France devant une cour d'Appel.

l'infoàsuivre

Le secteur bovin-viande prépare son avenir

La tendance est difficile pour la filière. Les questions se multiplient. Mais des solutions existent, passant par un travail collectif au sein de la filière.

«*L'élevage bovin-viande continue de traverser l'une de ses périodes économiques les plus critiques* ». Ainsi commence le rapport d'orientation de l'Assemblée générale (Angers les 3 et 4 février 2010) de la Fédération nationale bovine (FNB). C'est aussi une troisième année de baisse consécutive du revenu des éleveurs du secteur. En 2009, la production estimée totale bovine a atteint 1 533 000 tonnes équivalents carcasse (tec) d'après les derniers chiffres publiés par le GEB-Institut de l'élevage. Elle se situe donc au même niveau que celui de l'année précédente. Pour 2010, il est prévu une légère baisse de production, de - 3 %, à 1 481 000 tec. La consommation est, elle aussi, restée stable : 1 641 000 tec estimées en 2009. Mais là encore, 2010 devrait se traduire par une baisse de la consommation, de 1 % environ, à 1 622 000 tec. Grosso modo, on retrouve ces tendances au niveau de l'Union européenne (UE27) : - 1 % pour la production et - 0,5 % pour la consommation en 2010.

Nombreux dossiers

Mais l'année qui vient de commencer s'avère périlleuse. De nombreuses questions perdurent, d'autres émergent. Les responsables de la FNB redoutent un redémarrage des activités de négociations au niveau de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Un accord au niveau du commerce mondial, sur les droits de douane notamment, signifierait à coup sûr un accroissement des importations en France des viandes hors UE27 et notamment en provenance du continent américain. Ce qui signifie que les consommateurs auront un accès toujours plus large à des viandes produites à très bas coûts.

Un niveau sur lequel les producteurs européens ne peuvent pas s'aligner. Car, à la différence de ces pays producteurs à bas coût, les acteurs de la filière européenne sont tenus par des critères de haut standard en matière de sécurisation, d'hygiène, de respect de l'environnement et, plus récemment mais de plus en plus, de bien-être animal. Pour les responsables de la FNB, il existe un véritable paradoxe de constater que la « *majorité des investissements réalisés dans la filière bovin-viande se font sur des postes non productifs*».

Du coup, Pierre Chevalier, président de la FNB, s'interroge sur ce que veut réellement l'Europe en termes de modèle de production agricole.

Face aux enjeux et en butte aux attaques contre la consommation de viande, la FNB compte bien passer à l'offensive donc. Tout d'abord en interpellant le ministre de l'agriculture en faveur d'un moratoire afin d'éviter l'alourdissement des charges. Ensuite, en plaçant au cœur des discussions de la future PAC la prise en compte des risques environnementaux et sanitaires. Elle propose aussi une base de discussion pour la sécurisation de l'engraissement (voir entretien avec Thierry Rapin). Enfin, l'interprofession doit se prononcer sur la réaffectation de ses moyens de communication vers le sociétal. Les éleveurs, et toute la filière avec eux, doivent convaincre les institutionnels, le grand public et les citoyens sur l'utilité alimentaire, économique et environnementale de la filière bovin-viande. Une campagne est prévue à l'automne.

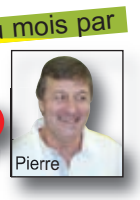
THIERRY MICHEL

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

Les RENDEZ-VOUS du CRA BOURGOGNE
CLAAS

L'OFFRE SAV
du mois par

Rémy
Responsable Après-Vente
PENSEZ À L'ENTRETIEN PRÉVENTIF DE VOS TRACTEURS & MOISSONNEUSES-BATTEUSES
+ de sérénité
+ de sécurité

LA SÉLECTION LIBRE-SERVICE
spécial SIGNALISATION et GPS
jusqu'au 28/02/2010
du mois par

Pierre

NOUVEAU
GYROPHARE ELLIPSE
• Faible consommation ampoule H21
• Faible encombrement
(réf. 00 1140 2980)
19,50 €HT

RAMPE D'ÉCLAIRAGE ARRIÈRE POUR REMORQUE
• Câble: 7,5 m. - Télescopique de 1 à 1,6 m. (réf. 00 1136 542 0)
• Câble: 12 m. (réf. 00 1136 543 0)
27,52 €HT
30,27 €HT

NOUVEAU
GPS COPILOT
à partir de
1490,00 €HT

RENDEZ-VOUS LE MOIS PROCHAIN POUR DE NOUVELLES OFFRES

CRA BOURGOGNE
L'esprit Service
• Varois 03 80 68 07 80 • Laignes 03 80 81 60 55 • Autun 03 85 52 61 68

Photos non contractuelles

viesyndicale

Revenu
Caisse de sécurisation, la solution ?

La commission bovins viande de la FDSEA de Côte d'Or se réunit régulièrement pour échanger et tenter d'apporter des solutions aux problèmes des éleveurs. Lors de la dernière réunion organisée à Dijon, le programme était très chargé : les discussions sur le Plan Sarkozy, les dossiers sanitaires, le plan bâtiments d'élevage, le photovoltaïque, le congrès FNB et le projet départemental. Une nouvelle notion a été abordée lors de ce rendez-vous et a tout particulièrement attiré l'attention : la caisse de sécurisation. «*Il s'agit d'un outil qui aurait pour but de sécuriser la rentabilité d'une production*» explique Dominique Guyon, le président de la commission. «*Elle fait l'objet d'une étude réalisée par le syndicalisme agricole et pourrait être appliquée dès l'an prochain. Elle représente un accord entre un éleveur, un négociant (ou un groupement) et un abatteur de viande. Cet accord fixerait un coût de production et des marges respectueuses pour chacun*». Même si elle n'est qu'au stade de projet, cette caisse semble pleine d'espoirs au yeux de Dominique Guyon : «*Je pense que si les règles de cet accord sont réfléchies et respectées, l'éleveur pourra avoir un revenu correct. En plus, nous aurons une filière avec de l'emploi, les abatteurs seront sécurisés sur leurs volumes de production (sans chercher hors de l'Europe), les approvisionnements seront réguliers, les consommateurs connaîtront la provenance et le vrai prix de la viande... A mon sens, il manque malheureusement un engagement du dernier maillon de la chaine, celui de la grande distribution*».

Conseil de la FDSEA de l'Yonne

Quid des zones d'élevage demain ?

Le conseil d'administration de la FDSEA de l'Yonne s'est tenu mardi 26 janvier. L'occasion de faire un point sur les sujets d'actualité parmi lesquels : le projet de nouvelle classification des zones défavorisées et la Loi de Modernisation de l'Agriculture.

Les zones d'élevage seront-elles demain exclues du nouveau dispositif mis en place pour la classification en zones défavorisées ? La disparition de critères socio démographiques au bénéfice de critères physiques, comme la porosité ou l'hydromorphie des sols, peut le faire craindre. Au total, la Bourgogne pourrait ainsi perdre 11 millions d'euros d'aides. Si pour l'Yonne, la surface éligible reste quasiment identique à ce qu'elle était, les nouvelles zones définies par le projet, ne permettraient plus aux exploitants qui y sont installés de demander l'ICHN, faute de pouvoir y faire pousser de l'herbe ou installer des animaux. L'étude menée en partenariat avec la FRSEA par la Chambre d'agriculture de Bourgogne (seule région à avoir réalisé ce type d'actions), conclut à des chiffres alarmants : la perte moyenne par exploitation serait de - 3 300€ en ce qui concerne l'ICHN. Soit une perte globale d'environ 11 000€ si l'on rajoute l'amputation de 7 600€ d'aide PHAE. Considérant que le revenu moyen annuel d'un éleveur depuis cinq ans est de l'ordre de 10 000€, il est facile d'imaginer la «*casse*» générée par ces nouvelles mesures. Un courrier commun (FDSEA, JA et Chambre d'agriculture) sera adressé en ce sens aux parlementaires, accompagné d'un argumentaire technique chiffré réalisé par la Chambre régionale d'agriculture.

Une nouvelle loi pour moderniser l'agriculture

Présenté le 13 janvier dernier en Conseil des ministres par Bruno Lemaire, le projet de Loi de modernisation de l'agriculture prend forme. Il s'articule autour de quatre objectifs principaux :
- Inscrire la politique publique en faveur de l'agriculture dans une politique alimentaire
- Stabiliser le revenu au moyen d'outils comme la contractualisation et la gestion des risques
- Renforcer l'observatoire des prix et des marges pour une meilleure répartition de la valeur ajoutée
- Préserver le capital agricole en protégeant le foncier.

Francis Letellier, président de la FDSEA de l'Yonne s'interroge : «*quels moyens financiers seront mis en place pour y parvenir ? La LMA suffira t-elle à long terme à résoudre les problèmes économiques des exploitations ? Quelles seront les réactions de l'Europe ?*»



Une partie des administrateurs présents au Conseil du 26 janvier dernier.

Autre sujet évoqué : le photovoltaïque et les nouveaux tarifs de rachat revus à la baisse par l'État. Le Conseil refuse toute idée d'une application rétroactive de ces tarifs sur des contrats déjà signés. Concernant l'installation de «*centrales solaires au sol*» sur des zones bassin de captage, un consensus se dégage, pour étudier au cas par cas les projets envisagés sur de petites surfaces à faible potentiel.

L'heure est à la mobilisation, à un peu plus de deux mois de la tenue du congrès national FNSEA à Auxerre. Pas moins de 200 personnes seront nécessaires pour en assurer le succès. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues !

DOMINIQUE BERNERD

FDSEA 21 : plus que jamais renforcer nos positions !

Depuis la dernière élection, les membres du conseil d'administration de la FDSEA réuni le lundi 25 janvier 2010 ont souhaité réaffirmer leur position sur les différentes problématiques agricoles. «*Les chantiers qui nous préoccupent sont nombreux et déterminants pour les agriculteurs Côte d'Oriens : Projet agricole départemental, PAC 2013, zone défavorisée, prix des produits agricoles, mesures environnementales, tuberculose...*» affirme le président, Fabrice Faivre. A travers ces dossiers complexes et sensibles, le conseil d'administration de la FDSEA doit redonner perspectives et espoir aux agriculteurs Côte d'Oriens. «*Nous devons être actifs et imaginatifs pour écrire notre futur avec nos collègues des autres régions*». Le niveau des soutiens dans les zones de handicap est un élément déterminant pour la compétitivité et le revenu des exploitations et c'est à travers la FNSEA que les membres du conseil souhaitent faire reconnaître les spécificités du département. Plusieurs entretiens avec les responsables nationaux sont donc inscrits au calendrier des prochaines semaines.

Plan de soutien exceptionnel à l'agriculture : une mascarade !

Comme souvent dénoncé ces derniers mois, le plan de soutien exceptionnel à l'agriculture n'est pas à la hauteur des besoins de l'ensemble des exploitants agricoles. Le conseil d'administration de la FDSEA déplore à nouveau le manque de moyens consacrés à ce plan, notamment sur la seule véritable mesure d'allègement direct de nos charges qu'est le FAC. Aujourd'hui, le constat est criant, puisque le niveau des demandes de prêts et de FAC est bien supérieur aux enveloppes disponibles. «*Il n'est pas concevable que les banques aient prêté de l'argent aux exploitants à un taux réduit et parfois même pour épargner, alors même que les agriculteurs les plus en difficulté, qui avaient besoin d'un temps de réflexion sur leur capacité de remboursement, ne bénéficient de rien !*» regrette le secrétaire général, Jean Bertrand. Concernant le FAC, le Conseil d'administration a décidé de ne pas prendre part à une sélection des bénéficiaires : «*ce n'est pas notre rôle de gérer les carences de l'État, ni même de mettre des priorités entre les agriculteurs pour encore les diviser*» déclaraient les membres de l'assemblée. La FDSEA dénonce cette situation inacceptable et demande que des moyens financiers complémentaires soient débloqués dans les meilleurs délais. Les élus du gouvernement ont été sensibilisés sur le sujet afin que les moyens indispensables à la sauvegarde d'un secteur d'activité essentiel pour l'économie soient rapidement déployés.

Tuberculose : l'épreuve de force va devenir indispensable !

Devant la multiplication des abattages sur le département, et le profond désarroi des éleveurs, les représentants de la profession se trouvent aujourd'hui confrontés à une situation sans précédent. En effet, il n'est pas facile de maintenir le commerce vers l'extérieur de la Côte d'Or tout en allant plus loin dans la prophylaxie qui révèle déjà un taux alarmant de cas positifs. Les représentants agricoles déplorent les lenteurs administratives relatives à des demandes concrètes : réduction des populations de la faune sauvage en particulier sur les secteurs «*tuberculose*», interdiction de l'agrainage, gratuité des bracelets de prélèvements sangliers. La situation est intolérable : une ultime réunion en préfecture avec les parlementaires est prévue cette semaine afin que les revendications agricoles se concrétisent.

Les réunions cantonales FDSEA ont fait ressortir une situation explosive dans les campagnes : «*le réseau syndical se prépare, s'il le faut, à passer à des actions plus musclées face à l'administration et sur le terrain où demeurent de trop fortes populations de sangliers*» déclare le secrétaire général, Jean Bertrand.

Contact :
FDSEA 21 : 03.80.68.67.67

Carte Moisson FDSEA, récoltez les remises !

Avec la FDSEA, je sécurise mon exploitation à moindre coût



Bénéficiez de prix très compétitifs chez Sicli France, spécialiste des extincteurs sur la vérification et entretien des extincteurs ainsi que sur le matériel neuf.
Avec la FDSEA, ma location de ski moins chère.
- Avec skiset-CE.com et la Carte Moisson, bénéficiez de réduction de 25 à 40% sur vos location de matériel skis pour toute réservation à l'avance sur le site www.skiset-ce.com. 600 magasins situés dans 300 stations en Europe.
- Avec Sport 2000 et la Carte Moisson, bénéficiez de 5% supplémentaire, en plus des 40% offerts pour toute réservation Internet sur le site www.sport2000.fr.
Pour bénéficiez de ces offres et obtenir le code réduction :
- consultez le site Internet www.fdsea21.fr ou contactez la FDSEA au 03 80 68 67 67 - consultez le site Internet www.fdsea89.fr ou contactez la FDSEA au 03 86 49 48 20
Avec la Carte Moisson, votre cotisation FDSEA est remboursée !

Retrospective syndicale

FDSEA/JA 58, l'action et le résultat avant tout

Dérives environnementales, abus des GMS, inertie de l'État, combat pour le revenu des exploitations... Bref retour sur les temps forts de l'action syndicale en 2009.

Les combats syndicaux menés tout au long de l'année 2009 par la FDSEA et les JA n'auront pas été vains et auront permis d'arracher des décisions importantes tant sur les volets économiques (Soutien FCO, PAC, Plan Sarkozy) que sociaux ou environnementaux.



Les syndicalistes tiennent le siège devant les Grandes Enseignes de la Distribution

Economie : Le revenu des producteurs en berne

Dès le mois de janvier, les présidents de syndicats locaux, réunis à Rouy lors de leur assemblée générale annuelle, s'inquiètent de la chute vertigineuse des revenus dans l'ensemble des productions. Une tendance qui se confirme d'ailleurs lors des congrès d'ORAMA, de la FNB et lors de l'assemblée régionale de la FNO le mois suivant. Après une chute du revenu de 30% en 2008, aucune perspective de redressement ne semble se dessiner, les producteurs étant pris à la gorge par une hausse des charges exponentielle et une baisse des prix inexplicable. Le réseau syndical FDSEA/JA se mobilise pour obtenir un accompagnement financier des agriculteurs Nivernais.

9 millions d'€ pour l'accompagnement des agriculteurs Nivernais

Après de multiples interventions et le congrès de la FNSEA à Poitiers, Michel Barnier encore ministre de l'Agriculture, confirme un plan d'urgence dont les versements n'arriveront que trop tardivement pour répondre aux besoins des exploitants. Néanmoins, nul ne pourra prétendre avoir œuvré aussi fort que la FDSEA et les JA pour soutenir les agriculteurs. Signalons tout de même que ceux-ci ne seront pas les derniers à déposer leur dossier de candidature aux mesures de soutien. Ironie du sort ou aveu d'incompétence syndicale ?

Economie : Le bilan de santé de la PAC, entre satisfaction et désillusions

Au printemps, le bilan de santé de la PAC et son instigateur, Michel Barnier, font étape à Clermont-Ferrand. Si la reconnaissance économique de l'herbe dans le premier pilier de la PAC est acquise grâce à la mobilisation syndicale de septembre 2008, aucune mesure concrète n'est prévue pour la zone intermédiaire. Les responsables FDSEA/JA 58 interpellent le ministre pour que la copie soit revue, notamment sur la question des soutiens aux grandes cultures. Quelques semaines plus tard, le Président de la République annoncera une enveloppe de 300 millions d'€ spécifiquement destinée aux producteurs de la zone intermédiaire. Dans le même temps, les producteurs ovins réunis à Paris sous la houlette de Marcel Cottin, se félicitent du rattrapage légitime arraché par la FNO. Le travail économique pour la reconquête du prix et de la technique en production ovine peut désormais être lancé. Malgré tout, une nouvelle inquiétude naît chez les éleveurs avec la remise en cause par Bruxelles du zonage de la zone défavorisée simple. Les responsables FDSEA, FRSEA et JA mettent en place un groupe de travail pour travailler sur ce sujet.

Haro sur le scandale des marges de la GMS

Le combat pour un prix rémunérateur se poursuit en juin avec trois jours de blocage des centrales Intermarché et Leclerc à Moulins sur Allier. Une fois encore, seules les équipes FDSEA et JA Nièvre sont mobilisées sur le terrain et tiennent le siège nuit et jour. Nos actions conduiront le gouvernement à assigner neuf enseignes devant la justice pour pratiques illicites à l'automne 2009 (dont Leclerc pour 23 millions d'€). De même, le travail de l'observatoire des prix et des marges, obtenu par la mobilisation du réseau FNSEA/JA, se poursuit aujourd'hui avec l'étude de la répartition des marges au sein de la filière bovine. Soulignons également la convergence de point de vue entre la FDSEA et l'UFC Que Choisir 58 sur ce sujet ô combien scandaleux.

Le revenu en chute libre, les agriculteurs en colère

Le 28 septembre, alors que toutes les productions sont affectées par la chute du revenu, les adhérents et sympathisants FDSEA/JA se mobilisent à Nevers. Plus de 150 tracteurs et près de 400 agriculteurs envahissent la cité ducale. Après avoir fait le siège de la préfecture et réclamé un plan de soutien, ils se rendent à Carrefour pour dénoncer les marges abusives des GMS. Accueilli par une cohorte de CRS, la pression monte jusqu'à ce que le directeur de Carrefour accepte de rencontrer les représentants FDSEA/JA 58 en compagnie de représentants nationaux du groupe, le 27 octobre à Mont et Marré. S'en suit deux mobilisations exemplaires : Le 7 octobre à Cournon, à l'occasion de la première journée du Sommet de l'Elevage, et toujours dans l'objectif de sensibiliser le gouvernement aux difficultés surmontées par les producteurs, Bruno Le Maire, est contraint de piquer un sprint au travers de la grande halle pour échapper à la colère des de 600 éleveurs, dont 90 Nivernais, repoussant la délégation ministérielle. L'État doit réagir au plus vite.

Enfin, le 16 octobre, à l'appel de la FNSEA et des JA, les agriculteurs se mobilisent dans toutes les capitales régionales et interpellent le Président de la République : *«Sarkozy, l'agriculture doit-elle payer ce prix?»* 52000 agriculteurs manifestent en France dont près de 2500 à Dijon où après un blocage des entrées de la ville, les manifestants convergent vers un gigantesque rassemblement. Quelques jours plus tard, Nicolas Sarkozy annoncera un plan de soutien de 1 650 milliard d'€ en faveur de l'agriculture française. Face à l'insuffisance de ce plan, la FRSEA Bourgogne obtient une enveloppe financière supplémentaire auprès du Conseil régional.

FDSEA 58

Point de vue

Espoir sur fond de morosité

L'agriculture, profession ancestrale, indémodable, indispensable à notre société, base incontestée de la vie est bien mal menée et depuis trop longtemps.

Cette agriculture qui nourrit notre nation, qui embellit nos campagnes, qui place notre pays en tête de l'échelon mondial par la qualité de ses produits, de ses terroirs, est vivante et grâce aux agriculteurs.

A notre plus grand désarroi, cette agriculture est bel et bien entrain de mourir et nous agriculteurs avec. Difficile d'admettre pour un producteur que «*notre profession ne nourrit plus son Homme*». Et bien oui ce n'est que la triste réalité des choses.

Malheureusement depuis trop longtemps nous somme gouvernés par des gens qui n'ont pas pris conscience de la nécessité de préserver cette agriculture et en priorité ces fondateurs : Nous agriculteurs !

Faudra t-il que la famine gagne les bancs du Parlement européen, du Sénat ou de l'Assemblée nationale pour que les choses bougent ? Enfin ? Il serait grand temps que l'on comprenne qu'il est inadmissible de jouer avec l'agriculture.

Développement durable, énergies renouvelables, identité nationale sont des sujets plus à la mode certes et beaucoup plus importants à débattre face à la survie de l'agriculture aux yeux de nos chers élus qui semblent plus touchés par l'embonpoint que par la sous-alimentation.

Comment admettre qu'un Homme sur six sur la planète ne mange pas à sa faim et que tant d'autres finissent par mourir de sous-alimentation pendant que certains proposent une journée mondiale «*sans viande*» !!! Comment admettre que la SAU française perd 140 ha par jour au profit de diverses constructions généralement dans les meilleures terres de France pendant que d'autre montent des projets de panneaux photovoltaïques sur des centaines d'hectares à même le sol ? La superficie des toitures n'est-elle pas suffisante ? N'y a-t'il pas là une véritable incohérence ? N'est-ce pas là une insulte jetée en pleine figure au monde paysan ! Triste réalité...

Avec un gouvernement qui veut augmenter le nombre d'installations aidées en laissant les jeunes s'installer, s'endetter sur plusieurs décennies, sans aucune garantie de prix et sans aucune garantie de revenu. Aberrant et inadmissible à la fois, «*L'installation des jeunes en agriculture ne doit pas rimer avec loterie mais bel et bien avec garantie et de prix*».

Nous Jeunes Agriculteurs, syndicat défendant les installations agricoles, militant pour des installations viables sur des structures à taille humaine ; nous acteurs du tissu rural somme outrés de voir une telle négligence des Pouvoirs publics envers l'agriculture. Les JA représentent l'avenir de la profession, ne l'oublions pas.

Nous JA prônons une agriculture de qualité, respectueuse de l'environnement où notre rémunération est basée sur le fruit de notre travail sans toutes ces nombreuses aberrations grandissantes imposées aux agriculteurs qui pillent notre si belle agriculture.

Notre position est bel et bien basée sur des prix rémunérateurs aux producteurs et abordables aux consommateurs.

Comment admettre que depuis 1990 la viande à l'étalage a augmenté de 50% aux consommateurs tandis qu'elle a diminué de 18% aux producteurs !! «*Mais qui se gave le plus sur notre dos ????*»

Nous en avons assez de servir de vache à lait à de gros industriels et gros groupes de distribution qui ruinent nos filières et qui lors de nos manifestations pacifiques nous jettent hors de leurs établissements comme des malfrats ! Peut-être par soucis de transparence ?

Heureusement que les agriculteurs sont des gens passionnés qui aiment leur métier car aujourd'hui seul notre amour pour cette profession nous pousse à croire en l'avenir à la veille d'une nouvelle PAC qui détruira encore combien d'agriculteurs ?

De nombreux combats seront encore à mener cette année mais ce n'est que par l'union, la solidarité et l'entraide que nous pourrons faire face à toutes ces aberrations grandissantes. Il serait grand temps que tous les syndicats agricoles quels qu'ils soient prônent l'unité derrière une seul et même banderole :

«*Tous ensemble, Sauvons notre agriculture avant qu'il ne soit trop tard*».

FABRICE PRÉVOTAT, PRÉSIDENT DES JA58

Carte Moisson FDSEA, récoltez les remises !

Lido de Paris



A l'occasion du salon de l'agriculture le Lido et les FDSEA s'associent pour vous proposer une offre exclusive du 27 février au 7 mars 2010. 50 € de réduction sur votre soirée Dîner - Revue du 27 février au 7 mars 2010 jusqu'à 10 personnes.

Plus de détail sur le site Internet de votre FDSEA ou directement par téléphone auprès de votre FDSEA.

l'actualité

Tuberculose

Pas de propagation, pour l'instant

Une réunion entre OPA était organisée en début de semaine à Dijon. Le point sur la tuberculose a été fait sur le département.

Lors de cette réunion organisée par la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, la DDPP a tout d'abord fait un état des lieux des prophylaxies généralisées sur l'ensemble du département. Alors que 40% des résultats ont été enregistrés, 15 foyers de tuberculoses sont recensés auxquels sept suspicions «*très fortes*» doivent être ajoutées. Ce potentiel de 22 foyers alors même que plus la moitié des prophylaxies n'ont pas été réalisées ou enregistrées inquiète. Côté résurgences, cinq sont confirmées à laquelle s'ajoute un potentiel sixième cas. Tous ces cas positifs ne sortent pas de la zone «*historique*» (en attendant les résultats complets des prophylaxies). La même constatation est faite pour la faune sauvage où sept animaux sont recensés positifs dans l'Ouche et dans la zone de Venarey. En revanche, un sanglier déclaré mourant a été retrouvé dans un secteur qui ne connaît pas de foyer. Ramené par un agent de l'ONCFS, cet animal présente une forte suspicion. Le GDS demande le typage de la souche si le sanglier était confirmé positif.

De nombreuses propositions

Concernant ces «*mauvais*» résultats, Pierre Aubert a répété qu'il s'agissait d'un «*mal nécessaire*» pour que les problèmes soient résolus. De nombreuses personnes ont fait remonter le «*ressenti terrain*» avec un «*ras-le-bol*» total. Parmi les avancées de cette réunion, on peut noter la demande du monde agricole de revoir les experts qui étaient venus enquêter cet été. Autre demande : un traitement d'urgence est exigé sur la faune sauvage et celui-ci doit être appliqué à l'intérieur et à l'extérieur de la zone tuberculose. Pour le blaireau, tous les moyens doivent être mis en œuvre pour que son prélèvement, à titre sanitaire, soit maximal. Pour les sangliers, il est demandé aux chasseurs de réaliser au maximum leurs plans de chasse. Le monde agricole se réserve le droit de demander des actions supplémentaires en fin de période de chasse si de trop fortes populations parvenaient à se maintenir. Des restrictions sur l'agrainage verront le jour sous forme d'un arrêté préfectoral. Enfin, une réunion réunissant l'ensemble des acteurs de la filière sera prochainement organisée par la Chambre d'agriculture afin d'évaluer les différents impacts économiques de la maladie dans les exploitations.

AG



Quinze foyers de tuberculose sont recensés alors que seuls 40% des prophylaxies ont été réalisées. Ce bilan intermédiaire pourrait s'alourdir car sept autres cas sont classés en «très fortes suspicions» Heureusement, pour le moment, les foyers trouvés ne sortent pas de la zone historique.

UN MOYEN MODERNE ET RAPIDE POUR TRANSMETTRE VOTRE PETITE ANNONCE* Terres de Bourgogne
pa@terres-de-bourgogne.net
RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE MARTINE AU 03 80 78 90 40
*Paiement par carte bancaire

CÔTE D'OR

Portes ouvertes

Des bâtiments qui respirent



Vincent Doal, conseiller bâtiment à la Chambre d'agriculture, présente ici le bâtiment de Daniel Gros à Allerey (canton d'Arnay-le-Duc). Une stabulation avec surfaces ventilantes sur les trois faces du bâtiment et sur la toiture.

Les journées portes-ouvertes bâtiments se terminent aujourd'hui avec quatre rendez-vous dans le canton de Semur-en-Auxois. Elles avaient débuté lundi dans le canton d'Arnay-le-Duc avec comme maître-mot la bonne ventilation des stabulations.

Daniel Gros, agriculteur dans le canton d'Arnay-le-Duc, était le premier des onze éleveurs côte d'oriens à ouvrir les portes de son nouveau bâtiment. Malgré la neige, une vingtaine de personnes avaient fait le déplacement lundi matin dans la commune d'Allerey pour suivre la présentation de Vincent Doal, conseiller bâtiment à la Chambre d'agriculture. Terminée depuis le mois d'août, cette stabulation libre 100% paillée avec charpente, bardage et toiture métalliques se distingue notamment par la bonne ambiance qui y règne. Des surfaces ventilantes se trouvent sur les trois faces du bâtiment (ventelles) et sur la toiture (agrisystem). Inspiré par les réalisations d'autres éleveurs, Daniel Gros a opté pour ce type de ventilation et espère obtenir un bénéfice sanitaire chez ses limousines et charolaises. Grâce à ce type de ventilation, «*l'air est régénéré sans courant d'air*» relevait un visiteur, «*c'est un bâtiment qui respire*».

La ventilation, y penser avant !

Jean-Paul Clerget, conseiller bâtiment à Bourgogne Elevage, rappelait de son côté qu'une différence maximale de 3 à 4 degrés était l'idéal entre l'intérieur et l'extérieur d'une stabulation. «*Encore trop d'éleveurs trouvent qu'il fait trop froid dans ce type de bâtiment*» regrettait Jean-Paul Clerget. Paulo Viera (ArcelorMittal) ajoutait que ce ce type de ventilation était «*une très bonne chose pour le bien-être animal, le climat est sain et les animaux se sentent aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. De plus, on ne sent pas l'ammoniac. Même pour le vieillissement du bâtiment, c'est un plus. Côté sanitaire, il n'y a que des avantages avec beaucoup moins de problèmes pulmonaires rencontrés. C'est bien pour les jeunes bovins. Et d'un point de vue économique, c'est également intéressant*». Selon les conseillers bâtiments, ce type de ventilation n'était pas, jusqu'à présent, une priorité chez les éleveurs. Mais cela tend à le devenir et il est très important d'y penser avant la construction...

Satisfaction de l'éleveur

Daniel Gros, qui a rentré ses animaux depuis début décembre, n'a toujours pas rencontré de problème jusqu'à présent et se satisfaisait de son nouveau bâtiment, malgré un manque certain de recul (l'hiver n'est pas fini). Ce genre de rendez-vous est l'occasion pour de nombreux éleveurs de venir voir ce qui se fait en terme d'innovation, comme par exemple Jean-Philippe Bizouard, agriculteur dans la commune voisine de Mimeure, qui a un projet d'agrandissement incluant ce genre de ventilation. Les consignes des conseillers sont également nombreuses dans ce genre de rendez-vous avec plusieurs astuces «*économiques*». Chez Daniel Gros par exemple, le bardage descend au niveau de l'allée d'alimentation et économise de la maçonnerie tout en n'excluant pas l'idée d'un agrandissement futur. Les dernières portes-ouvertes bâtiments, organisées par la Chambre d'agriculture, le GDS, le Contrôle laitier et le syndicat d'élevage ovin se dérouleront aujourd'hui jeudi 4 février avec quatre rendez-vous dans le canton de Semur : à 10 heures chez Bruno Perrot à Vic-de-Chassenay et chez Pierre Neugnot à Genay. A 14 heures à l'EARL Daniel Sureau à Courcelles Fremoy et au Gaec Debeaupuis à Montberthault.

AG

A votre service depuis plus de 150 ans
WALTEFAUGLE
Bâtiments Agricoles
Panneaux Photovoltaïques
Industriels - Artisanaux
A votre écoute pour tous vos projets
BP32 - 70184 Dampierre-sur-Salon CEDEX
Tél. 03 84 67 07 07 - Fax 03 84 67 08 17
Email : societe@waltefaugle.com
site : www.waltefaugle.com

Jugement de bétail

Finale, quand tu nous tiens !

Reportée deux fois de suite en raison de la neige et du verglas, la finale départementale du concours de jugement de bétail devrait avoir lieu ce dimanche, si tout va bien. Cette fois-ci, ce sont les JA du canton d'Imphy-Saint-Pierre le Moutier qui se collent à l'organisation, chez François Colmont à Saincaize. Un baptème du feu pour une toute jeune équipe juste structurée depuis novembre.



L'exploitation de François Colmont à Saincaize recevra dimanche la finale de jugement de bétail organisée par Colmont Guillaume, son fils, et la toute jeune équipe des JA d'Imphy Saint-Pierre le Moutier.

«*Cela fait bien trente ans qu'il n'y a plus eu de concours de jugement de bétail sur le canton*»: Guillaume Colmont ne cache pas son enthousiasme. Président cantonal des JA de Nevers-Imphy depuis que 25 jeunes ont décidé de se regrouper en novembre dernier, il a saisi la perche tendue par Fabrice Prévotat, le président départemental, qui a dû trouver une solution de repli pour la finale du concours de jugement de bétail. Le Gaec Dubuis à Chitry-les-Mines, prévu comme exploitation d'accueil lors des deux précédentes tentatives, a dû se résigner. La période des vêlages et des agnellages a imposé aux organisateurs de changer leur fusil d'épaule. «*Il y a souvent des listes d'attente de trois ou quatre ans pour cette finale mais là il fallait trouver une solution en trois semaines*» explique Fabrice Prévotat qui offre donc un baptème du feu à l'équipe d'Imphy Saint-Pierre le Moutier. Une mise en bouche puisque c'est la même équipe cantonale qui sera chargée d'accueillir l'AG départementale des JA le 30 avril prochain sur la ferme du Marault. Aussi, la fierté de Guillaume Colmont, lui-même installé avec 80 vaches et 107 hectares à Langeron, tombe à point nommé.

80 vaches et 102 hectares

Et de fierté, le jeune éleveur en a trouvé une autre raison en choisissant l'exploitation de son père, François, pour servir de cadre à cette journée du 7 février. Installé depuis plus de 30 ans, François Colmont élève en individuel 80 vaches allaitantes sur 102 hectares 100% en herbe et vend des reproducteurs à ses collègues. Tout le cheptel est inscrit au Herd Book Charolais, deux tiers des mâles et 95% des femelles étant destinés à la reproduction. François Colmont pratique l'insémination artificielle à 70% et travaille les qualités maternelles. Pour mettre en avant l'élevage nivernais, les JA ne pouvaient donc pas mieux tomber. L'éleveur, qui par ailleurs endosse de multiples responsabilités professionnelles, se prête de bonne grâce à la sollicitation du fiston. Pour l'un comme pour l'autre, «*l'élevage est une passion*» même si, d'ici dimanche, «*il a fallu nettoyer, tondre les vaches*», bref, préparer la fête. Si la météo le veut bien, le programme est même enrichi par rapport à ce qui avait été prévu les deux fois précédentes. Ainsi, au concours bovin et ovin, qui verront chacun deux candidats qualifiés pour la finale nationale au Salon de l'agriculture, s'ajoutera un concours équin avec des évaluations de percherons ouvertes à ceux qui voudront s'y inscrire dès 13 heures. De même, compte-tenu de la proximité de Nevers et pour se mettre à la portée du grand public, les JA ont concocté une mini-ferme et un marché fermier. La première valorisera les animaux avec force poules, pintades, cochons, chèvres et bovins, le second permettra aux visiteurs de repartir avec des fromages, de la charcuterie, du vin, des escargots ou du miel... Buvette et démonstration d'auto-cross ponctueront également la manifestation d'instants de détente et de spectacle. Quant à l'exposition de matériels agricoles, elle réunira un bon nombre de sociétés spécialisées ainsi que des stands des différentes organisations professionnelles agricoles.
L'association Bœuf Académie tiendra aussi un stand de dégustation de viande charolaise.

Compétition très sérieuse

A force de bichonner le public, qu'ils espèrent nombreux malgré les péripéties de cette édition 2009-2010, les JA en feraient presque oublier que le concours de jugement de bétail est une compétition très sérieuse. Les 60 candidats qualifiés lors des finales cantonales en bovins et les 40 en ovins devront chacun évaluer quatre animaux par catégorie, dont un témoin aura lui-même été noté par un jury de professionnels. La comparaison servira de base à la sélection des deux lauréats par catégorie. Les corrections seront placées sous la responsabilité de Mme Marignier, proviseure adjointe du lycée agricole de Challuy. Pour Fabrice Prévotat, «*une finale de concours de jugement de bétail reste un événement exceptionnel*» dans la vie cantonale. Espérons juste que l'exceptionnel, cette fois-ci, ne sera pas climatique.

EMMANUEL COULOMBEIX

à noter

TIPP

Les formulaires de demande de remboursement bientôt disponibles

Conformément aux engagements pris par le gouvernement dans la cadre du plan Sarkozy, le remboursement de la TIPP et de la TICGN pour les activités agricoles a été reconduit pour l'intégralité de l'année 2009. Initialement, et comme annoncé fin décembre, les demandes de remboursement de ces taxes devaient faire l'objet d'un formulaire conjoint avec la demande de remboursement de la Taxe Carbonne, annulée quelques jours plus tard par le Conseil constitutionnel. Afin d'éviter que le remboursement de la TIPP et de la TICGN ne soit suspendu à la mise en place de la taxe Carbonne, un formulaire unique et dédié au seul remboursement de la TIPP/TICGN sera mis dans le courant du mois à disposition des agriculteurs. La FDSEA le diffusera auprès des agriculteurs et de son réseau dès réception de celui-ci. **SL - FDSEA 58**

DPU

Transferts des droits à paiement unique

Les DPU sont transférés uniquement par clause. Les clauses sont à adresser à la D.D.T. (ex DDEA), 2 rue des Pâtis BP 30069 58020 Nevers Cedex :
- avant le 31 mars pour les DPU accompagnant les transferts de foncier intervenus entre le 16 mai 2009 et le 1er avril 2010
- avant le 15 mai 2010 pour les DPU accompagnant les transferts de foncier intervenus entre le 1er avril et le 15 mai 2010.

A l'exception des clauses 2 et 11, toutes les clauses doivent être accompagnées de justificatifs. Ces justificatifs sont mentionnés en bas de chaque clause.
Les valeurs de DPU à mentionner dans l'annexe de la clause est la valeur mentionnée dans la notification de DPU que le cédant a reçu en décembre 2009.
Les clauses sont disponibles en D.D.T. , et sur le site www.nievre.equipement.gouv.fr.
Sur ce site, vous trouverez la notice expliquant quelle clause utiliser dans votre cas, et vous pourrez télécharger la clause adéquate, l'annexe mentionnant les DPU transférés.
Vos interlocuteurs en D.D.T. : Sabine Heintz et Christelle Levrault au 03 86 71 71 71 les matins, par mail sabine.heintz@equipement-agriculture.gouv.fr, les après-midi sur rendez-vous.

organisations agricoles

Des voeux de discernement

La caisse régionale de Crédit agricole a reçu le monde économique nivernais, jeudi 28 janvier à Varennes Vauzelles, afin de lui présenter ses voeux. A l'heure des discours, François Thibault, le président, a voulu tordre le cou aux a priori sur les banques entendues ces derniers temps ici et là. «*Il y a banque et banque. Il y a les banques avec les traders et les bonus et puis il y a les banques de détail. Ces dernières, comme la nôtre, sont des banques de gagne-petits et dont le conseiller sent la sueur*» a-t-il dit en se référant aux journalistes qui relaient de nouveau, selon lui, des images négatives sur le métier de banquier. «*On aurait trop prêté (avant la crise) et aujourd'hui on ne prêterait pas assez. Qu'on arrête de tirer sur les ambulances. Nous sommes une cible facile mais nous n'avons pas accru nos marges et notre politique est constante*». Et de définir le rôle du Crédit agricole Centre-Loire en 2010: «*permettre aux clients de réaliser leurs projets, de préparer leurs retraites, de faire face aux aléas de la vie, d'anticiper le confort et permettre aux entreprises et aux territoires de se développer*».

METAL CONSTRUCTION
Philippe SIMONNET
• Bâtiments Agricoles en kit ou montés
• Étude bâtiments AGRI CONFORT
• Bâtiments industriels
58000 SAINT ÉLOI Tel : 03 86 57 24 57
Fax : 03 86 36 58 29 Portable : 06 76 45 76 48

BARBOT FAYAT GROUP
www.barbot.fayat.com
Photovoltaique
CHAPUIS Fabrice
1, rue de l'Orme
21380 MARSANNAY LE BOIS
Tél. Fax: 03 80 35 57 25
Port. 06 23 81 10 24
Constructions Métalliques

Développement local

Un second Pôle d'Excellence Rurale pour l'Yonne ?

Un nouveau Pôle d'Excellence Rurale est en projet pour le département de l'Yonne, avec pour objectif de ramener de la valeur ajoutée à l'agriculture icaunaise



Gilles Abry a présenté les grandes lignes du projet aux administrateurs de la FDSEA de l'Yonne, réunis en Conseil.

Dans la continuité des Assises des Territoires Ruraux, se déroulent actuellement dans l'Yonne les «*États Généraux de l'Economie*». L'initiative a été lancée par le Conseil général afin de dresser un état des lieux du potentiel économique du département. Objectif : créer une dynamique inter-projets, porteuse d'emplois et de meilleure valorisation des ressources icaunaises.
Gilles Abry, président de la Chambre d'agriculture a été mandaté par le «*patron*» du département, Jean-Marie Rolland pour animer la partie «*agro-industrielle*» du projet. Plusieurs pistes sont à l'étude, autour notamment des thèmes suivants :
- Utilisation de co-produits pour l'alimentation animale,
- Développement de la chimie végétale (bio plasturgie, engrais naturels, phytopharmacie...),
- Valorisation des produits de la mer,
- Le «*prêt à consommer*»,
- La traçabilité et l'emballage

Ce dernier élément, en lien direct avec la nouvelle LMA, offrant des débouchés non négligeables pour l'agriculture, avec des produits biodégradables comme l'amidon de maïs.
En projet également : le développement du tourisme de proximité et la valorisation de la biomasse.
Autant de projets innovants et structurants de développement durable des territoires ruraux, devant déboucher à terme sur un nouveau Pôle d'Excellence Rurale 2ème génération. Il serait porté par le Conseil général et animé par la Chambre économique de l'Yonne (constitué des trois Chambres consulaires), dont Gilles Abry assure la présidence pour les deux prochaines années. Objectif majeur : ramener de la valeur ajoutée à l'agriculture du département !
Remise des conclusions des travaux du groupe de travail aux élus du Conseil général le 22 février prochain.

DOMINIQUE BERNERD



MECA-GALVA 71
71760 GRURY
AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DE BÂTIMENT AGRICOLE
FILETS BRISE-VENT - TUNNEL - MÉCANIQUE - SERRURERIE
Tél. : 03 85 84 85 56

5ème édition des Récid'Eau à Auxerre

Lorsque l'eau se met en scène...

La 5ème édition des «*Récid'Eau*» organisée par l'Agence de l'eau Seine-Normandie avait cette année encore une marraine de choix en la personne de la navigatrice Maud Fontenoy



A l'heure de l'inauguration, sur le stand de la Chambre d'agriculture de l'Yonne : la navigatrice Maud Fontenoy, aux côtés du vice-président de la Chambre, Etienne Henriot.

Créés en 2002 à Auxerre, les «*Récid'Eau*» répondent à une volonté d'impliquer et d'associer le public dans la compréhension de la gestion globale de l'eau. Les objectifs sont multiples, entre autres : faire découvrir au grand public les actions engagées pour la préservation de la ressource en eau et son juste partage en tant qu'élément de santé publique ; communiquer sur l'émergence de nouveaux métiers liés à l'eau; inciter à un comportement citoyen ; associer les acteurs de l'eau à une démarche de sensibilisation et d'animation sur les opérations favorisant le respect de l'environnement.

La Chambre d'agriculture partenaire de «Récid'Eau»

C'est à ce titre que la Chambre d'agriculture de l'Yonne est traditionnellement partenaire des «*Récid'Eau*». Le jeu quizz animé sur le stand par Edith Foucher a connu un vif succès auprès d'un jeune public venu en nombre tourner la roue des questions : jeudi et vendredi, plus de 1 400 écoliers se sont ainsi promenés dans les allées au gré des stands. Le week end enregistrant 1 millier de visiteurs. A noter parmi les 36 exposants, la présence de l'association pour la Qualité de l'Eau de la Plaine du Saulce, représentée par son président, Yves Vecten et son animateur, Xavier Antoine.
Devenue biennale en raison de son succès, la manifestation se déroulait cette année à Sens. Pour cette 5ème édition, après la chanteuse Anne Sylvestre, après le journaliste Roger Cans, après l'aventurier et conquérant de l'Everest, Éric Loizeau et après le navigateur Jean-Luc Van Den Heede, c'est la navigatrice Maud Fontenoy qui en était la marraine. Porte-parole de l'Unesco et du réseau Océan Mondial, elle est également vice-présidente du Conservatoire national du littoral. La protection de l'eau «*n'attend pas la valeur des années*». Pour preuve le succès rencontré par Maud Fontenoy auprès de la centaine d'écoliers icaunais réunis autour de la navigatrice pour une heure d'échanges à bâtons rompus.

DOMINIQUE BERNERD

Zoom sur...

L'eau en chiffres

- L'eau douce ne représente que 2,5% de l'eau disponible sur terre
- Une dizaine de pays seulement concentre près de 60% des réserves d'eau
- 80 pays, totalisant près de 40% de la population mondiale souffrent de graves pénuries en eau
- Consommation quotidienne par habitant, en France : de 150 à 200 litres d'eau
- 39% des besoins quotidiens en eau potable sont consacrés aux bains et douches
- 20% à l'usage des WC
- 12% pour les lave-linge
- 10% pour la vaisselle
- 6% pour la préparation de la nourriture
- 6% pour les usages domestiques divers
- 6% pour le lavage de la voiture et l'arrosage du jardin
- 1 % pour l'eau potable

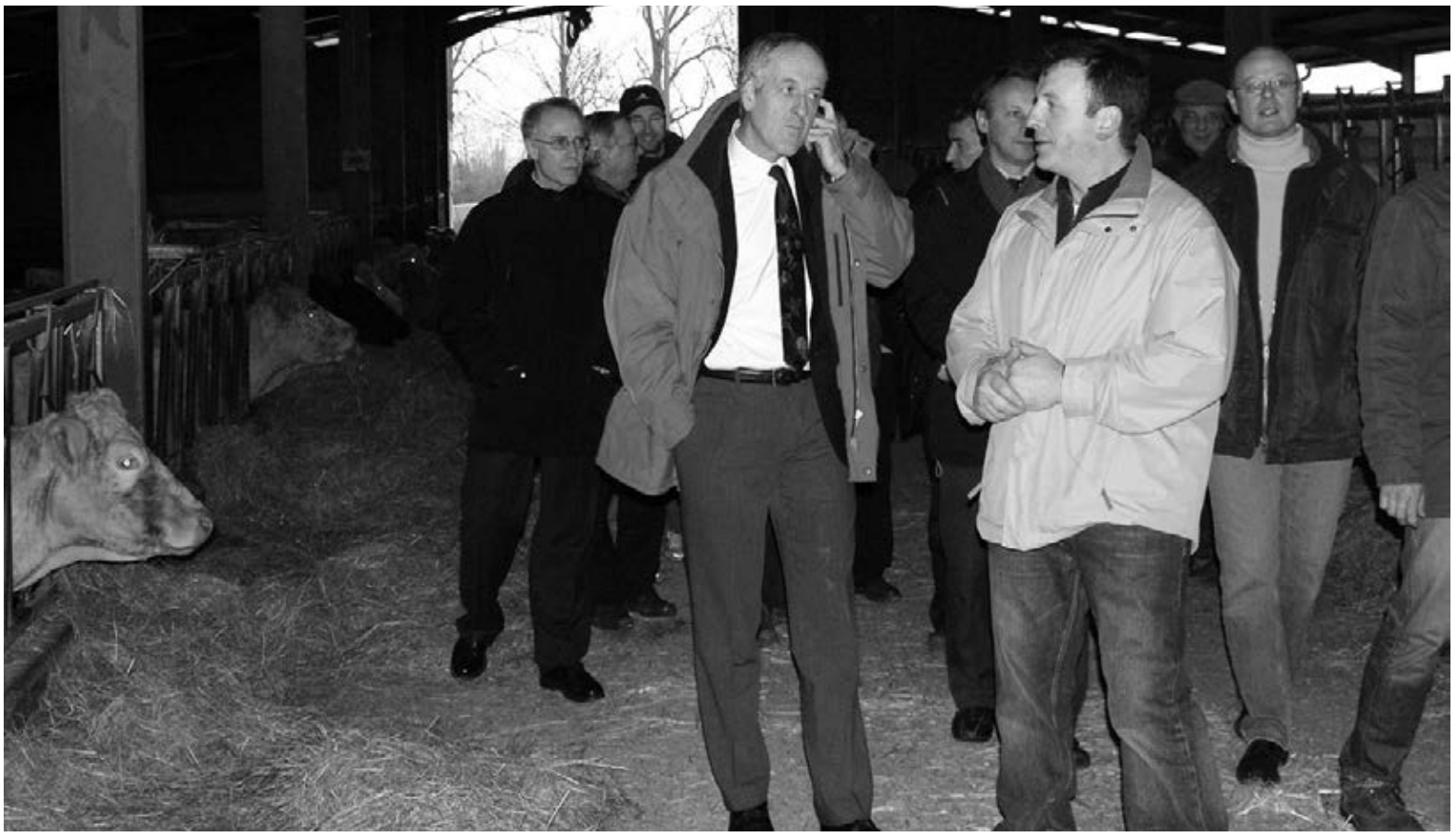
(SOURCES : AGENCES DE L'EAU, CIEAU)



Le préfet de l'Yonne rend visite aux éleveurs

La réalité du terrain expliquée au préfet

En visite chez un éleveur allaitant de l'Avallonnais, le préfet de l'Yonne, Pascal Lelarge s'est fait expliquer, chiffres à l'appui, les difficultés économiques de la filière



Au premier plan : le préfet de l'Yonne, Pascal Lelarge et Martial Renault, éleveur à Magny, dans l'Avallonnais.

Alignés comme à la parade dans leurs cornadis, les animaux regardent passer le cortège... Pas tous les jours qu'on reçoit un préfet dans son étable ! Comme il l'avait déjà fait en décembre dernier dans le Sénonais, pour le secteur «*grandes cultures*», le représentant de l'État, répondant à l'invitation de la FDSEA de l'Yonne est venu visiter une exploitation de l'Avallonnais. L'occasion de s'informer et prendre la mesure des difficultés que rencontre également le secteur élevage. Installé en polyculture élevage depuis 1995, Martial Renault exploite avec son neveu Bertrand un troupeau de 300 têtes à Magny, aux portes du Morvan. Avec une SAU de 252 ha, dont 68 ha en Scop, 162 ha de prairies permanentes, un chiffre d'affaires représenté à 80% par l'atelier viande, la ferme est représentative des exploitations de la région. Une fois le tour de la stabulation terminé, direction la salle des fêtes, où Roland Zimmermann, conseiller d'entreprise au CER France Yonne, a présenté les données économiques du Gaec et les conséquences du bilan de santé de la PAC

Aides couplées sur la Scop en moins, PMTVA, modulations supplémentaire au titre de l'article 68..., au final : 10 000€ de prélèvements. Principal retour sur l'exploitation : la prime de soutien à l'herbe, calculée sur l'ensemble de la surface fourragère, pour un total d'un peu plus de 10 000€ ! Martial Renault est amer : «*tout le monde disait que ce que l'on prenait aux céréaliers allait être redistribué aux éleveurs et on voit bien que ce n'est pas le cas. Toute cette zizanie pour rien !*»

L'impact du bilan de santé de la PAC n'aura au bout du compte d'effets positifs que pour une centaine d'éleveurs spécialisés, principalement installés dans le Morvan : «*un chiffre peu significatif par rapport à la ferme Yonne et à ses pertes estimées de 15 à 20 millions d'euros*», selon Gilles Abry, président de la Chambre d'agriculture.

Autre volet abordé, l'évolution du montant des aides PAC au fil des dix dernières années : de 82 000€ en 2003, l'on arrive en 2010 à une diminution cumulée de plus de 7 000€. Les perspectives ne sont pas plus encourageantes, avec une estimation pour les deux années à venir d'un niveau d'aide inférieur à la situation actuelle 2009.

«*Ça ne peut plus durer !*»

Les résultats de l'exploitation sont au diapason : relativement proche jusqu'en 2006, l'écart entre produits agricoles hors aides et charges courantes, ne fait depuis que s'accentuer de manière continue, pour un différentiel de plus de 50 000€. Francis Letellier, président de la FDSEA de l'Yonne, interpelle le préfet Lelarge : «*rien que ça aujourd'hui, monsieur le préfet, tout le monde peut comprendre que ça ne peut plus durer ! Aucun industriel ne pourrait travailler comme ça de nos jours ! Et c'est bien sur les charges franco/françaises qu'il faut agir*». Autre chiffre révélateur, l'érosion des revenus, toutes aides comprises : passant de 50 000€ en 2006 à 5 000€ en 2009. Un zoom sur les charges, pour la même période, ne faisant apparaître que des hausses successives, qu'il s'agisse de charges opérationnelles ou de structures. Ce qu'attendent les éleveurs aujourd'hui ? Une harmonisation européenne des coûts de production, une meilleure répartition des marges et une contractualisation des prix et des volumes.

Frédéric Blin, président de la section bovine à la FDSEA de l'Yonne, a pour sa part, notifié au préfet ses craintes de voir supprimée la PHAE dans le projet de loi de finances 2010 : perte sèche moyenne pour une exploitation bovins-viande : 2 600€. Autre sujet d'inquiétude : la révision du zonage pour les ICHN. Les nouveaux critères d'obtention faisant l'impasse sur l'aspect social et démographique, la carte de l'Yonne serait entièrement redessinée. Traditionnellement dévolue aux zones de l'Avallonnais ou de la Puisaye, l'aide ICHN irait dorénavant en priorité aux plateaux de Bourgogne ou aux zones à sols hydro morphes comme le Gâtinais. «*Non à la stigmatisation de l'élevage herbivore !*» Revenant sur les attaques lancées par certains «*people*» faisant de la viande et de l'élevage le bouc émissaire des problèmes environnementaux, Frédéric Blin a rappelé quelques chiffres : l'élevage herbivore contribue à hauteur de 11% aux émissions de gaz à effet de serre, contre 20% pour l'industrie et 27% pour les transports. Les prairies compensant en partie par un effet de «*stockage de carbone*» le méthane émis par les ruminants. Réponse du préfet de l'Yonne : «*tout est question de juste mesure. Et en matière d'environnement, tout ce qui est excessif est par définition insignifiant puisque inatteignable*» ! **DOMINIQUE BERNERD**



La visite s'est poursuivie par une explication chiffrée de la situation économique de l'exploitation

BARBOT
FAYAT GROUP
www.barbot.fayat.com
Photovoltaïque
AUBOEUF Patrick
12, rue Rimboeuf - 89380 Appoigny
Tél. 03 86 53 12 98
Fax. 03 86 53 17 70
Port. 06 62 12 21 25
Constructions Métalliques

CUMA HYDRAULIQUE DU CHER
DRAINAGE - IRRIGATION
DÉBOUCHAGE de DRAINS
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 82 85 70 03
Tél : 02 48 74 11 90

Du côté des élus

AOC Charolais

François Patriat : *"Une bonne nouvelle pour la qualité bourguignonne"*

Dans un communiqué, François Patriat, sénateur, président du Conseil régional de Bourgogne, se réjouit de l'obtention de l'AOC Charolais qui récompense un fromage de Bourgogne : *«c'est une nouvelle démarche d'excellence et de reconnaissance pour les produits bourguignons. Après la récente obtention de l'IGP Moutarde de Bourgogne en novembre dernier, le Charolais vient s'ajouter aux signes de qualité. Le conseil régional de Bourgogne tient à remercier les promoteurs de cette démarche engagée depuis vingt ans. Nous avons toujours été aux côtés des producteurs, notamment par le soutien à la filière fromage de Bourgogne et par l'aide à la promotion avec les opérations menées conjointement à Rungis et aux Salons de l'agriculture. Nous aurons l'occasion de réitérer notre collaboration avec la nouvelle AOC «Le Charolais», le 3 mars prochain, au Salon international de l'agriculture 2010»*.

Prix à la consommation

Question écrite de François Rebsamen au ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

Dans une question écrite, François Rebsamen, sénateur-maire de Dijon, interpelle le ministre de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Pêche, sur *«la formation des prix agricoles et la mise en œuvre du coefficient multiplicateur»*.

Revenant sur *«l'effondrement»* du revenu agricole et ses conséquences avec la disparition en 15 ans de près de 300 000 agriculteurs, le sénateur s'interroge sur les *«écarts importants entre les prix payés par les consommateurs et les prix à la production, faute de transparence des données publiques»*. *«Alors que la qualité des produits proposés par le monde agricole s'adapte sans cesse aux nouvelles exigences européennes et sociétales en matière de normes sanitaires et environnementales et que la consommation ne s'effrite pas quantitativement, la production française souffre de l'opacité du système conduisant à la formation des prix»*.

Le sénateur maire de Dijon estime *«nécessaire de développer un système de nature réglementaire permettant d'encadrer les marges, si leur progression paraît injustifiée (...) La mise en œuvre du coefficient multiplicateur permettrait une répartition plus équitable de la valeur ajoutée entre fournisseurs et distributeurs»*.

En conséquence François Rebsamen demande au ministère *«de bien vouloir lui indiquer les mesures que le gouvernement entend prendre pour lutter contre les marges injustifiées et notamment sa position sur l'extension aux produits alimentaires peu transformés du coefficient multiplicateur puis sa mise en œuvre effective»*.

SIA 2010, du 27 février au 7 mars

La Bourgogne à Paris

Dans quelques semaines, le meilleur de la Bourgogne fera mouvement vers la capitale et le Salon international de l'agriculture qui se tiendra du 27 février au 7 mars, au Parc des expositions de la Porte de Versailles.



Les viticulteurs de l'Yonne sur le SIA.

La région sera présente dans trois halls : le hall 7.1 «*les Régions de France*», le hall 1 avec le département de la Côte d'Or et les animaux participants au concours général agricole, enfin le hall 4 avec un stand dédié à la filière équine et équestre de Bourgogne.

Bien présente au cœur des «*Régions de France*» (hall 7.1), l'espace prestige «*Cœur de Bourgogne*» présentera la région sur près de 150 m². Les espaces départementaux guideront les visiteurs pour une découverte de l'offre touristique, des loisirs et des grandes manifestations de 2010.

SEB (Société d'emboutissage de Bourgogne) invitera les visiteurs à la «*Nutrition gourmande*» avec la présentation de nouveaux appareils de préparations culinaires au travers d'animations culinaires et de cours de cuisine pour enfants.

Un voyage médiéval sera proposé par le «*chantier médiéval du château de Guédelon*» qui fera découvrir ses attraits aux visiteurs.

Un plateau d'animations culinaires sera assuré par l'association Logis de Bourgogne. Chaque jour les chefs viendront présenter leurs savoir-faire, leurs recettes et astuces au public.

En 2010, la Bourgogne met particulièrement à l'honneur les signes officiels de qualité obtenus récemment comme «*la moutarde de Bourgogne*», le fromage «*le Charolais*», etc. Un plateau d'animation accueillera sur trois comptoirs et à tour de rôle les représentants de ces filières de qualité qui feront la promotion d'une Bourgogne d'excellence. Dans ce même hall, quarante entreprises sont présentes, pour une grande partie d'entre elles des Maisons de vins. Côté salé, on appréciera aussi les Escargots de Bourgogne (Maison Billot - Bassou 89), les productions fermières et foies gras de Roger Rabuat (Méré 89) et les Salaisons mâconnaises (Pierreclos 71). Côté sucré, les Ruchers du Morvan amèneront miels, pains d'épices et produits dérivés de l'apiculture nivernaise et l'Yonne fera déguster les Macarons Charlou. Catherine Barre, une incaunaise, propriétaire de la ferme du Val Dampierre qui produit et transforme la laine mohair et alpaga, exposera ses productions.


Le réseau «*Bienvenue à la Ferme*»

La gastronomie locale s'exprimera avec le restaurant «*le bistrot charolais*» et son chef Gildas Letard, propriétaire de l'hôtel restaurant «*le Bourgogne*» à Saulieu.

Il est encore temps de réviser «*sa*» Bourgogne avant de participer au grand jeu «*Zapp quiz*» qui invite comme chaque année depuis 2006, près de 3 500 visiteurs à découvrir la région et à gagner près de 2 000 lots. Plus de 100 questions liées au patrimoine, à l'histoire, à la gastronomie et aux productions agricoles bourguignonnes.

Le mercredi 3 mars, de 11h à 13h, la traditionnelle «*Journée Bourgogne*» verra l'inauguration «*Cœur de Bourgogne*» en présence de nombreux élus des territoires.

wolf SYSTEME
SYSTEME WOLF
Z.I. - CS 10507
67480 LEUTENHEIM
Tél. 03 88 53 08 70
Fax 03 88 86 26 20
siege@systeme-wolf.fr
FOSSES A LISIER BETON
CONÇUES POUR DURER
Système de coffrage économique, fosse coulée sur place.
Capacité : 25 à 5000 m³.
Des milliers de références
Agent Régional : GUINCHARD SARL - ARC-SOUS-MONTENOT
25270 LEVIER - Tél. 03 81 49 30 12 - E-mail : Guinchard.wolf@wanadoo.fr
DEMANDE DE DOCUMENTATION
Nom ou Ets
Adresse
Tél
❑ Agriculteur
❑ Etudiant
❑ Technicien agricole

Elections MSA 2010

Retour à la normale

A l'issue des élections des délégués cantonaux de la MSA, les électeurs ont à nouveau fait confiance aux listes FDSEA-JA. Le taux de participation global, lui, chute de 11 points, passant de 50% à 39%.

1,2 million. C'est le nombre d'adhérents de la MSA qui se sont mobilisés pour élire les 13 000 délégués cantonaux des 35 caisses de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), lors d'un scrutin qui s'est tenu du 5 au 20 janvier 2010. Le dépouillement, lui, a eu lieu le 26 janvier dernier, date officielle de l'élection. Le premier enseignement du scrutin est que les agriculteurs ont renouvelé leur confiance aux listes FDSEA-JA, dans les premier et troisième collèges d'électeurs, respectivement celui des exploitants agricoles et celui des employeurs agricoles de main-d'œuvre. Les deux syndicats FNSEA et Jeunes Agriculteurs (JA) qualifient ce scrutin de *«franc succès»* pour leurs listes, expliquant que *«la très grande majorité»* des 13 000 délégués élus *«sont issus du syndicalisme majoritaire»*, dans un communiqué publié le 28 janvier.
Les listes FDSEA/JA étaient confrontées à une concurrence syndicale sur une trentaine de départements (11 caisses de MSA), émanant de la Coordination rurale et de la Confédération paysanne, sur un arc ouest allant de la Normandie aux Pyrénées, dans le Massif central, et en Ardèche. Mais la FNSEA et JA jugent qu'en cette période de graves crises agricoles, *«l'unité est restée le maître mot»*. Leurs listes défendaient notamment la préservation et l'amélioration du système de protection sociale agricole.

Faible participation chez les salariés

L'autre enseignement de ce scrutin est le taux de participation global qui est de 39%, en fort retrait par rapport au record atteint en 2005 (50%), date des dernières élections. Malgré tout, la MSA estime que ces résultats *«confirment l'attachement des adhérents de la MSA à leur régime de protection sociale»*, soulignant qu'elle *«retrouve le taux moyen de participation à ses élections depuis 50 ans»*. Par collège, cette participation s'élève à 47,44% pour le premier, 28,8% pour le deuxième, celui des salariés agricoles, et 44,6% pour le troisième collège d'électeurs.
Représentative de 3 millions de personnes, l'ensemble de la population agricole, la MSA va réunir son assemblée générale élective le 26 mars prochain au plus tard. La mise en place des nouveaux conseils d'administration des caisses de MSA est fixée avant le 26 mars 2010 pour les caisses locales et le 20 mai 2010 pour la Caisse centrale (CCMSA), date à laquelle le président national sera désigné.



Le dépouillement officiel des 1,2 million de votes reçus a eu lieu le 26 janvier dans toutes les caisses de la MSA.

La participation régionale en Bourgogne

- 1er collège (exploitants) 47,06%
- 2ème collège (salariés) 28,43%
- 3eme collège (employeurs) 41,41%

Taux de participation global 38,65%
Plus de détails sur www.msa-bourgogne.fr

En Bourgogne

«Un scrutin globalement satisfaisant»

Au lendemain de la publication des résultats régionaux aux élections de la MSA, Dominique Bossong, président de la MSA Bourgogne, tire les enseignements du scrutin.

«La participation enregistrée pour la Bourgogne, soit un peu moins de 40% (38,65%), apparaît comme un retour à la normale après le score de 2005 qui s'était établi dans un contexte particulier». Si les chiffres concernant le 1er collège restent sensiblement les mêmes, il semble évident que le collège des salariés *«décroche»*. *«Nous n'avons pas encore d'explication concernant ce résultat»* précise Dominique Bossong, *«mais globalement il est quand même satisfaisant de constater que 100 000 électeurs bourguignons ont élu 1000 délégués. Cela nous assure une bonne représentativité, surtout dans ce contexte de crise et de difficultés économiques plutôt préjudiciable à la mobilisation des votants. Je tiens à remercier les personnes qui ont voté, les candidats qui se sont présentés et les élus»*.
Les élections terminées, les nouvelles échéances pour la MSA Bourgogne vont se rapprocher rapidement, *«nous allons maintenant nous engager fortement pour mener à bien la mise en place de la caisse régionale de Bourgogne»*.
Le prochain grand rendez-vous sera l'assemblée générale élective du 18 mars à Beaune avec l'élection de dix administrateurs par département. Le futur conseil d'administration qui se mettra en place en avril accueillera ainsi quarante membres. Dans la foulée, ce conseil d'administration désignera ses représentants à l'échelon national. La future caisse régionale de Bourgogne s'attachera tout particulièrement à favoriser le développement et la participation de l'échelon local à la vie de la structure. Dominique Bossong illustre cette attention reaffirmée à la proximité, par la mise en place de comités départementaux, dont les représentants participeront aux diverses commissions de l'échelon régional.
En attendant ces prochaines échéances, le travail se poursuit avec les représentants de la MSA de Saône-et-Loire, dans la perspective d'une fusion bien comprise, menée *«dans l'intérêt de la structure et pour assurer son avenir»* conclut Dominique Bossong.

A.M-K

➜ Quelques résultats

	Côte d'Or	Nièvre	Yonne
Taux de paticipation - collège 1	47,88	46,78	46,23
Taux de paticipation - collège 2	26,53	33,09	27,76
Taux de paticipation - collège 3	37,58	46,57	45,25
Taux de paticipation - globale	37,85	41,7	37,14
Collège 1 - nombre de délégués	128	93	73
Collège 2 - nombre de délégués	106	96	114
Collège 3 - nombre de délégués	44	27	22

➜ installation

PRI infos

Côte d'Or

Bilan des installations 2009

75 jeunes agriculteurs ont reçu un avis favorable pour leur demande d'aide à l'installation en 2009 en Côte-d'Or. Parmi eux, 13 candidats se sont installés hors cadre familial, ce qui représente 17% des installations aidées. La formule sociétaire reste la plus prisée puisque 64% des JA se sont installés au sein d'une société à plusieurs associés.Nous pouvons remarquer que les jeunes s'installent dans toutes les productions : 19 se sont installés en vaches allaitantes, 16 sur un système céréalier, 13 en viticulture,12 en diversification, 11 en vaches laitières, 3 en élevage mixte et 1 en élevage ovin. Mais les candidats s'installant hors cadre familial le font majoritairement sur des systèmes diversifiés (7 sur 13) Chambre d'agriculture de Côte-d'Or - Corine Garnier-Penning 03 80 68 67 85

Région

PASS pour devenir agriculteur

Vous êtes intéressé par le métier d'agriculteur ? La formation PASS est ouverte à toute personne qui a un projet d'installation. Cette formation de 4 jours vous permettra : de définir vos objectifs, de comprendre les ingrédients de la réussite, de vous approprier les outils de l'étude de marché, de démarrer le chiffrage de votre projet... La prochaine formation «PASS pour devenir agriculteur» se déroulera à Autun au mois de mars 2010. Son coût est de 120 euros par participant. Pour plus d'infos: Saône et Loire : Christine Jartier 03 85 29 56 96 / Yonne: Elodie Barthelemi 03 86 46 93 19 / Côte d'Or : Aurélie Chapeau : 03 80 68 67 71 / Nièvre : Maud Perroy 03 86 93 40 14 ou directement auprès du Point Info Installation de votre département.

Yonne

La retraite ça se prépare

Dans quelques mois ou quelques années, vous allez passer de la vie active à une retraite bien méritée. Pour réussir cette étape de votre vie, il est important de se donner le temps d'y réfléchir. Comment et à qui transmettre votre exploitation ? Quelles démarches devez-vous faire ? Pour vous conseiller et vous accompagner dans cette réflexion, des personnes sont à votre disposition : contactez Marc Abonnet - Chambre d'agriculture au 03.86.94.22.22

Loi de modernisation

Les fermiers pour la généralisation du fonds agricole

La SNFM, section nationale des fermiers et métayers de la FNSEA, souhaiterait voir le fonds agricole rendu obligatoire dans le cadre de la Loi de modernisation agricole.

«*Nous voulons que les entreprises aient un statut juridique reconnu pour éviter leur démantèlement*», a expliqué Sylvie Le Brun, secrétaire générale de la SNFM (Section nationale des fermiers et métayers) de la FNSEA, en conférence de presse à Paris, le 26 janvier. Pour la section, le statut du fermage reste un facteur de compétitivité: s'il date de 1946, il a constamment été modernisé. Mais il ne permet pas aujourd'hui de sécuriser la transmission d'une exploitation agricole. La responsable syndicale souhaiterait par exemple avoir «*quelque chose à mettre en face des collectivités si elles veulent nous reprendre du terrain*». «*Nous espérions fortement que soient repris dans la loi de modernisation les outils mis en place dans la loi d'orientation de 2006, à savoir le fonds agricole*», a expliqué Bertrand Saget, président du SNFM. A l'image du fonds de commerce, cet outil juridique permet de rassembler l'ensemble des facteurs de production participant à la constitution du revenu de l'entreprise agricole, qu'ils soient ou non corporels. Sauf que, la loi d'orientation de 2006 ne l'ayant pas rendu obligatoire, il a été très peu utilisé.

Le statut d'agriculteur entrepreneur ne va pas assez loin

Pour Bertrand Saget, le statut d'agriculteur entrepreneur introduit dans la loi de modernisation va dans la bonne direction... Mais il reste «*extrêmement large*». Or «*nous pensions que c'était l'occasion de reconnaître l'entreprise agricole en tant que telle*», a-t-il précisé. La SNFM a bien l'intention de faire du lobbying auprès des parlementaires pour se faire entendre. Pour le syndicat, l'enjeu dépasse l'exploitation agricole. «*Les agriculteurs ont beaucoup investi dans les filières mais celles-ci ne seront pérennes que si les exploitations sont pérennes*», a souligné Sylvie Le Brun. Exploitante en polyculture élevage dans la Marne, celle-ci voit les fermes grossir et les agriculteurs simplifier leurs productions, abandonnant celles demandant de recourir à de la main d'œuvre, comme la pomme de terre. «*Il y a beaucoup moins d'agriculteurs prêts à investir dans les filières*», a-t-elle expliqué. Ce qui pourrait finir par poser des problèmes.

Un pas en avant pour la protection des terres agricoles

«*On part dans le bon sens*», a estimé Bertrand Saget, président de la SNFM, à propos de la commission départementale qui pourrait être créée dans le cadre de la loi de modernisation agricole pour exercer un droit de regard sur les questions relatives à la régression des terres agricoles.
Mais «*il faudrait des gens un peu neutres*» pour en être membres, a également souligné le responsable. Celui-ci souhaite par ailleurs que les avis émis par la commission soient «*suivis d'effets*».

en bref

Haïti

La FAO lance un appel à l'aide en faveur des agriculteurs

Haïti : Suite au violent séisme qui a frappé Haïti le 12 janvier dernier, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a lancé un appel pour l'allocation de 23 millions de dollars en faveur de l'agriculture haïtienne. Ces fonds sont destinés à soutenir la production agricole et les jardins potagers dans les zones dévastées, et dans les localités non directement affectées, afin de nourrir les populations touchées par la catastrophe. La FAO voudrait aussi lancer des projets d'appui à la production maraîchère en milieu urbain et périurbain. Il faut enfin remettre en état les petites infrastructures agricoles détruites comme les canaux d'irrigation, l'industrie de transformation agricole, les marchés ou les routes. Plus de la moitié des Haïtiens, environ 6 millions de personnes, vivent dans les zones rurales, et environ 85% de la population travaillent dans le secteur agricole.

Chambres d'agriculture

Guy Vasseur nouveau président de l'APCA

Le 28 janvier, Guy Vasseur a succédé à Luc Guyau à la tête des Chambres d'agriculture. Elu avec une large majorité (89,4% des suffrages) le nouveau président a tout de suite donné ses priorités, avec en tête de liste, la réussite de la réforme des Chambres d'agriculture : Terres d'avenir.

Le 28 janvier à la session de l'APCA, Luc Guyau, comme il l'avait annoncé, a présenté sa démission de son poste de président. Il va occuper le poste de président de la FAO à Rome. Ce poste demandant une grande indépendance, il ne restera donc pas au bureau de l'Établissement public agricole.
Guy Vasseur a été élu avec une large majorité, il était présenté par la FNSEA et par le bureau de l'APCA. Il a donné ses priorités, dont la première est de réussir Terres d'Avenir, le grand chantier de la réforme des Chambres d'Agriculture.
La seconde est la priorité au revenu des agriculteurs et la troisième celle de réussir le challenge des territoires.

La Bourgogne nominée et élue

Guy Vasseur a insisté sur le rôle des Chambres d'agriculture pour accompagner «*plus que jamais les agriculteurs sur le terrain et pour identifier les marges possibles d'optimisation des charges d'exploitation*». L'action des Chambres doit se situer dans une démarche de proximité, a-t-il insisté et c'est notamment l'objectif de la réforme «*Terres d'avenir*», qui doit permettre d'offrir aux agriculteurs des «*services plus performants*».
Guy Vasseur est un élu de la grande Région qui regroupe : le Centre (dont il est président), le Limousin, l'Auvergne et la Bourgogne. Il est président de la Chambre d'agriculture du Loire-et-Cher. Depuis la dernière mandature de 2007, la région Bourgogne était la seule à ne pas être représentée à l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture.
La grande région a présenté la candidature de la Bourgogne pour une représentation au bureau de l'APCA.
Le président Dominique Chambrette a remercié le bureau de l'APCA pour cette proposition et compte-tenu de sa grande implication dans des dossiers nationaux, a présenté avec l'accord de tous ses collègues présidents des Chambres départementales de Bourgogne, la candidature de Gilles Abry, président de la Chambre départementale de l'Yonne.
Ce dernier a été brillamment élu et représentera donc la Bourgogne au bureau de notre établissement public national.
Ainsi après trois ans d'absence, la région retrouve une place au bureau de l'APCA .

Gilles Abry élu au bureau de l'APCA

La Bourgogne sera dorénavant représentée au Bureau de l'Assemblée Permanente des Chambres d'agriculture


Gilles Abry, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne et nouveau membre du bureau de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture.

Suite à la démission de Luc Guyau, président de l'APCA, l'élection d'un nouveau président est intervenue le 28 janvier dernier, à Paris, en Session de l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA). C'est Guy Vasseur (Loir-et-Cher) qui a été élu, avec 89,4% des suffrages exprimés. Les présidents des Chambres départementales et régionales d'agriculture réunis en session, reconnaissent ainsi les valeurs et les compétences de l'homme, lui-même porteur d'une ambition pour l'agriculture et les chambres d'agriculture.
Luc Guyau ne restant pas au Bureau de l'APCA pour se consacrer pleinement à ses nouvelles responsabilités au sein du Conseil de la FAO, il convenait également d'élire un nouveau membre de Bureau. La Bourgogne n'étant pas jusqu'alors représentée dans cette instance, cette place lui a été attribuée. Sur proposition des départements bourguignons et après élection, c'est le président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Gilles Abry qui sera désormais membre du bureau de l'APCA et représentera la région.
Exprimant sa confiance au nouveau président de l'APCA, Gilles Abry ajoute : «*Participer au Bureau de l'APCA est une véritable opportunité pour notre région. Absente depuis plusieurs années, la Bourgogne aura à cœur de défendre les intérêts d'une agriculture qu'elle a toujours soutenue*».
Ses intérêts se retrouvent naturellement en phase avec les 2 axes définis pas Guy Vasseur, cadrant son action et celle de l'APCA :
- Maintenir la compétitivité de l'agriculture française et le revenu des agriculteurs par l'optimisation des charges d'exploitation, la suppression des distorsions des concurrences et la maîtrise d'exigences sanitaires environnementales et administratives démesurées.
- Anticiper les évolutions structurelles de l'agriculture notamment dans le cadre de la PAC 2013 et des défis environnementaux et alimentaires à relever.

COMMUNIQUÉ CHAMBRE AGRI 89

Politique agricole commune

Les modalités de l'assurance récolte précisées par décret

Dans un décret paru au Journal officiel du 24 janvier, le gouvernement précise la façon dont les soutiens relatifs à l'assurance récolte seront versés aux agriculteurs. L'aide apportée aux agriculteurs sera égale à 65% de la prime, à condition que les enveloppes budgétaires ne soient pas dépassées.

Oui, le gouvernement prendra bien en charge une partie des primes liées à la souscription de l'assurance récolte. Conformément aux décisions prises dans le cadre du bilan de santé de la Pac, les modalités en sont mentionnées dans un décret paru au Journal officiel le 24 novembre. Chaque nature de récolte sera indemnisée si la perte de production égale ou dépasse 30%.

Une indemnisation au-delà de 30% de pertes

Le calcul se fonde sur la production annuelle de l'agriculteur au cours des trois années précédentes ou bien sur la production triennale calculée sur la base des cinq années précédentes, les valeurs les plus fortes et les plus faibles étant exclues, précise le décret.

Une franchise de 25% minimum et de 50% maximum est prévue. Le contrat d'assurance pourra également porter sur l'exploitation. Dans ce cas, il devra couvrir au moins 80% des surfaces en cultures de vente et au moins deux natures de récoltes différentes. Pour être indemnisé, l'agriculteur devra alors subir une perte de 30% ou plus, le calcul portant sur l'ensemble des productions garanties par le contrat. Le décret précise que les exploitants ont la possibilité de souscrire des extensions à leur contrat, afin par exemple de réduire la franchise. Mais les primes afférentes seront entièrement à la charge du producteur. La subvention versée par l'État devrait être égale à 65 % de la prime ou cotisation éligible… Sous réserve que l'enveloppe de 133 millions d'euros allouée à cette opération ne soit pas dépassée. Si tel ne devait pas être le cas, le taux de prise en charge serait revu à la baisse.

Un formulaire cosigné par l'assureur à transmettre à l'administration

Pour entrer dans le dispositif, les agriculteurs devront établir une demande de prise en charge dans le cadre de leur déclaration de surface 2010. Et ils devront également transmettre à l'administration au plus tard le 30 novembre 2010 un formulaire de déclaration de contrat cosigné par l'assureur. Le décret leur demande également d'avoir régler leur prime d'assurance au plus tard le 31 octobre 2010. Toujours dans le Journal officiel du 24 janvier, un autre décret signé le même jour précise «*les critères permettant de caractériser les phénomènes climatiques défavorables reconnus officiellement comme tels en 2010*».

En plus de la sécheresse, de la grêle ou du coup de chaleur, la liste comprend le poids de la neige et du givre ou encore le manque de rayonnement solaire. L'assurance récolte est pour l'instant loin d'être un outil généralisé. Un peu plus de 70 000 contrats ont été souscrits en moyenne ces dernières années pour près de 400 000 exploitations.

Zoom sur...

500 000 euros pour les primes d'assurance concernant les prairies

Parmi les 133 millions d'euros destinés à financer la prise en charge d'une part des primes d'assurance récolte 2010, 33 millions d'euros proviennent du FNGCA (Fonds national de garantie des calamités agricoles). Dans le décret paru le 24 janvier, le gouvernement précise que sur cette somme, 500 000 euros serviront à soutenir les producteurs souscrivant une assurance récolte pour leurs prairies. Il s'agit d'un montant maximum.

PAC d'après 2013

Une étude européenne plaide pour le paiement des efforts environnementaux

Les contraintes environnementales sont de plus en plus fortes pour les agriculteurs. Comment en tenir compte ?

Les efforts consentis par les agriculteurs en matière de préservation de l'environnement et de bien-être des animaux doivent être, en partie, financés par les pouvoirs publics, indique une étude européenne. Faute de quoi, la pression du marché favorisera les pratiques peu respectueuses des sols, de l'eau. La préservation des paysages agricoles et des sols, la biodiversité, la qualité et la disponibilité en eau, la stabilité du climat (émissions et stockage du carbone), la capacité de résister aux inondations et aux feux, mais aussi la sécurité alimentaire, la vitalité des campagnes et le bien-être des animaux. Ce sont les principaux «biens publics» ou services publics environnementaux rendus par les agriculteurs à la société, indique une étude de près de 400 pages réalisée par l'Institut européen pour la politique environnementale (IEEP) sur ce thème. D'après les chercheurs, qui ont travaillé à la demande de la Commission européenne, la politique agricole commune fournit déjà un certain nombre d'outils pour inciter les exploitants à rendre ces services à la société. Mais de façon insuffisante. Renforcer cette dimension permettrait de justifier le maintien d'un budget agricole après 2013, indiquent les auteurs de l'étude.

Niveaux actuels de dépense «insuffisants»

Ils mettent en garde l'Union européenne contre le risque, dans les prochaines années, de raréfaction de ces biens publics faute de subventions. Car les exploitations agricoles pourraient se tourner de façon plus systématique vers des pratiques certes plus rentables sur le plan économique, mais désastreuses sur le plan environnemental. «*Les forces du marché et les avancées technologiques conduisent à la recherche de gains d'efficacité, stimulée par l'accroissement de la demande pour les produits alimentaires, bioénergétiques et autres produits industriels, qui s'ajoutent aux pressions urbaines*», écrit l'IEEP. Du coup, «*des incitations financières sont nécessaires pour encourager les agriculteurs à réorienter (une partie de) leurs moyens de production vers la fourniture de biens publics, ce qui implique des coûts supplémentaires et/ou une perte de revenus*», concluent les chercheurs. Ils préconisent donc le maintien d'une politique agricole commune. Mais celle-ci devrait être modifiée de façon à placer en son «cœur» des objectifs généraux environnementaux assortis de critères précis. Des contrôles stricts afin de garantir la fourniture effective de ces biens publics par les agriculteurs devraient être menés. En tout état de cause, «*les niveaux actuels de dépenses pour les mesures de développement rural avec objectifs généraux environnementaux apparaissent insuffisants par rapport à l'échelle de la demande de la société et aux estimations du niveau de financement requis pour atteindre les objectifs spécifiques de l'UE*», indique l'IEEP.



D. Poilvet

Tous les efforts et la gestion d'un meilleur environnement commencent à être pris en compte pour cette étude.

en bref

Vient de paraître : Des chiffres et des céréales

Passion Céréales, la collective d'information de la filière céréalière vient d'éditer un livret dans lequel sont rassemblés tous les chiffres qui font de la filière céréalière l'une des plus importantes filières professionnelles en France.

Tout ce que vous voulez savoir sur les exploitations, les productions, les exportations, les prix, les différentes filières (blé, orge, maïs, amidon, éthanol, riz) est accessible dans ce document.

Indispensable pour les différents acteurs de la filière et de tous ceux qui de près ou de loin, contribuent au développement de l'agriculture française.

(Disponible gratuitement sur le site internet de Passion Céréales : www.passioncereales.fr, participation aux frais d'envoi).

Grenelle : 330 emplois «verts» agricoles dans les Pôles emplois

Le Pôle emploi a recensé 16 335 emplois «verts» à pourvoir immédiatement. La plupart de ces postes sont disponibles dans le secteur du bâtiment. Mais le Grenelle de l'environnement a aussi un impact sur le marché de l'emploi en agriculture : 330 offres sont en stock dans les domaines du conseil et de l'assistance technique, de l'ingenierie en agriculture et environnement et du contrôle et du diagnostic technique en agriculture.

Promotion

Les Américains ont souvent pour habitude de faire les choses en grand. Ils le prouvent une fois encore en débloquant d'un seul coup 234 millions de dollars pour promouvoir les produits agricoles et alimentaires américains à travers le monde. Les fonds iront à plus de cent programmes couvrant la plupart des secteurs.

De nombreuses actions sont ainsi prévues dans le secteur des fruits et légumes, qui sera doté d'une enveloppe supérieure à 35 millions de dollars. D'autres subventions concernent les secteurs du lait (4,2 millions), de la volaille (6,6 millions), de la viande (18 millions), des céréales (13 millions) et du vin (7,3 millions).

développementlocal

Suppression de la taxe professionnelle

La nouvelle fiscalité des entreprises

Depuis le 1er janvier 2010, la taxe professionnelle a disparu, suite à la volonté de l'État de redynamiser les investissements des entreprises et, ce faisant, la création d'emplois dans les territoires. Le préfet de la Nièvre a présenté le nouveau dispositif le 27 janvier dernier à Nevers.



Photo : Réussir

La réforme de la taxe professionnelle se veut un outil pour assurer un lien entre les entreprises et leur territoire.

L'année 2010 est une année de transition. Entre un impôt que François Mitterrand en son temps avait qualifié *«d'imbécile»* et un nouveau schéma fiscal censé moins pénaliser les investissements des entreprises et donc moins nuire à leur compétitivité. Depuis le 1er janvier, l'État tient la promesse du Président de la République, Nicolas Sarkozy, de supprimer la taxe professionnelle, qui servait jusqu'alors de manne financière aux budgets des collectivités territoriales (communes, intercommunalités, départements, régions...). Dans un premier temps, pour 2010, la réforme vise les entreprises qui sont dorénavant assujetties à de nouveaux impôts et l'État, dans le cadre de la loi de finances, sert de chambre de compensation vis-à-vis des collectivités territoriales. En clair, il reverse à chacune une compensation relais, tirée de la nouvelle fiscalité, qui devrait compenser le manque-à-gagner de la défunte taxe professionnelle. De nombreux élus locaux s'étaient émus, depuis plusieurs mois, de la difficulté de boucler leurs budgets sans les recettes de la T.P. Dans la Nièvre, Nicolas Quillet, le préfet, a donc dévoilé les nouvelles règles fiscales en s'efforçant de rassurer les élus : *«la garantie de l'autonomie financière des collectivités territoriales est inscrite dans la Constitution»* a-t-il rappelé. Et de fait, le gouvernement a imaginé un système relativement complexe qui devrait permettre aux collectivités de se financer en 2010 sur les mêmes bases qu'en 2009. Un courrier déclinant le dispositif vient d'ailleurs d'être adressé à tous les élus.

23,7 milliards de pertes compensées

En France, la taxe professionnelle rapportait 23,7 milliards d'euros aux collectivités. En contrepartie, la loi de finances 2010 leur affecte un panier de ressources composé de trois types de financements: d'abord, le produit de la nouvelle contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE) qui est l'actuelle part foncière de la TP et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ainsi que de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER). Payée par les entreprises, la CET, dans sa globalité, devrait rapporter 16,8 milliards en 2010. Pour compléter, l'État va organiser un transfert d'impôts qu'il perçoit aujourd'hui, soit une fraction des frais d'assiette et de recouvrement des impôts locaux (2 milliards), une fraction des droits de mutation à titre onéreux (DMTO, 700 millions), le produit de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM, 600 millions) et le reliquat de la taxe sur les conventions d'assurances (TSCA, 2,8 milliards). Et pour finir, il ajoutera un complément de dotations budgétaires (800 millions), le tout atteignant bien les 23,7 milliards d'euros de l'ancienne TP. Si en 2010, l'État assurera la collecte et la redistribution fiscale aux collectivités, ces dernières lèveront ces nouveaux impôts des entreprises dès 2011.

Les risques d'une valeur ajoutée variable

Pour les entreprises, la CET et l'IFER représentent une baisse des impôts de plus du tiers par rapport à l'ancienne TP (16,8 milliards d'euros), les autres ressources étant calculées sur d'autres variables d'ajustement que les entreprises. Ainsi, la cotisation foncière des entreprises (intégrée à la CET) institue-t-elle une réduction de 30% de l'assiette foncière pour les établissements industriels. Quant à la CVAE, elle établit un plafonnement de 80% (PME) ou 85% (grandes entreprises) du chiffre d'affaires ainsi qu'une réduction de 1 000 euros par an pour les petites entreprises (CA inférieur à 2 millions). Enfin, la CET, qui privilégie l'investissement productif et taxe la valeur ajoutée est plafonnée à 3% de celle-ci. *«A quoi sert de vouloir taxer les entreprises quand il n'y a pas d'activité, pas d'investissement et donc pas de valeur ajoutée»* dit-on du côté de la préfecture. La réforme de la taxe professionnelle se veut donc un outil efficace pour assurer le lien entre les entreprises et leurs territoires tout en garantissant l'autonomie financière des collectivités territoriales. En visant particulièrement la valeur ajoutée, l'État prend cependant un risque. Par ces temps de crise voire de récession, l'assiette de la CET peut être soumise aux aléas conjoncturels de l'économie, ce qui n'est pas sans inquiéter les élus locaux sur leurs futures ressources. Dans sa réforme, l'État a donc prévu plusieurs dispositifs. D'abord, un mécanisme pérenne de garantie des ressources des collectivités prendra la forme d'un fonds national de garantie individuelle des ressources. Les collectivités qui, après réforme, disposeraient de plus de rentrées fiscales qu'avec la TP abonderont ce fonds qui, à l'inverse, financera les collectivités perdantes. Et dans le même esprit, un fonds régional et un fonds départemental de péréquation de la CVAE, alimentés à partir de 2012 par les ressources des départements ou régions dont le potentiel ainsi que le taux de progression du produit de la CVAE seront supérieurs à la moyenne nationale, financeront les départements ou régions moins bien dotés. En cherchant l'argent là où il s'inscrira dans une dynamique économique, l'État veut donc lier le développement des territoires à celui des entreprises. En favorisant l'investissement et la solidarité.

E.C.

Une exception française

Au contraire d'autres types de prélèvements, tels la TVA ou l'impôt sur les sociétés, qui se sont progressivement imposés, sous des formes voisines, dans la quasi-totalité des Etats de l'Union européenne et, au-delà, de l'OCDE, l'imposition locale des entreprises présente de multiples visages. A cet égard, les principes qui la sous-tendent, son rôle dans le financement des budgets locaux, aussi bien que son incidence économique, faisaient de la taxe professionnelle française une imposition unique en son genre.





Mutualité Sociale Agricole

Se connaître et se reconnaître

La MSA Bourgogne a mis en place une démarche d'accompagnement au changement intitulé « l'Avenir en soi », ouverte à tous les assurés

Parce que «*la vie n'est pas un long fleuve tranquille*», tout le monde peut un jour ou l'autre connaître des évènements en modifiant le cours, amenant à évoluer ou devoir changer... «*L'avenir en soi*» est une démarche initiée par la MSA dans le cadre de son action sociale. Elle vise à identifier et valoriser les capacités de chacun et les compétences acquises au cours de ses différentes expériences. Qu'elles soient personnelles, familiales, sociales ou professionnelles. Basée sur la reconnaissance des acquits de l'expérience (RAE), elle est animée par des travailleurs sociaux spécifiquement formés. Chaque session donne ainsi la possibilité à des personnes désirant ou devant aborder un changement, d'acquérir une meilleure connaissance de soi. Pour Bénédicte Baghuelou, assistante sociale à la MSA sur le site d'Auxerre : «*le principe est que tout individu apprend tout au long de sa vie et dans tout ce qu'il fait, sans même le savoir. Et nous, on essaie de mettre en lumière toutes ces compétences, cherchant aussi au travers de la vie quotidienne, le moyen de les repérer et les valoriser*». Deux impératifs pour intégrer ces stages : que la personne soit assurée à la MSA et qu'elle manifeste l'envie «*d'aller vers autre chose*».

Un stage entièrement gratuit

Les raisons d'évoluer sont multiples au fil d'une vie : envie de changer de métier, de diversifier son activité, ou changement imposé, tel un licenciement, une rupture familiale, des problèmes économiques ou de santé... Willhem, 31 ans, faisait partie du groupe de cinq personnes inscrites à la session venant de s'achever. En stage d'insertion au sein d'une association spécialisée en maraîchage bio, l'expérience l'aura aidé à mener la rédaction d'une lettre de motivation : «*au début, c'est un peu difficile de parler devant les autres, mais le fait que ce soit d'autres personnes qui donnent leur avis apporte un autre éclairage à mon projet*». Ni groupe de paroles ni thérapie de groupe, «*l'Avenir en soi*» se veut avant tout groupe d'échanges. Pour Fabienne Muris, également assistante sociale à Auxerre : «*notre action s'inscrit dans le parcours de la personne. C'est une étape, permettant de reprendre confiance si besoin et de favoriser la prise d'élan*». Parmi les autres participants à cette 3ème session organisée dans l'Yonne : Philippe, que des problèmes de santé obligent à envisager une reconversion professionnelle, une conjointe d'exploitation en congé parental et qui souhaite reprendre une activité, un exploitant agricole arrivé à l'âge de la retraite et désireux de mieux la préparer.

Prochaine session prévue début mars. Durée : 7 ou 8 séances d'une journée, réparties sur une période de 6 à 12 semaines. Ouvert uniquement aux personnes assurées à la MSA, le stage est entièrement gratuit (déplacements remboursés, repas etc.) Pour tout problème rencontré ou difficulté d'organisation, pour la participation du stage, une prise en charge est possible.

Renseignements :
Fabienne Muris au
06 03 43 63 65 -
Email : muris.fabienne@bourgogne.msa.fr
Bénédicte Baghuelou au
06 03 43 63 66
- Email : baghuelou.benedicte@bourgogne.msa.fr
Pour la Nièvre :
Tél 03 86 93 50 73 ou
03 86 93 50 75
Pour la Côte d'Or :
Tél 03 80 63 23 56 ou
03 80 31 40 78

DOMINIQUE BERNERD
VOUS DÉSIREZ PUBLIER UNE ANNONCE LÉGALE ?
UTILISEZ LA MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE
legales@terres-de-bourgogne.net
UNE SOLUTION SIMPLE ET RAPIDE
CONTACTEZ PATRICIA au 03 80 78 90 42
devis établi rapidement

A noter

Haut débit

Niver Tel prolonge la prise en charge de l'installation WiMax jusqu'au 31 mars 2010

Vous ne pouvez pas bénéficier d'une connexion par le fil, et il faut passer par le Wimax ou le satellite ? Profitez sans tarder de l'offre de Niver Tel.
Depuis plusieurs mois, le Conseil général a délégué à Niver Tel sa mission de service public pour aménager la boucle en fibre optique et permettre aux nivernais d'accéder au haut débit. Mais il reste des coins inaccessibles, parce qu'on ne peut emmener la fibre dans chaque cours de ferme. Pour permettre à chacun de bénéficier du haut débit, et surtout d'en développer l'usage professionnel, la technologie du WiMax (ou du satellite si le WiMax n'est pas suffisant) est l'alternative proposée par Niver Tel. Le surcoût lié à l'investissement supplémentaire est pris en charge par Niver Tel, jusqu'au 31 mars 2010, ce qui représente en moyenne 250€ pat installation. Niver Tel prolonge ainsi l'offre qui se terminait fin décembre, et qui a remporté un vif succès.
Pour bénéficier de cette proposition, n'hésitez pas à appeler le numéro vert mis à votre disposition : 0810 58 00 58. Vous pouvez aussi contacter un des trois fournisseurs agréés par Niver Tel, qui se sont engagés à apporter un service de qualité : A2CNet, 2D Diffusion et Ordiproxi.
Anne Metzer, Chambre d'agriculture de la Nièvre,
Numéro azur : 0 810 58 00 58.
Ce numéro enregistre officiellement toutes les demandes de renseignements et les réclamations. Tous les lundis matins, Niverlan (le partenaire de Niver tel chargé de développer les usages de l'internet auprès des nivernais) reçoit le bilan des appels et commence à les traiter.
Si un opérateur vous dit que vous n'êtes pas éligible au Wimax, c'est à ce numéro qu'il faut vous manifester. Demandez à l'opérateur de vous fournir les coordonnées (latitude et longitude) de l'endroit où vous voulez la connexion. Nivertel pourra ainsi vérifier quelle est l'origine du problème.

Forêt

Les forestiers privés demandent la création rapide d'un système assuranciel contre les tempêtes

La Fédération nationale des syndicats de forestiers privés demande, dans un communiqué du 26 janvier, la mise en place rapide d'une assurance de la forêt face aux risques de tempêtes comme l'État s'y était engagé au lendemain du passage de la tempête Klaus il y a un an. «*Faudra-t-il que les forestiers privés refusent de reboiser leurs parcelles, grevant ainsi les quotas carbone de la France [...] pour que nos demandes soient prises en compte ?*», demande la Fédération. Les forestiers privés s'inquiètent de la création d'un mécanisme trop sélectif auquel les forestiers ne souscriraient pas.



lesproductions

ÉLEVAGE

Groupement de défense sanitaire 58

Une situation *"beaucoup moins virulente"*

Comme chaque année à pareille époque, le GDS 58 organise des réunions d'information pour ses adhérents, éleveurs bovins, ovins et caprins, du département. Et fait le point devant eux sur la situation sanitaire. La campagne 2009-2010 s'annonce beaucoup plus sereine que les années précédentes.

Alain Bonnel, le directeur du GDS 58, se montre plus détendu. Au cours des différentes réunions qu'il conduit depuis quinze jours dans toute la Nièvre, comme à Sermoise le 27 janvier dernier, il reçoit les adhérents du groupement avec beaucoup plus de sérénité que les années précédentes. Il faut dire que sur le front des maladies (FCO, IBR, ESB, tuberculose et brucellose...), la situation *«est beaucoup moins virulente»* et laisse espérer un peu de répit à des éleveurs qui ont été lourdement pénalisés, dans la Nièvre comme ailleurs, ces derniers temps. Concernant la fièvre catarrhale ovine (FCO), qui est commune (comme la brucellose) aux ovins et aux bovins, Alain Bonnel se félicite de la campagne de vaccination 2008-2009 qui, depuis l'apparition du vaccin fin 2008, a vu *«au moins 90% (340 000) des bovins et trois quarts des moutons vaccinés»*. En France, la campagne contre le sérotype 8 et contre le sérotype 1 *«a été un succès, et chez nous, encore mieux»* s'est-il félicité. En dépit de débats lancés ici ou là sur la liberté vaccinale, le directeur du GDS 58 voit dans les statistiques de vraies raisons de se réjouir: *«au 24 novembre 2009, il n'y avait que 72 cas de BTV8, 6 cas de BTV1 et 3 cas de BTV1 et 8 recensés sur l'ensemble du territoire»*. Seulement, pourrait-on dire. Dans la Nièvre, dans le Morvan précisémment, il y a eu deux foyers de FCO en 2009 pour 94 suspicions cliniques: une goutte d'eau à côté des 1424 foyers de la campagne 2007-2008. *«Ce n'est pas l'explosion comme les années précédentes, la vaccination a été efficace et utile»*. Et il y aurait peu de circulation virale cette année avec aucun animal *«boiteux, fièvreux ou mort»*.

Effets secondaires de la vaccination ?

Evidemment, la question des incidences du vaccin sur la santé des animaux a été posée. Le sujet inquiète naturellement les éleveurs qui ont voulu en savoir plus. Pour tenter d'y voir plus clair, Alain Bonnel a dévoilé les chiffres transmis par l'Agence nationale du médicament vétérinaire (intégrée à l'AFSSA) *«qui fait preuve de pharmacovigilance»*: 1405 déclarations sont remontées des vétérinaires concernant 9415 animaux dont 1205 morts dans toute la France et *«aucun lien de causalité n'a pu être établi entre la vaccination et ces cas, hormis pour 20% d'entre eux»*. Un animal pour 10000 qui subiraient les effets non voulus de la vaccination, *«c'est très peu»* a rassuré Alain Bonnel, en tous cas moins que les risques liés à la non-vaccination. Bien sûr, pour un éleveur concerné par ces effets indésirables, c'est toujours trop et le directeur du GDS58 a affirmé que le réseau des GDS *«fait pression pour obtenir des indemnisations»*. Les dossiers sont en cours d'instruction au ministère pour les 20% qui ont déclaré avoir subi des avortements ou des trous dans les vêlages. Toujours est-il que, même si la situation s'éclaircit, la vigilance reste de mise. *«L'éradication de la FCO est-elle possible? Quelle est la situation des autres pays européens sur lesquels on manque d'informations? Que se passe-t-il après le 31 mars et la fin des aides à la vaccination? Quelle sera la prophylaxie pour les années à venir, l'arrêté ministériel ayant été pris pour un an? Quelles seront les indemnisations des mortalités liées à la vaccination»* s'est demandé Alain Bonnel.



Alain Bonnel a conduit les réunions d'information du GDS58 dans tout le département depuis quinze jours, ici à Sermoise, dans les locaux de l'association, devant une trentaine d'éleveurs adhérents.

IBR, ESB et tuberculose

Concernant la lutte contre l'IBR, les résultats du plan sont encourageants. Si la Nièvre reste à elle seule concernée par 50% des cas recensés dans l'ensemble de la Bourgogne, le GDS58 constate que le nombre de bovins touchés est passé de 23400 au 1er juillet 2008 à 21800 au 1er juillet 2009, soit une baisse de 7% en un an. Ce qui fait dire à Alain Bonnel que *«le plan de lutte porte ses fruits»*. Au 22 janvier dernier, 780 cheptels étaient recensés comme indemnes à l'IBR et 24 cheptels qualifiés, soit 10% de plus qu'à la même période l'an passé. En moyenne, 22 bovins sont concernés par cheptel dans la Nièvre quand ils ne sont que 13 dans les autres départements de la région. La prophylaxie marque donc des points mais doit encore progresser puisqu'en 2009/2010, quatre élevages ont été suspendus pour un bovin et deux ont été disqualifiés. Si la circulation virale continue, les progrès sont constants: *«c'est un peu plus supportable sauf pour ceux à qui cela arrive»* a souligné Alain Bonnel. Rappelons que le coût du plan de lutte contre l'IBR s'élève en moyenne à 430 euros par bovin bourguignon. Pour ce qui est de l'ESB (encéphalite spongiforme bovine), autrement appelée la «maladie de la vache folle», le directeur du GDS58 se montre là encore satisfait des informations dont il dispose. *«Ce n'est plus la catastrophe qu'on a connu dans les années 2000»*. Seulement 1011 cas ont été décelés en France depuis 1991 quand la Grande Bretagne en serait au moins à 200 000. Dans la Nièvre, deux cas seulement ont été détectés depuis le recensement et le spectre de la maladie s'éloigne progressivement. Depuis 2006, l'ESB a fait moins de 10 victimes par an sur l'ensemble du territoire et les 9 cas mis à jour (dont un en Côte d'Or) en 2009 concernaient des bovins nés entre 1992 et 1998. Si bien qu'Alain Bonnel s'est demandé *«pourquoi est-il encore nécessaire de faire encore des tests dans les abattoirs sur des animaux de 7-8 ans, à 15 euros pièce, alors qu'il n'y a que peu de chance de détection de nouveau cas»?* Enfin, le GDS 58 a conclu sa présentation en évoquant la tuberculose bovine qui, contrairement à la Côte d'Or et à l'Yonne, *«ne pose aucun problème particulier dans la Nièvre»*. Le dernier foyer avéré y remonte à 2003.

EMMANUEL COULOMBEIX

Éleveurs charolais de Côte d'Or

La Fédération charolaise relookée

A la dernière assemblée générale, les éleveurs ont pris la décision de dissoudre de Groupement des éleveurs Charolais (GEC) afin de redonner plus de lisibilité au niveau des organismes agricoles.

La décision a été mûrement réfléchie, à la suite de la disparition de Roland Chavillot, président à l'époque du GEC 21. La Fédération Charolaise qui avait jusqu'à ce jour pour rôle essentiel de fédérer les organismes d'élevage charolais et de faire la promotion de la race au travers de manifestations telles que le Salon agricole à Paris, La Ferme de Côte d'Or, se voit ajouter de nouvelles missions avec l'organisation de ventes exposition de reproducteurs.

La Fédération charolaise est un syndicat qui regroupe 70 éleveurs charolais de Côte d'Or adhérents au contrôle de performances et au Herd Book Charolais.

Pourquoi une Fédération ?

La Fédération travaille en étroite relation avec le HBC et les différents partenaires de l'élevage du département, Bovins croissance, comité d'agriculture Arnay - Pouilly - Semur, le GEC et le GIE.

Elle assure la promotion de la race charolaise.

En 2006 la fédération Charolaise présidée par Michel Baudot a constitué et déposé un dossier au Conseil général pour améliorer le niveau génétique du troupeau Côte d'Orien en aidant les éleveurs à investir dans la génétique. Cette aide à l'achat de reproducteurs est toujours d'actualité, les demandes d'aides sont disponibles à la Chambre d'agriculture.

La promotion de la race est aussi assurée au moyen d'un carnet d'adresses recensant les éleveurs vendeurs de reproducteurs du département de la Côte D'Or. Ce carnet est envoyé aux éleveurs producteurs.

La Fédération participe aussi à différents événements agricoles, afin de faire la promotion de la race, en exposant des reproducteurs provenant de nos élevages de Côte d'Or, lors des manifestations aussi bien départementales que nationales.

La Fédération... *«fédère»*

En 2006 les groupements de l'époque GECA - GECB 21 se sont rapprochés à l'initiative de la Fédération. On a vu naître alors le Groupement des éleveurs Charolais, GEC, grâce au maître d'œuvre Michel Baudot et à la volonté des deux présidents de l'époque : Maurice Léchenault et Roland Chavillot. Elle a contribué au rassemblement des deux comices de Pouilly en Auxois et d'Arnay le Duc, qui ont fait le choix d'organiser un seul concours appelé «*Concours de l'Auxois sud*». Ce dossier a été suivi par Claude Ferroux, vice-président de la Fédération.

Les prochains rendez-vous

D'ores et déjà la Fédération vous donne rendez-vous le 10 mars 2010 à Arnay-le-Duc où sont attendus 50 reproducteurs au hall agricole.

Une liste des reproducteurs à vendre chez les adhérents est tenue à jour au secrétariat, elle est accessible à tous au 03 80 90 68 80.

Station d'évaluation du Marault (58)

Journée technique avant la vente

Depuis septembre, la ferme du Marault abrite et évalue 52 veaux charolais destinés à devenir des reproducteurs de référence à vêlage facile. Une journée technique y a réuni leurs propriétaires, le 20 janvier, à un mois d'une vente aux enchères qui aiguise leurs appétits financiers.

«*Nous visons une nouvelle clientèle. Les résultats n'étaient pas bons en 2009 et nous espérons faire mieux en 2010*» a, d'entrée de jeu, averti Michel Baudot, le président du GIE Charolais et du Herd Book charolais, devant une quarantaine d'éleveurs venus de la grande région. Tous propriétaires de veaux laissés en évaluation au Marault. Le responsable de la station d'évaluation parle «*d'un redémarrage sous une autre forme avec, pour la deuxième année consécutive, un programme de contrôle de futurs taureaux reproducteurs par monte naturelle à vêlage facile*». Le programme a démarré en septembre dernier. Et s'achèvera le 25 février prochain par une vente aux enchères électronique sur le ring de vente du pôle génétique. «*Nous avons mobilisé notre réseau Herd Book*» a précisé Michel Baudot avec un objectif clair : «*que vous ne soyez pas déçus et que les animaux trouvent acquéreurs*». Les techniciens du Marault «*croisent les doigts*» jusqu'à la date de la vente et continuent leur travail d'évaluation des animaux, que leurs actuels propriétaires ont pu visiter à l'issue de la réunion.



Le 20 janvier dernier, les responsables du Herd Book et de la station du Marault recevaient les propriétaires des veaux pour une ultime réunion avant la vente.

52 veaux de 46 élevages

Comme la méthode Coué ne suffit pas -rassurer les éleveurs est une chose, proposer des veaux de référence en est une autre-, la station d'évaluation a donc utilisé tous ses atouts, à commencer par la sélection des animaux. En septembre, selon Régis Grémion, le directeur technique, ce sont 808 veaux proposés par 486 élevages français qui ont dû être départagés. Les inspecteurs du Herd book ont été vigilants sur les critères d'ascendance et de performance. 102 veaux, originaires d'une vingtaine de départements français, ont fait l'objet d'une première sélection avant de se retrouver 52 au final admis à la ferme. Pesant 440 kilogrammes en moyenne à leur arrivée, ils sont originaires de 46 élevages répartis dans 21 départements. Un pointage le 11 février, une dernière pesée le 15 et les résultats de l'indexation le 17 compléteront la batterie de contrôles réalisés durant ces cinq mois au Marault. Sans rentrer dans le détail qui a été présenté aux propriétaires, disons que les contrôles sont encourageants : «*une croissance journalière moyenne de 1 419 grammes, ce sont 4 ou 5 points de plus que la moyenne raciale*» a révélé le directeur technique même si, en raison de bâtiments venteux et froids, la performance n'est pas optimale. Le constat a d'ailleurs été souligné par l'un des éleveurs présents pour qui «*1 300 grammes en station comparés à certaines fermes, ce n'est pas très intéressant*». «*Sur le papier, il n'y a rien à reprocher à cette série qui a été recrutée*» lui a répondu le directeur technique du Marault, sachant «*qu'une fois placés parmi les génisses, ces taureaux feront leur monte très rapidement et qu'ils n'ont pas besoin d'être trop soigné*» a estimé un autre propriétaire. Au Marault, on nourrit les veaux avec du mash (1,4 kg pour 100 kg de vif) et du foin à volonté.

Vers une station de référence

Les index de croissance sont également très positifs, 109 pour les pères, 105 pour les mères: ce qui valorise l'appréciation réalisée par les inspecteurs du Herd Book. Pour bon nombre d'éleveurs présents à la réunion, des exploitants de la Creuse, du Rhône, de l'Allier, du Puy-de-Dôme et aussi des locaux, ce programme était l'occasion d'une première mise en station. Souvent 1 veau, parfois deux sont en pension: ils comptent bien sûr sur la vente aux enchères électroniques pour valoriser la génétique de leurs animaux. Le 25 février, la mise à prix unique sera de 2 400 euros par animal. «*C'est un panel qui représente bien le Herd book charolais*» a convenu Michel Baudot qui ne compte pas en rester là. Chaque année en France, il y a un besoin de 10 000 taureaux pour les génisses, soit un réel potentiel pour des animaux de référence. Et donc une opportunité pour la station du Marault, «*qui n'est en concurrence avec aucune autre mais qui veut valoriser ses spécificités*». Régis Grémion a dévoilé des données statistiques, issues de la Fédération nationale des stations, qui n'ont pas à faire rougir le Marault par rapport à d'autres stations locales. Par exemple, 83% des mères y sont qualifiées contre deux tiers ailleurs en moyenne. Et les critères techniques sont souvent rangés au-dessus des moyennes de ses semblables. Des éléments encourageants qui font dire à Michel Baudot : «*Nous n'en sommes qu'au B.A. ba. On reprend cette station en main au niveau où elle en est mais la présence de veaux d'une vingtaine de départements positionne le Marault comme une station nationale et raciale*». La station d'évaluation veut se donner les moyens de ses ambitions. **E.C.**

Station nationale du Marault

Premiers reproducteurs "vêlage facile" aux enchères

Le 25 février prochain, cinquante jeunes mâles recrutés dans le cadre du programme «*vêlage facile*» du HBC, seront proposés aux enchères à Magny-Cours. Une première qui s'adresse avant tout aux éleveurs à la recherche de bons taureaux à génisses.

Depuis 2007, le Herd Book Charolais conduit un programme collectif de sélection de reproducteurs de monte naturelle utilisables sur génisses. Dans une race où la monte naturelle représente tout de même 85% des reproductions, le HBC a fait le constat que le critère «*vêlage facile*» était de plus en plus demandé. Une tendance qui s'explique par l'agrandissement des cheptels, un rajeunissement des troupeaux, mais aussi une volonté des éleveurs d'alléger la pénibilité de leur travail. Alors que certains s'aventurent à croiser leurs vaches avec des taureaux d'autres races, les responsables du HBC ont décidé de prendre les devants. Chaque année en France, près des trois quarts des veaux charolais naissent de pères issus d'élevages adhérents au HBC. Parmi ces reproducteurs, des taureaux satisfont pleinement aux critères «*vêlage facile*». Le HBC a donc choisi de mieux les mettre en avant et de créer un programme de diffusion de cette génétique.

Accouplements préférentiels

Le protocole mis en œuvre a consisté, dans un premier temps, à réaliser des accouplements préférentiels dans les élevages adhérents au HBC. L'objectif étant de générer de futurs reproducteurs utilisables sur génisses. Les éleveurs étaient ainsi invités à accoupler certaines de leurs vaches qualifiées (les meilleures de la base de sélection), jugées intéressantes en facilités de vêlage (IFNais) et aptitudes au vêlage (AVel) avec des taureaux améliorateurs sur les facilités de naissance. Depuis 2007, le HBC a ainsi sélectionné à l'échelle nationale quatre taureaux pour les utiliser dans ce programme. Il s'agit de Sardou VF, Tommy VF, Noaille VF et Vosgien VF. Acquis par le HBC, les semences de ces reproducteurs complètent la gamme des taureaux «à vêlage facile» disponibles dans les élevages ou diffusés par les entreprises de sélection.
La seconde étape de ce programme aura été la spécialisation de la station dans l'évaluation de reproducteurs à vêlage facile.

Sélection rigoureuse

Nés de fin novembre 2008 à début février 2009, les 52 pensionnaires du Marault étaient déjà tous dotés d'excellentes performances à leur entrée en station. D'ailleurs, concernant les index ascendances, «*cette sélection nationale constitue la meilleure série que le Marault ait connu*», commente Régis Grémion, directeur technique au HBC. Dans le détail, la moyenne des poids à la naissance est de 45 kg. L'index facilités de naissance des mères approche les 105, celui des pères 109. Comme le souligne Régis Grémion : «*ces bonnes valeurs sur les facilités de naissance ne pénalisent pas les autres index puisque les index de synthèse des parents sont également très élevés: une moyenne de 106 pour l'index de valeur maternelle (IVMAT) des mères et 110 pour l'index de synthèse au sevrage (ISEVR) des pères. En outre, 83% des mères et 80% des pères de ces veaux sont qualifiés*».

Enchères électroniques

Les animaux subiront leur dernière pesée les 14 et 15 février prochains. Les résultats d'indexation seront établis le 17. La vente de ces jeunes reproducteurs aura lieu le jeudi 25 février à Magny-Cours. Les animaux seront visibles dès 9h et la vente proprement dite débutera à 14h. Il s'agira d'une vente aux enchères électroniques. C'est Martial Tardivon, responsable du marché au cadran de Moulin-Engilbert qui se chargera d'organiser les enchères. La mise à prix sera de 2 400€ et les enchères de 20€.
Dès maintenant, les animaux sont visibles à la station du Marault le mercredi après-midi sur rendez-vous. Les acheteurs potentiels ont également la possibilité de les voir sur le site internet du Herd-Book (www.charolaise.fr). Chaque veau y dispose d'une photo ainsi que de sa fiche «*Charolais France*».

PROTECTION des CULTURES - SEMENCES - ENGRAIS
PROPOSER
• Un accompagnement technico-économique
• Des gammes personnalisées
• Une veille technologique
PROMOUVOIR
• Une agriculture raisonnée
• La mise en marché et valorisation de vos productions
27 rue de la Rochotte - 21120 IS-sur-TILLE - 03 80 95 65 65
JFB APPRO
La terre des plantes des hommes

Une enquête menée par les élèves BTS de Challuy (58)

Insémination artificielle: la Nièvre reste en retrait

Une classe de BTS Productions animales a rendu son travail annuel sur un thème donné. Cette année, les élèves ont enquêté sur l'insémination artificielle pour le compte de Coop'Evolia, l'un des trois opérateurs de l'IA présents dans le département. Si le développement génétique semble intéresser les éleveurs, l'insémination artificielle reste relativement confidentielle.


Les étudiants du lycée de Challuy ont restitué leur enquête devant les responsables de Coop'Evolia et les enseignants du BTS PA.

Une trentaine d'élèves de BTS productions animales du lycée agricole de Challuy ont restitué, diaporama à l'appui, le travail et les résultats de l'enquête qu'ils ont menée depuis un an pour le compte de Coop'Evolia. Le 27 janvier, ils ont invité Guy Martin, son président ainsi que des techniciens de la coopérative, à entendre leurs conclusions. Par groupes de deux, ils sont allés à la rencontre d'éleveurs adhérents et non adhérents de Coop'evolia pour en savoir un peu plus sur leurs exploitations, leur conduite de la reproduction, la sélection, leurs avis sur l'IA et leurs connaissances sur la coopérative.

15% vraiment prêts à pratiquer l'IA

Les étudiants ont donc synthétisé les données statistiques et techniques d'un échantillon de 67 éleveurs nivernais, 32 adhérents à Coop'Evolia et 35 n'y adhérant pas.

Premier constat: si le développement génétique semble intéresser les éleveurs, ils ne sont en réalité que 15% à se dire vraiment prêts à pratiquer l'insémination artificielle. *«Votre travail, qui est rigoureux, nous confirme ce que l'on savait déjà: la Nièvre a un autre mode de production que le reste de la Bourgogne. Le collectif n'est pas ce qui émerge le plus dans ce département»* a souligné Guy Martin à la fin de la présentation. Coop'Evolia, dont l'activité génétique s'étend sur le bassin laitier de Côte d'Or, Haute Marne, Saône-et-Loire et le bassin allaitant de Saône-et-Loire et du Morvan dans la Nièvre, se trouve en concurrence directe avec deux autres opérateurs, ce qui ne facilite pas la communication des inséminateurs vis-à-vis des éleveurs. Et puis, 94% des éleveurs nivernais, pour des raisons de conduite traditionnelle, préfèrent pratiquer la monte naturelle. La sélection génétique est de loin le privilège des vendeurs de reproducteurs, systématiquement inscrits à 45%. Selon les enseignants présents lors de la restitution, tous les éleveurs ne sont pas encore sensibles au lien entre la sélection et l'amélioration économique de l'exploitation. Un constat confirmé par l'enquête sur la méconnaissance des index, par exemple.

L'enquête menée par les élèves, qui rentre dans le cadre pédagogique de l'acquisition des connaissances et des compétences, n'était pour autant pas représentative de l'élevage nivernais. Sur les 67 éleveurs interrogés, 29 ont déclaré pratiquer l'insémination artificielle. La méthode d'enquête s'intéressait dès le départ aux adhérents de Coop'Evolia, ce qui ne reflète pas forcément la réalité nivernaise. Pour ceux-là, l'IA représente 72% des génisses inséminées par exploitations et 36% des vaches. Par ailleurs, 46% des non-adhérents de Coop'Evolia ont reconnu avoir eu recours auparavant à l'IA (dont 43% avec le prédecesseur de la coopérative). Les élèves leur ont donc demandé pourquoi ils avaient arrêté. Le mauvais taux de réussite, la charge de travail trop importante, le coût trop élevé, le manque de confiance envers les index et les problèmes d'infrastructures constituaient les principales causes de l'arrêt. En conclusion, les étudiants ont relevé que *«les adhérents sont satisfaits de l'IA et des services de Coop'Evolia en général, les non-adhérents émettent des réserves même si ils trouvent des aspects positifs. Le travail sera difficile et il n'y aura pas forcément de retombés pour Coop'Evolia au niveau des non-adhérents mais Coop'Evolia peut élargir son champ d'action aux adhérents partiellement satisfaits de ses services»* ont-ils préconisé.

EC

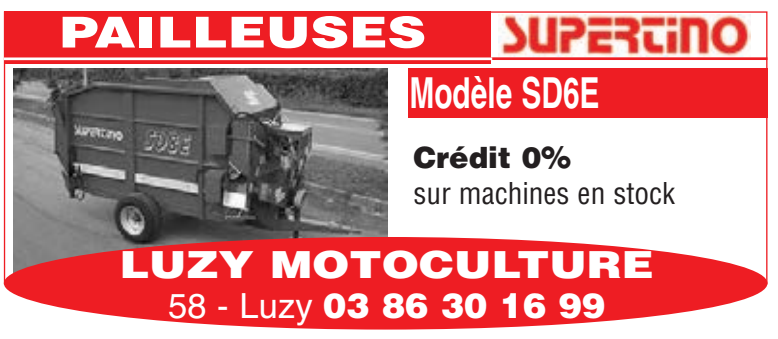


sanitaire

Les États généraux du sanitaire ouverts jusque fin avril

Le ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, Bruno Le Maire, a lancé, le 19 janvier dernier, les *«États généraux du sanitaire»*, conformément à son engagement pris lors du dernier Sommet de l'élevage de Clermont-Ferrand, le 7 octobre 2009. Il avait alors déclaré souhaiter, que de nouvelles responsabilités soient déléguées aux éleveurs, comme la réalisation de la vaccination contre la fièvre catarrhale ovine (FCO). L'objectif premier de ces États généraux est de *«renforcer la sécurité des consommateurs»*, indique-t-on au ministère. Ils doivent permettre aussi l'élaboration de propositions *«sur la maîtrise des risques et incidents sanitaires dans les filières animales et végétales, et leurs conséquences économiques»*. Enfin, ils doivent permettre à l'ensemble des acteurs concernés *«de discuter du mode de gouvernance et de la gestion sanitaire de demain»*.

Bruno Le Maire a installé quatre groupes de travail constitués de professionnels agricoles, d'experts du monde vétérinaire et de scientifiques, dont les thèmes sont: la gouvernance des organisations et les missions des acteurs intervenants dans la santé animale; le développement des outils, méthodes et stratégies de surveillance de la santé animale ; la sécurité dans le domaine phytosanitaire; et le financement des mesures, l'assurance, la mutualisation et la protection économique des filières. Une réunion de restitution des travaux de groupe est fixée à la fin du mois d'avril.



Sangliers d'élevage

Un arrêté contesté

Un arrêté définissant le standard de race d'un sanglier sauvage sur la base du caryotypage met le feu aux poudres chez les éleveurs.



crédit photo : RÉUSSIR

Les ministères concernés viennent d'enteriner un projet définissant la pureté génétique du sanglier.

DOMINIQUE BERNERD

Le 8 septembre dernier est paru au journal officiel un arrêté fixant les *«caractéristiques et règles de fonctionnement des installations et des établissements d'élevage, de vente ou de transit appartenant à la catégorie A et détenant des sangliers»*. Attendu depuis des années, il était censé être le fruit des multiples travaux et réunions menés par la profession avec les représentants des ministères de l'Environnement et de l'Agriculture. Si un rapport du ministère de l'Écologie datant de 2002, relatif à la préparation de cet arrêté pouvait laisser penser que les éleveurs de sangliers avaient été entendus, aujourd'hui, il n'en est rien ! Ne tenant pas compte des observations et des réserves formulées, les deux ministères concernés viennent d'entériner un projet définissant notamment la pureté génétique de l'animal sur la base unique du caryotype (nombre de chromosomes) et non sur l'aspect visuel (phénotype) préconisé par la profession Responsable sangliers au sein du syndicat national des producteurs de gibiers de chasse et président de la section gibiers à la FDSEA de l'Yonne, Bernard Delagneau ne décolère pas : *«j'ai collaboré des années durant à la préparation de cet arrêté. A chaque changement de chargé de mission, il nous a fallu reprendre notre bâton de pèlerin pour étayer nos argumentations. Ce que nous avons fait avec patience et détermination, nous appuyant notamment sur des données scientifiques de l'INRA, et tout ça pour en arriver là !»* Pour cet éleveur de sangliers installé à Vorvigny, près de Brienon, la déconvenue est d'autant plus grande qu'aucun représentant de l'organisation syndicale n'a été invité à la réunion du groupe de travail «*identification des sangliers*» qui s'est tenue le 25 novembre dernier au ministère de l'Écologie. Alors que le syndicat national des producteurs de gibiers de chasse représente tout de même 3 500 éleveurs !

Pour Bernard Delagneau, *«l'administration ne tient absolument pas compte de la dangerosité de nos animaux en exigeant une identification par caryotypage des marcassins. Cette pratique serait extrêmement dangereuse pour le vétérinaire comme pour l'éleveur, du fait de la réaction imprévisible de la laie. Nous n'hésitons pas à dire que nos animaux seront tout simplement victimes d'une maltraitance inutile ! Sans compter les coûts importants à engager à fonds perdus pour les éleveurs !»*

Plus déterminé que jamais, le syndicat vient de présenter un recours devant le Tribunal administratif de Paris réclamant l'annulation pure et simple de l'arrêté. Subsidiairement, de supprimer l'article 18 de ce texte, voire, de remplacer le terme «*génétique*» par celui de «*phénotype*» dans l'article 17.

Zoom sur...

Les deux articles incriminés

Article 17 - Caractéristiques génétiques
Afin d'atteindre l'objectif de protection du patrimoine faustique naturel contre toute altération génétique, il ne peut être détenu dans les établissements précités que des animaux de race pure d'espèce Sus scrofa scrofr L. Les animaux ne correspondant pas à ces caractéristiques génétiques et ceux issus de croisements entre sangliers et porcs sont prohibés à l'intérieur des établissements et doivent être abattus.

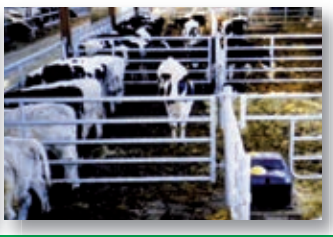
Article 18 - Caryotype
Tout établissement d'élevage, de vente ou de transit hébergeant des sangliers doit détenir exclusivement des animaux de race chromosomique pure dont le patrimoine génétique est porté par 36 chromosomes. A cet effet, le caryotype est obligatoirement réalisé sur chaque animal entrant dans l'établissement. La recherche du caryotype est également obligatoire pour la totalité des sangliers choisis comme reproducteurs au sein d'un établissement. Pour atteindre cet objectif dans les élevages existants, les reproducteurs sont maintenus dans une enceinte séparée jusqu'à la détermination du patrimoine génétique de chacun d'entre eux.
La descendance de sangliers issus d'un établissement dont la totalité des animaux a fait l'objet d'un caryotype est réputée posséder un patrimoine génétique de 36 chromosomes.

En savoir plus...

Le phénotype* du sanglier. Bien que le sanglier soit proche «*cousin*» de nos porcs domestiques, il est facile de le différencier. D'une morphologie conditionnée par le milieu, il peut-être différent suivant les régions où il vit. Un sol bien équilibré produira des animaux adultes plus développés, pouvant atteindre 150kg. Dans le cas contraire, il sera plus petit, avec des membres plus fragiles et un poids adulte d'environ 100kg. Ses caractéristiques morphologiques conduisant toutefois à une même silhouette :
- Une tête allongée (la hure), terminée par le boutoir, pour l'aider à fouiller le sol
- Des oreilles (les écoutes) relativement petites, droites, très mobiles, toujours en éveil
- Des yeux placés latéralement, paraissant petits en raison des dimensions de la tête
- Nuque et dos ornés d'une crinière dressée quand la bête est irritée
- Bout de la queue aplati et garni d'une frange
- Une peau épaisse au pelage le plus souvent uni
- Un arrière train étroit et très incliné

**Phénotype : c'est l'ensemble des caractères observables d'un individu.*

POUR VOS AMÉNAGEMENTS de BÂTIMENTS LAITIERS et ALLAITANTS, PENSEZ CHAPUIS FRÈRES !


21450 St Marc/Seine
Tél. 03 80 93 22 28
Votre spécialiste en matériel d'élevage
20 tonnes de stock disponible
JOURDAIN

en bref

Lutte contre la pollution par les pesticides : l'agence de l'eau RMC soutient 58 projets

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse vient de sélectionner 58 projets destinés à réduire les pollutions de l'eau par les pesticides, précise un communiqué du 18 janvier. Pour moitié, ces projets concernent l'agriculture biologique, pour 21% la suppression de pollutions ponctuelles par les pesticides, pour 19% la réduction de l'utilisation des pesticides en zones non agricoles et pour 10% la même réduction en agriculture. Ces dossiers ont été sélectionnés sur 200 manifestations d'intérêt reçues à la suite d'un appel à projet lancé en février 2009. Les porteurs de projets sont principalement des collectivités (40%), des coopératives agricoles (17%), des associations (14%) et des groupements de producteurs (10%). Ils bénéficieront de prêts bonifiés pour la mise en œuvre de leur projet : l'agence devrait leur allouer une enveloppe globale de 12M sur 3 ans.

Le ministère de l'Écologie sème des fleurs le long des routes pour les abeilles

Dominique Bussereau, secrétaire d'Etat chargé des Transports, et Chantal Jouanno, secrétaire d'État chargée de l'Écologie, ont lancé mardi 19 janvier une expérimentation visant à semer le long des routes des fleurs favorables aux pollinisateurs. À partir du printemps 2010, des espèces végétales mellifères vont ainsi être semées sur plus de 250 kilomètres d'accotements routiers afin d'offrir aux abeilles de nouvelles ressources alimentaires. Cette expérimentation se fait en collaboration avec le «*réseau biodiversité pour les abeilles*». Après trois ans, des critères permettront d'évaluer l'efficacité de la démarche (intensité du butinage, composition des pollens, qualité du miel…). À terme, l'objectif est «*d'étendre le dispositif à l'ensemble du réseau routier national non concédé (environ 12 000km) et de mettre les connaissances acquises à disposition des autres gestionnaires de réseaux routiers qui souhaiteraient se lancer dans une démarche similaire*», précise un communiqué du ministère du Développement durable.

Pour réduire l'usage des produits phytosanitaires

Il faut repenser les systèmes de production

Dans le cadre du plan écophyto 2018, issu du Grenelle de l'environnement, qui fixe de réduire de 50% et si possible en 2018, l'utilisation des produits phytosanitaires, l'Inra vient de restituer les résultats des travaux sur d'autres systèmes de production agricoles. Réduire les phytos c'est possible, mais à condition de repenser les systèmes de production.



La réduction de 50% de l'usage des pesticides n'est pas envisageable sans une évolution radicale des systèmes de productions.

Premier enseignement de l'étude de l'Inra sur les voies de réduction de l'usage des pesticides: la baisse d'un 1/3 des quantités de produits utilisés actuellement est possible, sans trop de pertes de production et sans modification fondamentale des itinéraires techniques. En revanche, se fixer une réduction de 50%, comme prévue par le Grenelle de l'environnement, apparaît comme un défi difficile à relever, sauf à replacer l'agronomie au cœur de l'agriculture et de la recherche. Pour y parvenir, il va falloir imaginer des outils efficaces de diffusion des innovations. Et pour les filières une telle évolution s'apparente à une révolution qui impactera directement sur les systèmes existants.

Car, il ne s'agit pas d'un simple changement de techniques, mais d'un retour à plus d'agronomie avec des rotations de cultures allongées, en grandes cultures en particulier. Les scénarios extrêmes imaginés par les chercheurs envisagent toutes les possibilités, de l'agriculture intensive sans limites à la généralisation des pratiques agrobiologiques, en passant par différents degrés de protection. Seule la généralisation de «*la production intégrée*», qui demande en grandes cultures des assolements nouveaux, répondrait aux attentes du Grenelle de l'environnement, mais au prix d'une baisse de la production. Toutefois, parmi les agriculteurs engagés dans ces différentes démarches, les chercheurs de l'Inra ont observé de fortes disparités sur le plan des résultats, ce qui laisse espérer d'importantes marges d'amélioration.

Mais toutes les cultures ne pourront pas supporter les mêmes efforts de diminution. En arboriculture, qui consomme 20% des insecticides totaux, les méthodes alternatives sont déjà très largement diffusées et la marge de manœuvre est donc plus faible. Les grandes cultures concentrent à elles seules 70% des dépenses en pesticides pour 46% de la SAU. Dans ce secteur l'utilisation raisonnée, basée sur les outils d'aide à la décision, permettrait déjà une baisse de 3 à 40% des applications, sans affecter le niveau de production. En appliquant des principes de gestion agronomiques en rupture avec les pratiques majoritaires actuelles, on pourrait même atteindre une diminution de 40 à 75% des produits phytos, pour une chute de production de 10% en céréales à pailles, mais de 15 à 20% en moyenne pour le colza, grand consommateur d'insecticides.

Philippe Mangin, président de Coop de France, considère qu'il faut «*dès à présent se mobiliser pour raisonner toutes les exploitations françaises... Pas comme une fin en soi, mais pour enclencher le mouvement. Quant aux scénarios de rupture (...) avant de parler de diffusion, il faut déjà les expérimenter*».

Mais convaincre les agriculteurs de modifier leurs pratiques n'est pas forcément le plus difficile. Les stratégies de filières bloquent aussi certaines évolutions de pratiques. «*Les systèmes de cultures où les pesticides jouent un rôle majeur sont parfaitement cohérents avec les logiques économiques des filières qu'ils alimentent*» souligne Jean-Marc Meynard, directeur de recherche en agronomie à l'Inra Grignon. Difficile donc d'installer des solutions alternatives. La généralisation de l'allongement des rotations en grandes cultures implique ainsi de trouver des débouchés rémunérateurs pour des productions comme le pois, la luzerne ou le triticale et de s'adapter à des volumes moins importants. Autre exemple, les mélanges variétaux qui sont plus résistants mais n'intéressent pas les meuniers.

La remise en cause du système actuel prendra du temps. En attendant, le secrétaire d'État à l'écologie propose que l'on «*se fixe un objectif intermédiaire à l'horizon 2014*», le temps pour la recherche de se mettre en marche et d'être en mesure de proposer cette «*révolution agronomique*» au plus grand nombre.

Zoom

Le monde des grandes cultures s'inquiète

Dans des communiqués de réaction à la présentation de l'étude «*Ecophyto R &D*» publiée par l'Inra, les producteurs de grandes cultures (Orama) de même que les industriels de la protection des plantes (UIPP) s'inquiètent du maintien de la performance de l'agriculture française. Selon Orama, «*il apparaît qu'en quasi-totalité, les scénarios de réduction étudiés aboutissent à une diminution de la production. Or, même limitée - à 6% par exemple, dans l'hypothèse intermédiaire de 30% de réduction des pesticides - une régression des récoltes françaises serait contraire à l'objectif de produire plus assigné à l'agriculture par les Pouvoirs publics conjointement à celui de produire mieux*». Pour sa part, l'UIPP propose de prendre rendez-vous en 2014 «*pour faire un point intermédiaire avant 2018 et étudier les conséquences (du plan écophyto) sur la qualité des récoltes, les revenus agricoles et les prix des denrées.*

Il est en effet indispensable, ajoute l'UIPP, de s'assurer que cet objectif chiffré reste compatible avec la performance économique de la ferme France».

RIFFAULT S.A.
Z.A. Le Champ Mâle - Rue Gay Lussac
58640 VARENNES-VAUZELLES
Tel. 03 86 38 01 55
Fax 03 86 38 20 93
Z.A. Les Distraits - Rue Fénélon
18390 SAINT-GERMAIN-DU-PUY
Tel. 02 48 24 37 13
Fax 03 48 65 20 49

Filet brise-vent
Tunnel d'élevage
Tunnel de stockage

Auxerre accueille le premier salon dédié au désherbage alternatif

Désherb'sol, un événement incontournable

Premier salon sur les innovations et les solutions alternatives pour le désherbage des cultures, Désherb'sol ouvre ses portes à Auxerre Expo les 9 et 10 février. Un événement à ne pas manquer, si l'on veut tout savoir sur les nouvelles solutions de travail du sol et de désherbage.



De nombreux matériels sont présentés.

Premier salon entièrement dédié au désherbage mécanique, Désherb'sol se tiendra les 9 et 10 février prochains à Auxerre. Les Chambres d'agriculture de Bourgogne et leurs partenaires techniques vont lever le voile sur trois années d'expérimentations et de recherche-développement autour du désherbage alternatif des cultures et systèmes de cultures. Tout un programme avec présentation de nouvelles solutions de travail du sol et de désherbage, des stands de présentation, des outils de désherbage mécanique et de travail du sol spécifiques, un espace dédié aux posters commentés par des techniciens et des conférences thématiques qui rythmeront chaque journée.
Afin de donner le maximum d'échos à la manifestation auprès d'un public qui devrait venir de tout le grand Est, le même programme sera décliné sur les deux journées du salon avec des conférences particulièrement riches qui aborderont des thèmes essentiels. Les conférences se dérouleront à Auxerre Expo, le mardi 9 février de 14h à 18h et le mercredi 10 février de 9h à 16h. L'entrée au salon est gratuite

Le programme des conférences
Mardi 9 février
14h - Ouverture
14h-14h45 : Optimiser sa marge brute en utilisant de nouvelles techniques de désherbage mixte et mécanique. Avec deux axes de réflexion : les objectifs du désherbage mécanique et mixte et les intérêts et les limites agronomiques, socio-économiques, environnementaux.

15h-15h45 : Construire un programme de désherbage efficace, mixte ou mécanique.
La réflexion s'organisera autour de trois thèmes: la gestion agronomique des adventices dans la rotation, les itinéraires de désherbage mixte ou mécanique en céréales, colza, tournesol, maïs, betteraves, la conception des systèmes de culture pour s'adapter aux nouveaux enjeux.

16h - 16h45 : Dernières innovations en matériels et systèmes de guidage testées pour vous au champ. Pour cette dernière conférence, une table ronde sera animée par un journaliste spécialisé en machinisme agricole et des agriculteurs utilisant différents matériels et systèmes innovants témoigneront et ouvriront les discussions qui suivront.
18h - Fermeture

Mercredi 10 février - Même programme que précédemment, mais sur la journée.

9h - Ouverture
10h30 - 11h15 : Optimiser sa marge brute en utilisant de nouvelles techniques de désherbage mixte et mécanique.

12h - 14h : Déjeuner (au restaurant Festin de Bourgogne, sur réservation uniquement)

14h - 14h45 : Construire un programme de désherbage efficace mixte ou mécanique

15h - 15h45 : Dernières innovations en matériels et systèmes de guidage testées pour vous au champ.

16h : fin du salon.
Tout au long des deux journées des stands exposeront les dernières innovations des constructeurs de matériels et de systèmes de guidage, avec plusieurs présentations :
- utilisation d'outils de travail du sol (pour déchaumages superficiels à débit de chantier élevé en alternance avec l'utilisation de charrues faisant des labours superficiels refermés...)
- utilisation d'outils de désherbage mécanique spécifique, avec éventuellement des systèmes de localisation d'herbicide,
- présentation des outils de guidage innovants permettant d'obtenir des débits de chantier élevés.
De nombreux partenaires se sont associés aux Chambres d'agriculture de Bourgogne pour créer cet événement : Arvalis Institut du végétal, Cetiom, ITB, FRCuma, Fredon et Inra. Rappelons que ce salon exceptionnel s'adresse à tous les agriculteurs d'un grand secteur Centre et Est de la France, mais aussi à l'ensemble des conseillers et techniciens du monde agricole. Dans cet objectif, le Conseil régional de Bourgogne, l'Union européenne (Feader), le ministère de l'Alimentation et de la pêche (Casdar) et les agences de l'eau Seine-Normandie, Rhône-Méditarranée Corse et Loire-Bretagne ont apporté leur concours financier à cette manifestation unique en son genre. Entrée gratuite.
Renseignements sur :
www.bourgogne.chambagri.fr

Repères

■ Constructeurs Et Marques Représentés
Ribouleau Monosem, Agridis International, Thyregod, He-Va, Atelier Du Val De Saone, Kress, Agronomic, Espad Trimble Agriculture, Sat Plan, Agrilead, Stecomat, Treffler, Steketee, Kockerling, Innov Gps, Lemken, Merlo, Pottinger, Vaderstad, Godin Freres, Precizo, Jouffray Drillaud

technique

Journée techniques culturales sans labour de sortie hiver


Observation de la structure du sol.

Vendredi dernier, le GDA Bourgogne Nivernaise recevait Yvan Gautronneau, enseignant en Agronomie à l'Isara-Lyon pour une journée Techniques Culturales sans Labour. Cet agronome de terrain est le spécialiste français de l'interprétation du profil cultural.
A cet effet, François Coupechoux et le Gaec Detable avait ouvert plusieurs fosses d'un mètre de profondeur afin de bien observer la structure du sol et l'état de l'enracinement des cultures.
La journée s'est déroulée en deux temps :
observation de parcelles de céréales implantées avec un travail minimum
observation de couvert avant implantation de culture de printemps.
La problématique commune des participants tournait autour de l'appréhension de la technique du semis direct (pratique encore rare en Bourgogne) et de la gestion des adventices avec l'introduction de culture de printemps.

A Étais-la-Sauvin, les parcelles situées en sol limono-argileux ont été emblavées en blé derrière un colza. L'interculture a bénéficié aux repousses de colza et aux faux semis grâce à deux passages d'Herse Eco Mulch. Le diagnostic du profil montre une légère compaction à 15cm de profondeur et des zones plus tassées sans doute liées au passage de la moissonneuse. L'observation des vers de terres montre une activité soutenue avec de nombreuses galeries verticales jusqu'au fond du profil.
L'enracinement de la culture est bon, avec la présence de racines jusqu'à 90 cm de profondeur.
La recommandation de l'intervenant incite à poursuivre l'observation de ces zones de compaction (en vue du passage d'ameublisseur) ou à favoriser le développement de racines dans ces zones par des couverts adaptés ou une fertilisation localisée (en vue de semis sous couvert).
Dans tous les cas, de bonnes conditions d'intervention lors du travail du sol ou de la récolte doivent être respectées ; la moissonneuse ainsi que les bennes équipés des pneus adéquats (le cas échéant ces dernières devront rester à l'extérieur de la parcelle).
A Corvol, le groupe a pu voir une parcelle d'orge semée au DPS 12. Ce semis très simplifié mais avec un débit de chantier très élevé nécessite un passage spécifique pour incorporer la semence. La charge de mécanisation liée à l'intervention est fortement réduite et le peuplement obtenu était néanmoins satisfaisant. Dans ces sols argilo-calcaires, le travail du sol profond semble inutile compte-tenu de la faculté de ces argiles à travailler par l'alternance gel-dégel et la rétractation en été.
La dernière fosse était ouverte sur une interculture longue avant tournesol. Le couvert est composé de vesce + pois + avoine de printemps et a été détruit par le gel. L'observation du profil invite à essayer une implantation du tournesol en direct. Bien sûr les conditions de printemps seront déterminantes.
Cette journée a permis de sensibiliser les agriculteurs à l'observation de profil. Ceux-ci sont nécessaires pour diagnostiquer des problèmes de structure et envisager un remède. Par contre, il convient de respecter quelques recommandations : l'ouvrir perpendiculairement au travail du sol et au semis et suffisamment profond. La période privilégiée est la sortie hiver pour les cultures d'hiver (l'enracinement est quasiment à sa profondeur maximale en mars) et vers le stade floraison pour les cultures de printemps.
Une journée en mai-juin pourra donc être organisée dans cette perspective.

Pour tout renseignement : Equipe Grandes cultures : 03.86.93.40.60

en bref

VBC

Respect des grappes



Agrifoy

L'effeuilleuse DS0 de VBC dispose d'un rouleau aspirant.

Importée par la société bordelaise Agrifoy, la nouvelle effeuilleuse DS0 du constructeur italien VBC combine des rouleaux qui happent les feuilles à une turbine. L'un des deux rouleaux est ponctué de lumières par lesquelles l'air est aspiré. De cette façon, les feuilles sont collées puis pincées par le second rouleau. Par la suite, un troisième rouleau-brosse décroche les feuilles du rouleau aspirant, avant que l'air éjecté par la turbine ne les propulse vers le bas. Cette technique a pour avantage de séparer facilement les feuilles des grappes, générant un effeuillage efficace sans dégrader les baies.
Le constructeur italien annonce des vitesses de chantier de 0,8 à 1,2 ha, selon la configuration de la vigne, et des besoins de puissance de 35 ch.

Collard

Multiplications des rotors

La dernière génération d'effeuilleuses Collard dispose de deux rotors à la place d'un sur chaque tête. De ce fait, l'air est pulsé à des pressions plus basses au niveau de chaque buse rotative. Ce concept revêt plusieurs intérêts, comme le moindre bruit généré par la machine. De plus, les résidus de feuilles sont moins pulvérisés et encrassent moins le radiateur. Collard annonce également des vitesses de chantier plus importantes et une meilleure qualité de travail.

Grégoire

DX Evolution

Issue de la gamme DX, l'effeuilleuse DX Evolution bénéficie d'améliorations qui simplifient les réglages, accentuent la sensibilité dans les travaux en dévers et agrémentent son pilotage depuis la cabine.

Matériel

L'effeuillage à l'épreuve de l'IFV

L'IFV (Institut français de la vigne et du vin) a réalisé des essais sur sept effeuilleuses du marché.



Grégoire

Les essais de l'IFV ont mis à l'épreuve plusieurs modèles d'effeuilleuses du marché.

L'offre du marché en effeuilleuses est très variée, employant des techniques très diverses comme l'aspiration, le happement par des rouleaux, le jet pulsé ou la chaleur pour éliminer les feuilles qui emprisonnent les grappes. Par une série d'essais, l'IFV nous éclaire sur l'efficacité de 7 modèles essayés.
Opération à vocation sanitaire, l'effeuillage est une technique coûteuse lorsqu'il est manuel. En effet, selon Christophe Gaviglio de l'IFV, il faut compter 20 à 30 heures de travail par hectare, soit un coût de main-d'œuvre de l'ordre de 315€. En comparaison, l'effeuillage mécanique est à la fois beaucoup plus rapide (une heure à 2 h 30 pour 1 ha) et moins coûteux : compter 80 à 150€/ha pour une trentaine d'hectares effeuillés par an.
Cependant, la qualité de travail, c'est-à-dire l'intensité d'effeuillage et le respect des grappes, demeure le facteur le plus important pris en compte par le vigneron. Ainsi, la tolérance aux blessures sera d'autant plus forte que l'effeuillage sera précoce, compte tenu de la capacité de la vigne à récupérer et du moindre risque de maladie en intervenant tôt.

Quatre familles de machines testées

Parmi les sept marques, on peut classer les effeuilleuses présentes en quatre familles : à rouleaux, à jet pulsé, à aspiration et thermique. Comprenant les machines Binger Seilzug et Magnetto, la première catégorie intègre les modèles qui happent les feuilles avec des rouleaux. Simple et économique (9 000€), l'effeuilleuse Binger Seilzug dispose d'un ventilateur qui crée une légère dépression et procure une bonne efficacité, sans abîmer la récolte à venir. On regrette l'absence de suivi de la végétation.
Pour améliorer le respect des grappes, l'effeuilleuse Magnetto doit être dépourvue des deux scies de rognage, qui la précède.
Seconde catégorie, les machines à jets pulsés de Collard et Kirogn sont de conception commune. Les jets d'air pulsé ont pour vocation de déchiqueter le feuillage. Coûteuses (20 000€), ces effeuilleuses ne suppriment pas complètement le feuillage et sont à conseiller en intervention précoce pour minimiser les blessures des grappes.
Parmi les effeuilleuses à aspiration, figurent les marques Grégoire et Tordable, qui offrent de bons débits de chantiers. Sur la machine Tordable, une puissante turbine aspire les feuilles vers la barre de coupe. Elle se révèle très efficace avec les vignes très vigoureuses, mais tend à aspirer également les grappes.
Sur les mêmes bases de tarifs (18 000 euros) que la machine Tordable, l'effeuilleuse Grégoire crée une aspiration par un flux d'air tangentiel, avant que les feuilles ne soient sectionnées par le lamier. Cette technique revêt l'intérêt de limiter les projections de feuilles coupées et par conséquent les blessures.
Atypique, la technique d'effeuillage thermique utilisant le gaz propane de Souslikoff (15 000 euros) se révèle très efficace, tout en limitant les blessures infligées aux grappes. Cependant, la chute des feuilles nécessite deux semaines et la consommation en gaz est élevée.

C. GALBRUN

conjoncture

Marché des vins de Bourgogne

Une situation saine malgré la crise économique mondiale

Après trois années de croissance, puis une année de retour à l'équilibre (2007/2008), la dernière campagne de commercialisation des vins de Bourgogne a été marquée par un recul sensible des ventes, essentiellement dû aux résultats à l'export.

Toute la planète vin souffre. Avec la crise internationale, le constat est uniforme. Partout, les clients finaux font davantage attention aux prix : descente en gamme, achats en promotion ou de marques de distributeurs, baisse de fréquentation et des dépenses dans les restaurants... L'euro fort, notamment face au dollar, est une contrainte supplémentaire pour les exportations des pays producteurs de l'Union européenne.
Sur les 12 mois cumulés de la campagne (à fin juillet 2009), les exportations de la Bourgogne ont baissé de 24,5% en volume et en valeur. Par rapport à la moyenne des cinq dernières années, la baisse est de 16% en volume et 12% en valeur. Cette situation est largement liée au poids du Royaume-Uni et des États-Unis.
En Asie, malgré une baisse moyenne des ventes de vins de Bourgogne de 20 à 30% sur ces marchés (hors Japon), il est vraisemblable que les expéditions pourront retrouver des taux de croissance du même ordre dès le redémarrage de l'économie. Seul marché mature en Asie pour le vin, le Japon demeure une destination favorable à la Bourgogne, dont les exportations sont restées relativement stables, malgré la conjoncture.
Les AOC régionales, plus abordables, ont moins souffert de la crise, particulièrement les vins blancs, dont le chiffre d'affaires baisse de seulement 9%.
Les exportations de vins de Bourgogne restent en revanche bien soutenues par le Crémant de Bourgogne, en croissance régulière depuis 5 ans.

France : Bonne tenue

Les vins de Bourgogne ont plutôt bien résisté sur le marché français, qui représente, en moyenne, une bouteille de Bourgogne commercialisée sur deux, part qui tend à augmenter en période de crise. En effet, la baisse ne serait que de -1% par rapport à la campagne précédente.
97,5 millions de bouteilles ont été commercialisées sur cette campagne dans l'Hexagone. Ce résultat ne doit pas masquer, d'une part, une dégradation plus forte de la situation au cours des derniers mois et, d'autre part, la nécessité ces derniers temps de devoir accentuer les promotions.
Les ventes de vins de Bourgogne en hyper et supermarchés (source IRI) pendant la campagne ont été plutôt stables (-1% en volume) malgré la conjoncture.
Le secteur de la restauration, déjà affaibli par l'évolution des habitudes de consommation, est le principal réseau de distribution touché par la crise. La baisse estimée du chiffre d'affaires global de la profession serait de l'ordre de 10% cette année (source CHR).

Saint-Vincent tournante du Chablisien

Saint-Vincent fait la fête à Milly ce week-end !

Rencontre avec Daniel-Étienne Defaix, viticulteur à Milly et président de la 43ème Saint-Vincent tournante du chablisien



Présentation par Daniel Defaix de la cuvée d'exception grappillée un jour d'automne 2008 ensoleillé du côté des 1er Crus Côtes de Lys et Côtes de Léchet.

«*Surtout ne parles pas de moi car c'est bel et bien un ensemble de gens extraordinaires d'un tout petit village magnifique qu il faut mettre à l'honneur et seulement eux !*» Le «*Star système*» n'est pas de mise chez Daniel Defaix, figure rabelaisienne en pays chablisien et homme de cœur au verbe chaleureux. Ses pairs le savent bien : on n'est pas élu président de la Saint-Vincent 2010 à l'unanimité (moins sa propre voix) par hasard !

Tdb : Pas trop difficile pour un petit village de 200 habitants d'organiser un tel évènement ?
Daniel Defaix : *Ce n'est pas le nombre qui fait l'âme d'un village, ce sont ses habitants ! Nous sommes un petit village, mais avec une solidarité extraordinaire, des gens fabuleux. On sent renaître avec cette Saint-Vincent ce pouvoir magique d'aider son voisin, qui était l'esprit même des Saint-Vincent d'antan et ça, c'est chouette ! Si on réussit notre fête, ce sera en partie pour ça.*

Qu'entendez-vous par «*réussir une Saint-Vincent*» ?
C'est d'avoir réussi à fédérer tout un village, où tout le monde décide de donner le meilleur de soi même, où on aide le plus petit d'entre nous... Et tout ça, c'est acquis. Après, la réussite totale sera bien sûr en fonction de la météo, mais l'esprit de la Saint-Vincent est bel et bien déjà présent.

La préparation a nécessité de nombreuses réunions ?
Cela fait deux ans que l'on se réunit au rythme d'une réunion tous les 15 jours le lundi, un atelier de travail tous les mardis soir, un autre atelier tous les mercredis après-midi et un samedi sur deux..., c'est énorme !

Quel est le rôle du président de la Saint-Vincent ?
Aimer ! Et aimer, ça veut dire quoi ? Encourager et savoir dire merci !

Beaucoup de soutiens ?
Les premiers chèques du début nous ont permis de lancer la machine, d'acheter les premiers papiers crêpons pour la fabrications de fleurs par «nos petites mains» et aujourd'hui on compte 130 partenaires. Ayant chacun donné avec leur cœur du temps, de l'argent, des coups de mains, des matériaux... Cette somme de dons en nature est colossale ! Les élus aussi nous ont bien soutenus, séduits je pense, de quel que bord qu'ils soient, par l'aspect «fête populaire» de cette Saint-Vincent.

Si vous deviez en quelques mots inciter les gens à venir à Milly ce week end ?
Venez, ce sera tellement beau ! (rires) *Des décors entièrement nouveaux, une cuvée d'exception issue de la journée de grappillage organisée sur les 1er Crus Côtes de lys et Côtes de Léchet, de grands spectacles... De quoi passer une journée formidable pour 5€, le prix du verre Saint-Vincent ou 20€, carnet de tickets repas compris ! La fête sera belle et saura conserver ce cadre populaire qu'on souhaitait lui apporter. On veut dire aux gens : «nous sommes là pour vous accueillir, mais c'est vous les rois de la fête» !*

PROPOS RECUEILLIS PAR DOMINIQUE BERNERD

A noter

Programme de la fête

Samedi 06 février : A partir de 11h : découverte du village de Milly-Chablis aux couleurs de la Saint-Vincent. 12h : grand banquet gastronomique 20h30 : grand bal animé par l'orchestre Lakota, sous rotonde chauffée. Entrée : 10€
Dimanche 07 février : 9h : grande messe de la Saint-Vincent avec animation musicale, sous rotonde chauffée, à côté du grand parking. 10h : Partage de la brioche en fin de cérémonie et passation du Saint-Vincent pour 2011. 10h30 : grande parade musicale avec procession des 19 délégations des villages du Chablisien. 11h : discours officiels et intronisations. 11h45 : vin d'honneur ouvert à tous. A partir de 12h : ouverture des caveaux et des stands de restauration. Jusqu'à 17h : animations, spectacles, exposition, ateliers divers autour de la vigne et du vin, produits du terroir...
Concerts : Ensemble vocal d'Auxerre à l'église Saint-Sébastien, à 13h45 et sous rotonde à 15h45 - Voices, chants profanes et sacrés sous la rotonde à 14h15 et à l'église Saint-Sébastien à 16h15
Animations déambulatoires : La compagnie d'ailleurs : Echassiers géants, Les Arist'o Chap : Musique, Sourdines à l'huile : Musique, Les Rigodons : Folklore régional, La Banda : Musique de rue, Les Peulons d'Auxerre : Chants et danses folkloriques
Prix du verre de la Saint-Vincent : 5€ - Prix du carnet de tickets repas : 15€

Premier grand prix de l'œnotourisme

Le tourisme viticole a le vent en poupe

260 candidatures ont été présentées pour la première édition du grand prix de l'oenotourisme, qui vient de décerner ses récompenses. Les viticulteurs se sont largement mobilises.

Le premier grand prix de l'oenotourisme, lancé par le Conseil supérieur de l'oenotourisme, a reçu 260 candidatures de tous les secteurs du tourisme viticole. Les viticulteurs et leurs organisations professionnelles ont répondu nombreux, car l'œnotourisme rencontre un succès croissant dans les vignobles. Il permet notamment d'augmenter les ventes, de fidéliser la clientèle et de faire de la pédagogie autour du vin. Ce prix, décerné le 27 janvier, récompense des démarches exemplaires, simples et facilement transférables, dans quatre catégories. Le ministère de l'Agriculture a donné son accord pour renouveler ce prix, financé cette année par FranceAgriMer.
Dans la catégorie «*Mise en valeur d'un caveau ou d'un site viticole*», c'est la maison Cazes, à Rivesaltes, qui a été primée. Ce vignoble de 220 ha, entièrement converti en agriculture bio et en biodynamie, a mis en place toute une série d'événements autour du vin et de visites, mais aussi un restaurant de cuisine catalane bio.
Pour «*Hébergement et restauration*», c'est la maison et la table d'Olivier Leflaive, à Puligny-Montrachet, qui a reçu le premier prix pour son atelier du vin et sa table qui propose un menu vigneron accompagné d'une dégustation commentée des vins de la propriété. Un hôtel complète l'offre touristique.
Dans la catégorie «*Mise en réseau de maisons de vin avec d'autres ressources*», c'est la route des vins du Jura qui a été récompensée. Déjà élue en 2009 «*destination touristique européenne*», les 250 vignerons adhérents à la route des vins du Jura ont su créer sur 80 km un véritable réseau oenotouristique, impliquant tous les acteurs du tourisme autour d'un évènement majeur : «*la percée du vin jaune*», chaque année, en février.
Un encouragement a été décerné au pique-nique des Vignerons indépendants d'Alsace. Depuis 1995, 80 d'entre eux organisent un grand pique-nique dans leurs vignes le week-end de la Pentecôte.
Rappelons que les enjeux économiques de l'œnotourisme sont énormes, de plus en plus de viticulteurs investissent et s'investissent dans ce créneau porteur, qui leur assure visibilité, notoriété et débouché commercial sur la propriété.

En image



Viticulture

Une formation diplômante
La formation «*Ouvrier polyvalent en viticulture*» s'est conclue vendredi 22 janvier au CFPPA la Brosse par la traditionnelle remise des diplômes. Rappelons que sur les 13 engagements de départ et après que 2 stagiaires aient quitté la formation après avoir été embauchés par leur maître de stage, 9 stagiaires ont suivi et validé le cursus complet. Sur la photo (de gauche à droite) : France Lahutte, animatrice emploi à la FDSEA del'Yonne, Maud Dupuy-D'Uby, directrice du CFPPA, Karine Alix, stagiaire, Ingrid Chiesa, Conseil régional de Bourgogne, Francis Letellier, président de la FDSEA de l'Yonne, Valérie Thiriet, Jérôme Rougeot, Cindy Gagnier, Thierry Bardet, Philippe Save, stagiaires, Raphaël Masson, viticulteur, Régis Gouley, Sébastien Gorlin et Julien Pommeau, stagiaires. Absente de la photo : Alexandra Pourchet, stagiaire. Félicitations aux diplômés ! DB

cours&marchés

➜ Pages réalisées par la rédaction de Terres de Bourgogne, avec le concours des quotidiens *Les marchés* et *La Dépêche.*
Toutes reproductions et communication interdites.

➜ Céréales

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur;
OA: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur.
BPMF: blé panifiable meunerie française
Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

Récolte 2009: Prix base juillet, majorations commerciales mensuelles non comprises (sauf en avoine et indications contraires) de 5,58 du 1er au 15 janvier et de 0,64 du 16 au 31 janvier pour toutes céréales.

Départ	Spécifications	Échéance	€/t		Observations
Blé tendre 2009					
Aube/Yonne	76/220/11%	Janv-juin	104,00	N	C
Sud Côte d'Or	BPMF 220/11% mini	Janv-juin.	112,00	N	C
Blé dur 2009					
Sud-Est	normes semoulières	fév.-mai	155,00	N	
Orge de mouture 2009					
Sud Côte d'Or	64-65 kg/hl	janv.-juin	90,00	V	C
Aube/Yonne	62-63 kg/hl	janv.-juin	88,00	N	C
Sud Est	68-70kg/hl	janv.-juin	112,00	N	C
Maïs 2009					
Sud Côte d'Or	-	fév.-juin	117,00	T	C
Sud Est	-	janv.-avril	122,00	T	C
Aube/Yonne	-	6 de janv.	118,00/120,00	N	C
Avoine 2009					
Noire					
Sud Côte d'Or	50/51 kg/hl	fév.-mars	82,00	V	C
Saône et Loire	-	inc	-	-	C
Blanche					
Sud Côte d'Or	-	INC			

➜ Protéagineux

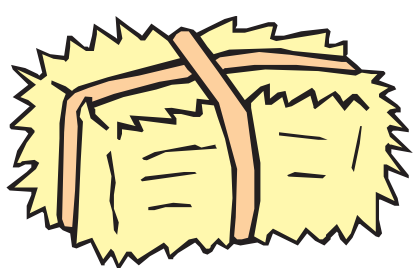
Départ	Spécifications	Échéance	€/t		Observations
Pois 2009					
Aube/Yonne		juin	165,00	N	-

➜ Céréales France (disponible ou rapproché) *29 janvier*

Blé fourrager (73 kg) Départ Eure-et-Loir (sans garantie) : 102,00; Blé meunier Départ Eure-et-Loir (nov-déc)110,00; Blé standard Rendu Rouen A.R. (nov-déc):113,00-114,00; Orge de Mouture Rendu Rouen A.R. (déc): 94,00; Orge de Mouture Dép. E.-et-Loir A.R. (rapp): 85,00-88,00; Maïs FOB Rhin (janv-juin) :130,00; Tournesol Rendu Saint-Nazaire: 280,00; Pois Départ Oise: 155,00; Colza Rendu Rouen: 271,00; Colza FOB Moselle (Euronext- fév) : 280,50.

➜ Pailles et fourrages *26 janvier*

Paille de blé :
CENTRE-BASSIN PARISIEN A titre indicatif Balle rectangulaire (sous abri) 300-400 kg : 40,00 €/t Balles pickup (départ champ)25kg : inc.
NORD-EST Balles de 20-25 kg à l'abri, région Dunkerque, Nord Pas de Calais, Somme : Grosses balles rectangulaires de 300-400 kg toutes régions à l'abri :40,00€- Balles rondes en 1,20 m de diamètre: inc
Foin de prairie :
CENTRE-BASSIN PARISIEN Loiret, Seine-et-Marne, balles pickup 25kg : inc. 200 à 300 kg balles rectangulaires: inc : balles rondes : inc.
NORD-EST Petite balle de 20 kg, de bonne qualité, Balle pickup 20 kg: inc. Balle ronde diamètre 1,20 m : inc.
Luzerne :
CENTRE-BASSIN PARISIEN A titre ind. 1ère coupe : inc., balles rondes 1e coupe : inc., petits ballots



cours&marchés OVINS

➜ Corbigny - Sicagemac *18 janvier*

Amenés: 230	Prix moyen par animal	Prix moyen par kilo
Agneaux gras -44kg	80-121	2,00-2,75
Agneaux gras +44kg	94-128	1,80-2,78
Agneaux maigres	70-85	1,62-2,50
Brebis	35-94	0,56-1,33
Béliers	88-123	-

Apports satisfaisants pour la saison. Vente active et totale en agneaux à des tarifs très fermes. Forte demande en brebis, cours qui augmentent fortement. PROCHAIN MARCHÉ : LUNDI 1ER FÉVRIER

➜ Moulins-Engilbert - Sicafome *25 janvier*

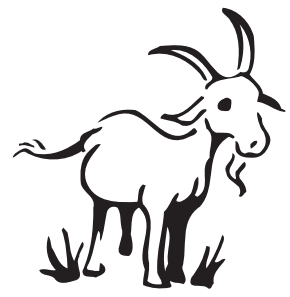
Amenés 914 - 97% de vendus. Depuis fin décembre, les marchés ont été perturbés par la météo, engendrant ainsi, plusieurs hausses successives. Cette semaine, les reports d'offres ont pu se réaliser et on a retrouvé davantage de stabilité dans le commerce. les agneaux de qualité sup. demeurent recherchés à des tarifs cohérents, le tri est plus sévère dans les agneaux de second choix. Très forte demande en brebis et cours élevés.
PROCHAIN MARCHÉ LUNDI 8 FÉVRIER. PESÉE : 7H00-VENTE : 9H00.
Tél.: 03 86 84 28 75 - Fax. 03 86 84 31 88. www.sicafome.frwww.sicafome.fr

Brebis	E: -	U: 1,00 à 1,30 (70 à 100€)
	R: 0,80 à 1,00 (40 à 70€)	O: -
Béliers	60 à 135€	
Agneaux maigres	40 à 80 (1,50 à 2,35€)	
Agneaux gras	E: -	U: 2,40 à 2,60
- 38kg (72 à 94)	R: 2,14 à 2,40	O: -
Agneaux gras	E: -	U: 2,40 à2,77
38 à 44kg (93 à 119€)	R: 2,15 à 2,40	O: -
Agneaux gras	E: -	U: 2,30 à 2,82
44 à 50kg (98 à 132€)	R: 2,14 à 2,30	O: -
Agneaux gras	E: -	U: 1,80 à 2,24
+ 50kg (95 à 124€)	R: -	O: -
Agneaux laitons	E: -	U: 2,90 à 3,00
- 38kg (98 à 102€)	R: -	O: -
Agneaux laitons	E: -	U: 2,85 à 3,00
38 à 44kg (121 à 123€)	R: -	O: -

Agneaux685 Béliers.....18
Brebis186 Caprins25

➜ Sancoins *27 janvier*

Amenés 369, dont 166 agneaux, 79 agneaux d'embouche, 103 brebis et 10 béliers.
Vente plus difficile en toutes catégories d'agneaux, plus facile pour toutes les catégories de brebis pour lesquelles les cours sont reconduits.
A la pièce : Brebis suitées inc. Béliers de réforme 88,00-130,00-105,00 (=). Agneaux d'embouche 53,00-73,00-63,00 (=).
Au kg : Agneaux laitons 16-19 kg U 5,70-6,05-5,85 (=); R 5,50-5,85-5,70 (=); 19-22 kg U 5,40-5,80-5,70 (=); R 5,15-5,55-5,40 (=); plus de 22 kg U 4,95-5,30-5,20 (=); R 4,80-5,20-5,10 (=). Brebis de réforme moins de 25 kg U inc.; R inc.; plus de 25 kg U 2,15-2,30-2,25 (=); R 1,71-1,85-1,79 (=); O 1,34-1,49-1,45 (=).



cours&marchés PORCS

➜ Porcs *25 janvier*

Plérins (Marché du Porc Breton)

Présentés : 15 382
Vendus au classement de 1,008 à 1,016 €.
soit une cotation
base 56 TMP.....1,013 (-0,003).
base 56 TMP + charte qualité T : 1,033 €.

➜ Indice porcelet

Indice hebdomadaire

Du 18 au 22/01	Du 11 au 15/01
Prix à 25kg: 1,602;	Prix à 25kg: 1,583;
Par kg suppl.: 0,56;	Par kg suppl.: 0,57;
Porcelet 8kg: 26,779	Porcelet 8kg: 26,423

Prix départ ferme indexé à 25 kg. - La référence «Porcelet départ ferme à 25 kg» est une information professionnelle, destinée aux éleveurs assujettis à une indexation, notamment dans le cadre des Groupements des producteurs.

➜ Porcs abattus *du 15 au 21 janvier*

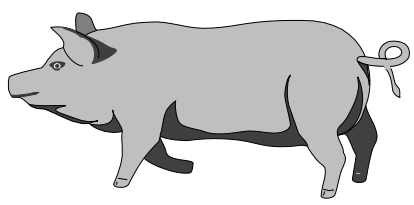
Moyenne hebdomadaire de l'OFIVAL

E/kg/Carcasse	Nbre de porcs	Prix moyen
Bretagne	-	1,17 (=)
Centre, Haute et Basse-Normandie, Pays de Loire, Poitou-Charentes	-	1,16 (=)
Nord, Pas-de-Calais, Picardie, Ile de France, Lorraine, Alsace, Champagne, Ardennes	-	1,13 (+0,02)
Bourgogne, Franche-Comté, Rhône-Alpes, PACA, Corse	-	1,23 (+0,01)
Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Auvergne-Limousin-Aquitaine	-	1,18 (=)
RÉFÉRENCE NATIONALE	-	**1,17 (=)**

➜ Porcins

Sancoins

Amenés : non communiqués.
Léger frémissement des cours à la hausse pour les porcs charcutiers. Tarifs maintenus pour les coches.
Au kg net : Porcs charcutiers 1,01-1,34. Coches de réforme 0,63-0,87.



cours&marchés DIVERS

➜ Alimentation animale

27 janvier

Tourteaux de soja 48% pellets Montor : 320,00; Poudre de lait écrémé spray dispo.: 1 700,00; Lactosérum: 690,00; Saindoux raffiné: N.C; Huile de coprah raffinée: 745,00; Huile de palme raffinée: 715,00; Luzerne déshydratée 18%: 120,00; Pulpes de betteraves Marne: 91,00; Sons-Pellets: 85,00; Farines de poissons Amér. du Sud (65%); -.

➜ Bourgogne Franche-Comté

du 25 au 31 janvier

Bovins destinés à l'engraissement *Cotation établie par la Commission Interdépartementale de Dijon*

Sexe	Age (mois)	Poids type (kg)	Catégories de conformation E	U	R
Mâles	6-12	250	- (0,00)	2,57 (0,00)	- (0,00)
		300	- (0,00)	2,49 (-0,02)	2,40 (0,00)
		350	- (0,00)	2,41 (0,00)	2,35 (0,00)
		400	- (0,00)	2,38 (0,00)	2,32 (0,00)
	12-24	450	- (0,00)	2,30 (0,00)	2,20 (0,00)
		500	- (0,00)	2,18 (-0,02)	2,08 (-0,02)
Femelles	6-12	270	- (0,00)	2,06 (0,02)	1,97 (0,00)
	12-24	400	- (0,00)	1,94 (0,00)	1,83 (0,00)
Castrés	12-24	500	0,00 (0,00)	0,00 (0,00)	0,00 (0,00)

Première valeur : cotation de la semaine **- Deuxième valeur :** variation absolue par rapport à la semaine précédente.
TENDANCE : Cours difficilement reconduits.

Gros bovins morts *Cotation établie par la Commission Bourgogne Franche-Comté de Dijon*

	E	U	R	O	P
Bœuf	N.C. (/)	3,35 (0,00)	3,17 (0,02)	0,00 (0,00)	N.C. (/)
Génisse	N.C. (/)	3,97 (-0,01)	3,30 (0,00)	0,00 (0,00)	0,00 (/)
Vache	N.C. (/)	3,40 (-0,05)	3,10 (-0,01)	2,60 (-0,03)	2,30 (/)
Taureau	N.C.(/)	2,28 (0,00)	2,23 (0,00)	2,13 (0,00)	N.C. (/)
Jeune Bovin	N.C. (/)	3,51 (-0,01)	3,29 (-0,01)	2,94 (-0,01)	N.C. (/)

Première valeur : cotation de la semaine **- Deuxième valeur :** variation absolue par rapport à la semaine précédente.
TENDANCE : Vente plus calpme, mais avec une offre plus abondante.

Bovins boucherie

Au kg net : Bœufs U inc.; R 3,15 (=); O 2,70 (+0,03). Génisses E inc.; U 3,98 (-0,02); R 3,30 (=); O inc. Vaches U 3,45 (+0,05); R 3,11 (-0,02); O 2,63 (-0,03); P 2,30 (+0,02). Taureaux E inc.; U 2,28 (=); R 2,23 (=); O 2,13 (=). Jeunes bovins E inc.; U 3,52 (+0,02); R 3,30 (=); O 2,95 (=)

➜ Saint-Christophe-en-Brionnais

27 janvier

Gros bovins d'élevage et d'engraissement. Amenés 518 broutards et 420 bovins maigres.
Offre de qualité très moyenne. Les bons broutards sont rares d'où une ambiance commerciale morose. Assez bonne demande en laitonnes. En bovins maigres, marché bien approvisionné. Bonne vente, quasi totale à des cours attractifs, surtout pour les bêtes lourdes. A la pièce : Broutards mâles moins de 200 kg 560,00-580,00; 200-250 kg 600,00-750,00; 250-300 kg 690,00-820,00; 300-350 kg 790,00-830,00; 350-400 kg 810,00-970,00; 400-450 kg 940,00-1050,00; 450-500 kg 1030,00-1130,00; plus de 500 kg 1110,00-1310,00. Génisses laitonnes moins de 220 kg 380,00-560,00; 220-300 kg 530,00-750,00; plus de 300 kg 610,00-900,00. Taurillons moins de 300 kg inc.; 300-400 kg inc.; 400-450 kg inc.; 450-500 kg U inc.; 500-600 kg inc.; plus de 600 kg inc. Génisses moins de 400 kg 12-24 mois 590,00-720,00; 400-450 kg 12-24 mois 800,00-930,00; plus de 450 kg 12-24 mois inc.; 24-36 mois inc.; culardes 30 mois inc.; 2 ans et plus 900,00-2050,00. Vaches moins de 5 ans 730,00-1530,00; 5-10 ans 740,00-1900,00; plus de 10 ans 610,00-1260,00; suitées 1250,00. Châtrons inc. **Au kg vif** : Broutards mâles moins de 200 kg U 2,81-3,10; 200-250 kg U 2,58-3,00; 250-300 kg U 2,50-2,93; 300-350 kg U 2,40-2,60; 350-400 kg U 2,22-2,50; 400-450 kg U 2,14-2,51; 450-500 kg U 2,22-2,42; plus de 500 kg U 1,94-2,16. Génisses laitonnes moins de 220 kg U 2,10-2,65; 220-300 kg U 1,77-2,95; plus de 300 kg U 1,91-2,60. Taurillons moins de 300 kg U inc.; 300-400 kg U inc.; 400-450 kg U inc.; 450-500 kg U inc.; 500-600 kg U inc.; plus de 600 kg U inc. Génisses 400-450 kg 12-24 mois U 1,90-2,28; plus de 450 kg 12-24 mois U inc.; 24-36 mois U inc.; culardes 30 mois U inc.; 2 ans et plus U 1,79-4,03. Vaches moins de 5 ans U 1,48-2,49; 5-10 ans U 1,18-2,58; plus de 10 ans U 1,13-1,62; suitées U inc. Châtrons U inc. Au kg net : Génisses moins de 400 kg 12-24 mois U 1,66-1,98.

Gros Bovins de boucherie.
Amenés 186, dont 2 bœufs, 51 génisses, 127 vaches et 6 taureaux.
Moins d'apports. Cours reconduits.

➜ Sancoins

27 janvier

Gros Bovins de boucherie

Total des animaux présentés sur le marché

Amenés 124, dont 24 génisses, 95 vaches et 5 taureaux.

Cours reconduits, toutes catégories.

Gros Bovins d'élevage, d'engraissement *27 janvier*

Amenés 116 broutards et 205 sujets d'embouche.

En broutards, cours reconduits mais la vente est plus difficile en femelles. En embouche, vente plus sélective avec un léger tassement des tarifs.

Au kg : Broutards Charolais mâles 200-250 kg E inc.; U inc.; R inc.; 250-300 kg E inc.; U 2,76 (=); R 2,59 (=); 300-350 kg E inc.; U 2,62 (=); R 2,42 (=); 350-400 kg E inc.; U 2,46 (=); R 2,36 (=); 400-450 kg E inc.; U 2,42 (=); R 2,30 (=); 450-500 kg E inc.; U 2,32 (=); R 2,23 (=); plus de 500 kg E inc.; U inc.; R inc.; Limousins mâles 200-250 kg E inc.; U inc.; R inc.; 250-300 kg E inc.; U inc.; R inc.; 300-350 kg E inc.; U inc.; R inc.; plus de 350 kg E inc.; U inc.; R inc.; Croisés races à viande mâles 200-250 kg E inc.; U inc.; R inc.; 250-300 kg E inc.; U inc.; R inc.; 300-350 kg E inc.; U inc.; R inc.; plus de 350 kg E inc.; U inc.; R inc.; Croisées races à viande femelles plus de 300 kg U inc.; R inc. Broutardes Charolaises femelles 200-250 kg E inc.; U 2,21 (=); R 2,12 (=); 250-300 kg E inc.; U 2,21 (=); R 2,10 (=); 300-350 kg E inc.; U 2,06 (=); R 1,90 (=); plus de 350 kg E inc.; U inc.; R inc.; Limousines femelles 200-250 kg E inc.; U inc.; R inc.; 250-300 kg E inc.; U inc.; R inc.; plus de 300 kg E inc.; U inc.; R inc.; Croisées races à viande femelles 200-250 kg U inc.; R inc.; 250-300 kg U inc.; R inc.
A la pièce : Châtrons Charolais moins de 240 kg 12-24 mois U inc.; R inc.; 240-300 kg 12-24 mois U inc.; R inc.; plus de 320 kg 12-24 mois U inc.; R inc. Génisses Charolaises moins de 240 kg 12-24 mois U 1020,00 (=); R 720,00 (=); 240-300 kg 12-24 mois U inc.; R inc.; plus de 320 kg 12-24 mois U 1370,00 (=); R 1020,00 (=); moins de 240 kg 24-36 mois E inc.; U inc.; R inc.; 240-300 kg 24-36 mois U inc.; R inc.; plus de 320 kg 24-36 mois E inc.; U inc.; R inc. Vaches Charolaises légères moins de 240 kg moins de 5 ans E 1120,00 (=); U 1000,00 (=); R 720,00 (=); lourdes plus de 320 kg moins de 5 ans E 1520,00 (=); U 1120,00 (=); R 970,00 (=); légères moins de 240 kg plus de 5 ans E 1120,00 (=); U 970,00 (=); R 650,00 (=); O 550,00 (=); lourdes plus de 320 kg plus de 5 ans E 1370,00 (=); U 1070,00 (=); R 960,00 (=); O 650,00 (=).

Veaux d'élevage *27 janvier*

Amenés 78.
Cours reconduits.
A la pièce : Veaux Charolais mâles légers 285,00-365,00-335,00 (=); lourds 380,00-435,00-415,00 (=); conformation supérieure 440,00-500,00-470,00 (=); Charolaises femelles légères 255,00-315,00-285,00 (=); lourdes 325,00-400,00-385,00 (=); conformation supérieure 400,00-465,00-435,00 (=); Croisés Charolais Normands mâles légers 280,00-355,00-320,00 (=); lourds 345,00-435,00-415,00 (=); conformation supérieure 440,00-500,00-470,00 (=); Croisées Charolaises Normandes femelles légères 265,00-310,00-285,00 (=); lourdes 315,00-400,00-385,00 (=); conformation supérieure 400,00-465,00-435,00 (=); Croisés Charolais Frisons mâles légers inc.; lourds inc.; conformation supérieure inc.; Croisées Charolaises Frisonnes femelles légères inc.; lourdes inc.; conformation supérieure inc.; Montbéliards mâles légers inc.; lourds inc.

➜ Montbeugny - Sicagieb (03)

Du 18 au 23 janvier

BROUTARDS CHAROLAIS MAXI 15 MOIS
***Broutards :* 300 kg : extra : 2,52€ standard : 2,36€ - *Broutards :* 350 kg : extra : 2,44€ standard : 2,29€ - *Broutards :* 400 kg : extra : 2,44€ standard : 2,29€- *Broutards :* 450 kg : extra : 2,36€ standard : 2,21€ - *Broutards :* 500 kg : extra : 2,29€ standard : 2,13€**

GENISSES CHAROLAISES
200 kg : 2,21€ 250 kg : 2,13€ - 300 kg : Age maxi 15 mois : 2,06€ - 350 kg : Age maxi 15 mois : 1,98€ - 400 kg : Age maxi 18 mois : 1,91€ - 500 kg : Age maxi 18 mois : 1,76€

GENISSES GRASSES :
250 kg : 2,67€ - 300 kg : 2,82€ 350 kg (U) : 2,97€ - 350 kg (R) : 2,82€ - 400 kg (U) : 3,13€ - 400 kg(R) : 3,05€ - 450 kg (U) : 3,13€ -

Des Professionnels à votre Service

L'Eleveur Bourguignon
CELLOPLAST
DEVIS ET CONSEILS PERSONNALISÉS
• Filet brise-vent sur mesure
pour bâtiment de stockage céréales et d'élevage
+ 15 ANS D'EXPÉRIENCE
Jean-Paul CLERGET - 06 80 34 11 73
12 rue de la Coopérative - 21320 POUILLY en AUXOIS - Tél. 03 80 90 66 60 - Fax. 03 80 90 86 48

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ?
03 80 78 90 35

➜ Corbigny - Sicagemac

25 janvier

BOVINS : 328	Prix moyen/animal	Prix moyen par kg
Broutards (240-340kg)	600-810	2,10-2,90
Broutards (355-400kg)	810-990	2,23-2,53
Broutards (415-580kg)	930-1200	2,08-2,52
Taureaux (685-1000kg)	840-1480	1,19-1,48
Vaches légères	550-740	-
Vaches entre deux	760-930	-
Vaches supérieures	960-1310	-

En broutards, les tarifs sont en replis et plus particulièrement pour les sujets moyens. Seuls quelques lots extra voient leurs cours reconduits. Peu de transactions en laitonnes et génisses, cours orientés à la baisse. Apports plus importants en vaches, seules les bêtes de bonne conformation et de bon gabarit se commercialisent sensiblement à des tarifs reconduits. Baisse des tarifs en vaches plus moyennes. Face à une demande plus calme, les tarifs ne sont pas maintenus.

➜ Moulins-Engilbert - Sicafome

02 février

Amenés 866 - L'offre est à nouveau perturbée par les conditions climatiques et ne couvre pas les besoins des acheteurs, pourtant venus nombreux. Ce déséquilibre entre l'offre et la demande provoque des cours fermes à la hausse dans toutes les catégories. **www.sicafome.fr**

Broutards <200kg (580 à 600€)	E: -	U: 2,90 à 3,05	R: -
Broutards 200 à 250kg (600 à 730€)	E: -	U: 2,90 à 3,14	R: 2,80 à 2,90
Broutards 250 à 300kg (730 à 950€)	E: 3,00 à 3,24	U: 2,90 à 3,00	R: 2,70 à 2,90
Broutards 300 à 350kg (790 à 950€)	E: -	U: 2,60 à 3,00	R: 2,43 à 2,60
Broutards 350 à 400kg (860 à 1060€)	E: -	U: 2,51 à 2,68	R: 2,43 à 2,51
Broutards 400 à 450kg (970 à 1170€)	E: 2,58 à 2,77	U: 2,40 à 2,58	R: 2,25 à 2,40
Broutards 450 à 500kg (1090 à 1220€)	E: -	U: 2,35 à 2,53	R: 2,22 à 2,35
Broutards 500 à 560kg (1140 à 1330€)	E: -	U: 2,15 à 2,40	R: -
Laitonnes <220kg (390 à 510€)	E: -	U: 2,40 à 2,55	R: 2,16 à 2,40
Laitonnes 220 à 300kg (520 à 680€)	E: -	U: 2,20 à 2,35	R: 2,07 à 2,20
Laitonnes +300kg (630 à 910 €)	E: -	U: 2,05 à 2,32	R: 1,93 à 2,05
Génisses 12/24 mois -400kg (640 à 900€)	E: -	U: 2,00 à 2,20	R: 1,90 à 2,00
Génisses 12/24 mois +450kg (880 à 1090€)	E: -	U: 1,90 à 2,10	R: 1,70 à 1,90
Génisses 24/36 mois (740 à 1460€)	E: 2,00 à 3,00	U: 1,70 à 2,00	R: 1,50 à 1,70
Vaches suitées	Mâle/Femelle: -		
Veaux	Mâle: -	Femelle: -	
Vaches -5 ans	E: 1,80 à 2,05 - 950 à 1360 €	U: 1,54 à 1,80 - 780 à 1320 €	
	R: 1,42 à 1,54 - 740 à 930 €	O: -	
Vaches 5 à 10 ans	E: -	U: 1,54 à 1,80 - 820 à 1390 €	
	R: 1,33 à 1,54 - 770 à 920 €	O: -	
Vaches +10 ans	E: -	U: 1,40 à 1,65 - 810 à 1260 €	
	R: 1,25 à 1,40 - 790 à 1020 €	O: -	
Vaches grasses	E: -	U: -	
	R: -	O: -	
Taureaux 1150 à 1500€	E: -	U: 1,20 à 1,50	R: -

Broutards culards 293 à 428 k: 920 à 1320 €(2,91 à 3,18)
Génisses formées de 2 à 3 ans (520 à 618 k) 1790 à 2040 €(3,28 à 3,92)
1 génisse culard 1 an 385 k: 1780 €(4,62)
1 laitonnes formée 341 k: 1150 €(3,37)

EFFECTIFS

Bovins gras	-	Taurillons	09
Broutards	415	Vaches	137
Génisses + 2 ans	17	Vaches suitées	02
Génisses - 2 ans	41	Veaux	-
Laitonnes	220	Culards	08
Taureaux	07	Divers	10

petitesannonces

Matériel

Tracteur

21 - VENDS MF 6180, 4 RM, TBE, 4 400 H, pneus 70 %, vidange, moteur, boîte, pont fait. (03VB1)
✆ **06 15 43 79 79**

21 - VENDS 2 tracteurs Renault D 22, année 1958 à restaurer. (050A)
✆ **06 81 63 61 10**

21 - VENDS tracteur Valmet 100, année 2000, 4 X 4, 90 ch, 6 500 h., cause cessation. (05VB3)
✆ **06 87 42 05 21**

26 - VDS John Deere 7700 96 150 CH Pneu 6006528 650 7538 4900 heure Très bon état
✆ **04 75 25 13 76 ou 06 08 30 18 14**

26 - VDS Tract Verger 1988 4RM BE + Brabant monosoc + Group Irrig D. + Rem céréal
✆ **06 88 84 49 38 (HR)**

26 - VDS Treuil 3 pts GMC 70M diam 12 1700e Faneuse Andaineuse Strella 800e bon état
✆ **04 75 71 70 97**

38 - Cause décès vends tracteur New Holland TS5050 sept 2009, garantie constructeur 30 heures avec chargeur Quicke Q40, cabine clim, inverseur hydro distributeur monolevier avec III et IV e fonction coupleur.
✆ **04 76 30 22 94**

57 - Vends Fendt 716 + Case MX 135, rlv + pdf av sur les 2, tb état, prix à débattre.
✆ **06 30 89 08 37**

58 - VENDS tracteur NH TS 115, 6 500 h., TBE, 17 000 €. (0509)
✆ **03 86 22 16 30 - 06 89 25 11 12**

71 - Vds tract. Fiat Someca 500, 50 ch. et Renault Super 6D, 45 ch., révisés, sans TVA.
✆ **03 85 74 16 43 ou 06 08 03 71 63**

81 - Vends Tracteur FENDT 309 2500h, 100 cv, clim, crochet automatique TBE, année 2003.
✆ **05 63 76 33 31**

84 - Vds tracteur stand. VALME 4RM, cab, clim, BE 85CT, REL élec. renseignements
✆ **04 90 83 14 80 ou 06 14 79 66 86**

89 - VENDS tracteur MF 6245, 4 RM, année 2002, 4 300 H avec suport fourche Faucheux. (0507)
✆ **06 12 45 27 72**

Travail sol

21 - VENDS charrue Brabant 5 fers semi-portée NSM, Grégoire - Besson. BE. (050C)
✆ **03 80 92 07 80 - 06 83 14 30 45**

38 - Vds bineuse 6 rangs avec fertiliseur, 4 jantes MF à souder pour pneu 28 av et 38 ar, combiné de semi-Amazone avec vibro, chisel 5 dents.
✆ **06 16 33 44 30**

54 - Vends cover crop Quivogne 28 disques, 2 pneus Pireli 580/70R38 usure 60%.
✆ **06 67 58 98 20**

58 - VENDS brabant Huard 465 Super NSH, non stop, hydraulique, 4 corps, roue à amortisseur. Cendre - 58410 Entrains. (0508)
✆ **03 86 29 24 80**

71 - Vends chisel Ebra, 4,5 m + herse canadienne, BE, 2.500 E, roues étroites AR 9,5R44, AV 8,3R32, TBE, 1.500 E, cause dble emploi.
✆ **06 17 91 33 32**

89 - VENDS semoir Nodet GC 3 m., TBE, boitier, traceur hydraulique, prix à débattre. (0505)
✆ **06 89 32 88 79**

Récolte

01 - Vds round baller Greenland tbé année 2000 chambre variable px 7500 euros
✆ **06.77.74.29.63**

26 - VDS Auto chargeuse 1006c New holland TB
✆ **04 92 66 21 57 (HR) ou 06 85 18 33 10**

26 - VDS Autochargeuse Kemper 125 Presse JohnDeere 336A Faucheuse Cond Khun 202R Andaineur Khun
✆ **06 03 67 56 71**

38 - Achète MB NH 1540 S-1545 - 1550 S - 8050 - 8060 - 8070, Laverda, Someca M112, M132, M152, 3350, 3450, 3600, 3700 tout état, même en panne.
✆ **06 76 03 50 96**

Traitement

01 - Vds pulvé Carruelle 24m DPAE tout hydro année 1998 tuyauterie inox quadrijet
✆ **06.70.12.93.08**

21 - VENDS distributeur engrais Sulky DPX, Magnum, 2 000 l., large d'épandage 18 - 28 m. servi 2 campagnes, prix: 3 400 €. (05VB4)
✆ **06 21 09 23 17**

89 - VENDS pulvérisateur Hardi 600 l., 12 m., 800 €, - trelborg Twin 414 600/55 26 - 5 + jantes, 600 € (0503)
✆ **06 08 84 60 67**

89 - VENDS pulvé trainé Evrard 24 m., 3 400 l. Regulor, cuve rinçage, quadribuse, pinceaux trifilet, 2 400 € (0506)
✆ **06 80 18 07 20**

Arbo-viti

07 - Groupe de taille avec 2 enrouleurs 2 sécateurs réservoir 800 litres TBE
✆ **04 75 34 84 47 ou 06 72 05 89 56**

26 - VDS Cabine Machine à vendanger BRAUD 2720
✆ **06 81 27 38 45**

26 - VDS Calibreuse à rouleaux MAAF 3000euros Sécateur Pelenc lixion an2004 500 euros
✆ **04 75 63 09 81 ou 06 78 50 56 53**

38 - Vds cse cess atomiseur arbo Hardi tev 1000 l turbine 820 redresseur d'air attelage articulé.
✆ **06 87 27 52 90**

Epandage

38 - vds tonne à lisier 5000 l Galva vanne latérale vanne hydro ar pneus 16 9 28 tuyau asp 3900 E.
✆ **06 85 52 32 79**

89 - ACHETE eprotor Lucas. (0303)
✆ **03 86 63 93 50**

Manutention

71 - Vds chariot élévateur type Manitou, 4X4, 2,5 t, à 6 mètres, révisé, sans TVA, mécanique Renault.
✆ **03 85 74 16 43 ou 06 08 03 71 63**

Trav. publics

07 - Tracto pelle Case 580K turbo 4x4 3 godets + tête épareuse 5850H TBE 15000 euros.
✆ **06 80 96 03 04**

07 - Tracto pelle Case 580K turbo 4x4 3 godets + tête épareuse 5850H TBE 15000 euros.
✆ **06 80 96 03 04**

89 - Commune de Diges VEND tracto-pelle MF 50 HX199Z SERIET 11000 H, 6 000 € minimum. Ecrire sous pli cacheté Mairie 1 place Marie Noel - 89240 Diges. (0501)
MAIRIE - DIGES

Agri. divers

01 - Vds 1 pneu Good Year STR 800-65-32, 20 % usure, 800 euros + 1 idem à réparer 200 euros, 2 pneus Aliance 14-9-38, 20 % usure 200 euros
✆ **06.08.77.14.32**

18 - Scierie vends bardage bois en mélèze, imputrescible, devis sur demande.
✆ **06.15.24.14.67**

21 - VENDS cellule Privé 300 qx, porte de visite, 300 €, 150 qx, 150 € à démonter. (0410)
✆ **06 62 19 64 86**

26 - VDS 2 Bineuses poussees Ribouleau 4rgsx80 5rgsx60 2009 Etat neuf Charriot Elévateur Manitou tout terrain Godet+Fourches Mc20 Charriot élévateur électrique Still saxby
✆ **06 64 34 29 08**

26 - VDS Pipettes VAL très bon état pour élevage poulets
✆ **06 08 42 27 62 ou 04 75 72 08 41**

38 - Vds tracteur Rnault 891 4x4 cabine, charrue Huard E super 370, sans TVA.
✆ **06 86 06 82 18 HR**

38 - Cherche tracteur Fiat 80/90 BE, tronçonneuse Dolmar sachs 123 BE livre tracteur Ford 7810 force III - Vends 3 moteurs électrique 220-380 v pour scie 1500 t mm 3 et 4 cv faire offre.
✆ **06 28 91 51 70**

38 - Vends 2 roues étroites complètes 230-95R44) Kléber quatre étoiles + 1 roue complète 16-9-28.
✆ **06 50 89 75 38**

38 - Vds quad KUF 300 Kawasaki 2005 TBE semoir céréales 2,5 m à disque coupeuse encocheuse tabac Somag 3 pneus monter sur jantes 195/75R16 C BE, charrue vigneronne Grenier 4 socs pomme de terre Bingte.
✆ **04 76 36 42 31 HR - 06 72 71 74 29**

39 - Vds 1 100 piquets acacia 2m, 2 cellules 200 q broyeur à marteaux Law 7,5 cv, pipeline Alfa Laval 4 griffes
✆ **06 24 82 40 06 ou 03 84 70 30 48 ap. 20h**

42 - Vds chamb. froid. ss sol 12m2, 1 an 1/2, grpe à distanc. P. 4120, l. 2950, H. 2290, 4 500 euros TTC
✆ **04.77.55.05.00 ou 06.80.50.03.45**

63 - av SDT 2x3 Orlando compteur à lait Westfalia.
✆ **06 60 49 02 21 ou 06 64 20 00 55**

69 - Vds semoir Ribouleau MS 4 R avec micro maraîcher et laveuse à radis carottes à brosses Bailly, tout hydro.
✆ **04 78 90 58 71**

71 - Vends remorque Maitre 6 t, 2 vérins, pneu basse pres. réhausse ensil. fourragère foin + 1 p. de roues.
✆ **03 85 88 30 63 HR**

84 - Vds tour antigel , tour EOLE moteur SAME 160cv TBE
✆ **06.27.24.75.36**

84 - Vds épandeur engrais KUHN occasion, VICON DPAE démonstration, semoir NODET maîs et tournesol, charrues, Cover-Crops
✆ **04 66 24 26 11**

84 - Vds tract.RLT556S + atomiseur BD 1500 L prix pour les deux : 6500 E + élévateur MASSEY-FERGUSON prix : 3000 E Contact : 06 15 51 26 13 et Vds IVECO C12 An 03 17000 km, clim prix : 19000 E avec plateau, s'adresser au Vaucluse Agricole, Maison de l'Agriculture -site Agroparc 84912 AVIGNON cedex 9
✆ **04 32 70 71 95**

84 - Vends atomiseur bon état SEGUIP 300 L 1200 euros, motoculteur ST300 STAUB 200 euros Mr MARTIN Adrien MALAUCENE
✆ **04.90.65.22.63**

88 - Vends porte engins Kaiser 14 T freins et rampes hydrauliques, plusieurs tracteurs Farmall.
✆ **06 80 31 63 92**

89 - CHERCHE bétaillère 3 - 4 bêtes, - tracteur RLT 60 à 80 CV, - faucheuse 4 - 5 assiettes. (0504)
✆ **06 23 56 13 07**

Véhicule

Utilitaire

38 - Vds camion Volvo 1983 équipé 5 chevaux, couchettes turbo neuf moteur changé.
✆ **04 76 72 69 10**

42 - Vds Renault Master bétaillère an. 92 très bon état général, 150 000 km, prix 6000 euros
✆ **04.77.64.53.33**

69 - Vds Nissan King Cab Ve Feu Ar 2E travail girophare ATR 2003 BE 163000 km 11000 euros à déb. C15 Ess 5 CV 1990 1E main Pr pièces 119580 km faire offre.
✆ **06 16 44 78 10**

Quad

55 - Vends quad Yamaha YFM 25BW, bleu, année 2006, bon état, 3 000 E.
✆ **06 20 19 72 29**

Tourisme

38 - Vds 4x4 pick-up L200 Mitsubishi an 2001 130000 km 10000 E TTC + Espace 4 3,5 l v6 essence 100000 km gps boite auto 10000 E.
✆ **04 76 32 26 42 - 06 10 42 10 41**

Achat-Vente

Récolte

26 - Agr dispose Céréales Maïs grain sec en vrac Big Bags ou Sac de 50kg Livraison possible
✆ **06 74 58 18 83**

70 - Agriculteur vend livre paille et foin de qualité
✆ **03.84.32.30.91. ou 06.86.08.38.02**

Fourrage

ACHÈTE
PAILLE- FOURRAGE
Tous Formats
RÉGLEMENT À L'ENLÈVEMENT
STE T.N.D.
Tel. 03 80 75 89 22

21 - CHERCHE foin sur pied pour saison 2010, besoin de 50 T., paiement d'avance. (0408)
✆ **06 07 64 94 54**

21 - ACHETE paille foin HD ou BR, paiement à l'enlèvement. (05VB2)
✆ **06 24 83 40 73**

26 - Avicul Rech Pailles broyée en Gd bottes ou Petites bottes-Qté environ 500 Ptes btes- Faire offre
✆ **06 74 58 18 83**

38 - Vends foin bottes MD, paille 15 bottes rondes pris sur place, hachoir à viandes électrique.
✆ **06 72 87 53 09 ou 04 76 38 51 04 apr. 19h**

58 - VENDS avoine noire seigle + orge printemps, livraison possible. (0401)
✆ **03 86 50 10 67 HR**

86 - Vend paille blé ss abri 120x90x70 cubique 26T en v non livrée dépt 86. Prix : 45 euros/T.
✆ **06 83 34 40 44**

Propriété

01 - Vds cse cess exploitation VA + poulets + bâtiments agricoles + maison habitation + foncier + cheptel + matériel, région Bresse
Ecrire à Ain Agricole - BP 84 - 01003 Bourg en Bresse Cx, sous n°0204 qui transmettra

21 - EHPAD Les Arcades - Pouilly en Auxois VEND au plus offrant parcelles situées à Mont-St-Jean sections A391 - A393 - A728 - B430 - B509 - B510 - B511 - B515 - B516. Les personnes intéressées doivent impérativement adresser leur offre avant le 15/02/10 sous pli cacheté à EHPAD - Les Arcades - 32 av. Général de Gaulle - 21320 Pouilly en Auxois (0424)
EHPAD - Les Arcades

58 - VENDS DPU. (0402)
✆ **06 79 78 14 70**

71 - Urgent vends vignes Mâcon Ouest 50 a Pinot, 20 a Aligoté, 3,30 ha Gamay.
Ecrire au journal «L'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire», BP 522, 71010 Mâcon cedex, réf. 630, qui transmettra.

89 - VENDS terres à vigne AOC Bourgogne Tonnerre en côteaux, exp. Sud-Est plantables de suite, 6 ha 22 a, 2 ha 20 a, 61 a 25 ca, 9 500 €/ha (0205)
✆ **06 83 77 71 62**

Terrain

55 - Vends 4 vergers mirabelliers, Côtes de Meuse, vue sur lac Madine, 13 ares, 3 ares, 1 ha 89 ares, 1 ha 31 ares, plein rapport.
✆ **06 21 18 58 29**

Offre

Emploi

01 - Gaec laitier (Comté) cherche salarié pour fév. 2010 (pour commencer) tous travaux
✆ **06.88.31.95.76**

18 - Expl. maraîchage, recherche salarié, tous travaux avec responsabilité, à partir du 15/02/10, CDI.
✆ **06.17.94.48.45**

71 - Exploitation viticole, secteur Sud Mâconnais, recherche salarié viticole pour tous travaux manuels de la vigne. CDI temps plein. Expérience et autonomie impératives. Contact : FDSEA 71, service emploi, Maison de l'Agriculture, BP 522, 71010 Mâcon cedex, courriel : service.emploi
✆ **03 85 29 56 50**

88 - Cause décès élevage bovins viande ovins cherche salarié.
✆ **06 14 36 09 86 HR**

Demande

Emploi

21 - Jeune homme sérieux et motivé CHERCHE emploi dans exploitation agricole, libre de suite. (0404)
✆ **03 80 64 39 18**

Offre

Service

38 - ETA recherche labour, semis, cover, épandage lisier, élagage ou lamier ou broyage, récolte céréales et maïs. Travail sérieux avec du matériel récent.
✆ **06 22 74 82 01 - 04 74 80 25 83**

Achat-Vente

Divers

25 - VDS camion citerne alimentaire isolé Renault Nidium 68.000 km état neuf. Laiterie du Lizon.
✆ **03 81 86 62 28**

38 - Vds fumier bovin - Vds chauffe-eau 300 litres 380 v.
✆ **04 76 93 53 60**

38 - Vds remorque Deves PTC 5900 kg, petit cultivateur 13 dents 2 poutres larg 1m80 rateau Rémy 1 lot de bois 3 m long épais. 60 hauteur 120 perche télescopique Sthil rouleau à céréale voute noyer avec boitier.
✆ **06 09 41 86 64**

38 - Cause retraite v : 1 écrémeuse à main + faisselles + 1 baratte électrique bois + 1 poste elc. de 6 v + 1 12 v + 1 poste à pile 9V5 1 collier de cheval + 12 pelottons ficelle sizale + 1 bineuse à cheval + 1 arracheuse à pomme de terre à cheval + 2 tombereaux bois à cheval tout en état.
✆ **04 76 59 25 39 après 19 h**

38 - Vends 2 roues complètes pour benne ou épandeur 425/65/R22,5, 8 trous prix 350 E + cuves à fuel (ou autres) 1000 et 1200 litres 60 E.
✆ **04 74 90 03 21 - 06 74 77 72 82**

39 - Vds piquets acacia 2m 1,8m 1,55m. Livraison poss. par camion remorque
✆ **/fax 03 84 44 10 05 - port. 06 73 03 37 85**

42 - Vds autochargeuse Pottinger Top II GRS 25 Kuhn Trafic 1100 D an. 92 Dyane 6 an. 80
✆ **06.78.95.83.20**

42 - Vds portail garage fer, 2,40 x 2,60 avec portillon. Evacuateur à fumier va-et-vient, tbé
✆ **04.77.54.04.26 hr ou 06.13.71.82.00**

58 - VENDS remorque Cema 6 T. + Van Ifor Williams 2 places, carrossé, bétaillère, - CHERCHE fourche Mailleux MX 255, fers plats + taille haie 4 à 4.50 m., commande électrique. (0511)
✆ **06 71 68 36 95 HR**

67 - Vends enrubanneuse trainée Kvern. fauch. condit. rlx trainée Fella, faneuse trainée 8 m Fella, andaineur trainée 7,50 m Fella, 2 silos Marumo 3-5 tonnes, 2 pinces balles enruban.
✆ **06 12 81 72 03**

88 - Vends piquets parc acacia 450 FA 2 m.
✆ **06 80 22 99 47**

Animaux

Divers

15 - PENSION box 189euros herbage 120euros mixte 150euros/mois saillies tte race étalon PSA Noir + Palomino qualif endur.+ Pur Frison + débour. dressage + mise bas. VENTE permanente chevaux selle tte race Pur Frison. Arabo-frison. Haras Loup Blanc 15190 St Amandin.
✆ **04 71 78 53 26**

Bovin

VENTE AMIABLE
Les 12 et 13 février
Taureaux 2 ans et 1 an
Génisses 2 ans
EARL PACAUT JM
71 - LAIZY - **06 84 10 17 27**

petitesannonces

01 - Blonde d'Aquitaine Vds jeunes mâles de 10 à 20 mois, élevage inscrit indem. d'IBR livraison possible
✆ **06.77.19.11.44. ou 04.74.24.53.28. soir**

03 - Elevage LENA Olivier VENDS reproducteurs limousins 1 et 2 ans HBL + 15 vaches pleines inscrites, taureau RJ (vêlage mars). Paiement février 2010 (37VB4)
✆ **06 28 02 04 05**

18 - Vds TB taureaux charolais, HBC, BO, 4 de 2 ans, 6 de 12 mois, IBR A. Gayon Serge.
✆ **02.48.74.51.39 Port. 06.86.76.81.23.**

21 - VENDS 5 vaches charolaises pleines janvier, HBC, TGS. Gobley Alain - Missery (0201)
✆ **03 80 64 05 04 - 06 81 82 29 71**

21 - VENDS reproducteurs charolais 1 an et 2 ans, vêlage facile, G.S. Gérard Virely - 21460 Epoissotte. (0307)
✆ **03 80 96 44 68**

21 - VENDS TB taureaux 18 mois + veaux de 12 mois prêts à saillir, TGO, livraison assurée. Elevage charolais HBC. EARL Gabory - Jeux les Bard (03VB3)
✆ **03 80 96 79 42 - 06 87 43 40 33**

21 - Elevage charolais BAUDOT - Pont et Massène (Côte d'Or) propose à la vente large choix de reproducteurs (taureaux adultes, taureaux de 2 ans et 1 an) et ce, en apportant toutes garanties. Elevage ayant sélectionné depuis longtemps de vêlage facile. Accueil permanent. (040B)
✆ **03 80 97 23 28 - 06 07 75 59 74**

21 - VENDS taureaux charolais 17 mois, HBC, IBR A, issus IA, Sesame, Rethel, Pinay, Ciel, Pinto. Parisot Bruno (04VB2)
✆ **03 80 84 33 13 HR**

21 - Elevage Herd Book Limousin VENDS reproducteurs 16 mois. Levoyet Alain - Pralon. (0420)
✆ **03 80 23 68 04**

21 - El. charolais inscrit VEND taureaux 2 ans et génisses 2 ans, TGS. GAEC Lechenault Frères. (040F)
✆ **03 80 64 67 88 - 06 24 24 69 93**

25 - ACHETE lot de vaches race viande pleines de 7 à 8 mois.
✆ **06 84 16 78 87**

42 - Vds taureaux à saillir prim'holsts très grande origine, issus de mère à taureau
✆ **06.89.30.04.69**

42 - Vds taureaux charolais 15 mois, Nobelix, Rouky, Pinay. Elevage Ph. Plasse, Règny
✆ **04.77.63.01.51 ou 06.13.23.71.03**

58 - Cause cessation VENDS cheptel charolais vaches et génisses 30 mois pleines. (030B)
✆ **06 74 37 07 11 - 03 86 84 21 18 - 03 86 84 37 50 après 20 h**

58 - VENDS taureau charolais 18 mois, IND IBR. (0304)
✆ **03 86 69 26 91 ou 06 81 86 03 35**

58 - VENDS reproducteurs 1 et 2 ans, - taureau 4 ans, le tout HBC IBR A, FCO 1 et 8. GAEC Berger - Ternant. (040A)
✆ **03 86 30 83 41 HR - 06 25 72 20 74**

58 - VENDS taureaux charolais 18 mois. Florentin - La Charité sur Loire (040D)
✆ **03 86 70 05 26**

58 - VENDS taureaux 2 ans et 13 mois, HBC, IND IBR. Livraison assurée. EARL de Beaumont 58230 Alligny en Morvan. (0413)
✆ **03 86 76 12 83 - 06 70 34 71 84**

58 - VENDS reproducteurs limousins 15 mois et taureau limousin 5 ans. (0415)
✆ **03 86 29 03 39 HR**

58 - VENDS taureaux charolais 2 ans et taureau de 5 ans, BO. Pannetier (0414)
✆ **03 86 29 03 39 ou 06 81 04 68 24**

58 - VENDS reproducteurs charolais 15 mois HBC, TGS, origine insc. viande et mixte, mères très bien indexées. GAEC Bordet. (0422)
✆ **06 36 66 03 01**

58 - VENDS vaches normandes en lait, - vaches et génisses à terme normandes. (040E)
✆ **06 17 55 74 02**

58 - VENDS 2 taureaux charolais 2 ans dont 1 HBC ayant sailli + veaux 1 an, IBR A. Beauzon Nicolas. (04VB3)
✆ **03 86 84 22 57 - 06 82 46 40 09**

58 - ACHETE broutards, laitonnes et vaches, dans départements 58 - 71 - 18 - 21 - 03. Chèque remis à l'enlèvement. (050B)
✆ **06 80 15 90 83**

58 - VENDS reproducteurs charolais HBC 1 an, IBR - A, FCO 1 - 8. Mangote Eric. (0502)
✆ **03 86 38 66 97 - 06 23 97 50 84**

58 - VENDS reproducteurs HBC, IND IBR. Ele. selectionné sur les qualités maternelles. Colmont F. - Saincaize. (05VB1)
✆ **03 86 21 02 88 - 06 08 78 05 01**

58 - VENDS cause cessation cheptel HBC, vaches suitées, vaches pleines, taureaux 30 mois, 18 mois, veaux de l'année le tout HBC. (0510)
✆ **03 86 22 23 60**

71 - Vds va. charolaises pleines, veaux repro., taureaux adultes, laitonnes cheptel A, FCO ok.
✆ **06 88 73 65 71**

71 - Eleveur charolais HBC vend taureaux et génisses, 2 ans, choix et qualité, livraison.
✆ **03 85 24 21 30**

71 - Elevage charolais vd taureaux 2 ans, HBC, ttes garanties sanitaires, livraison assurée. M. Pallot.
✆ **06 16 50 72 21**

71 - Elevage HBC vend tx 7 ans, 4 ans, 2 ans et 20 veaux 1 an, IBR A. Gaec Maréchal, Toulon-sur-Arroux.
✆ **06 88 70 74 21 ou 06 03 43 33 10 ou 03 85 79 55 59**

71 - Vds 20 taureaux repro. 1 et 2 ans, HBC. Gaec d'Azu, 71230 Saint-Romain-sous-Gourdon.
✆ **03 85 57 11 59**

71 - Vends 20 vaches, garanties pleines, IBR A ; 1 taureau 30 mois.
✆ **06 19 40 24 60**

71 - Cse retr. vds vaches char., terme février mars, IBR A, FCO, vaccinées 1 et 8, livraison assurée.
✆ **03 85 47 31 80**

71 - Vends génisses 2 ans, taureaux HBC au pré, IBR A, FCO.
✆ **03 85 79 40 98**

71 - Vends très bon taureau charolais 2 ans, ayant sailli, non HBC. Issy L'Evêque.
✆ **03 85 24 99 14 ou 06 10 45 21 58**

89 - VENDS taureaux charolais 3 ans, 18 et 14 mois, type mixte. SCEA Baudot - 89160 Fulvy (0204)
✆ **03 86 75 09 57 - 06 09 51 68 87**

Caprin

26 - VDS Chevrettes naissantes Saanen + 3 Boucs d IA nés le 10.01.10. troupeau CL.
✆ **04.75.60.30.24 (HR)**

Ovin

03 - Gaec de Maistre vds béliers Ile de France inscrits et non inscrits ARRARR.
✆ **04 70 47 31 24**

Porcin

26 - VDS Cochettes repro et Porcs 120kgs Livraison pr 26 et 07
✆ **06 73 47 78 29 ou 04 75 62 80 43**

Equin

21 - VENDS pouliches comtoises 20 mois, pure race, sans papier, très belle et très docile. (0407)
✆ **06 27 59 04 11**

26 - VDS Juments 3 comtoises de 2,3 et 13ans -1 bretonne de 13ans et 1 percheronne de 2ans
✆ **06 81 21 61 24**

Chien

52 - A réserver chiots Border Collie nés 01/01/10. Ferme Bel'Air - Occey. (0421)
✆ **03 25 88 31 40**

63 - A réserver 9 chiots type Beauceron non LOF mère 250269500227695.
✆ **04 73 71 52 44**

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins Garennes repris parc contrôle sanitaire livraison documentation
✆ **06 82 28 12 19**

Voyage

1 SEMAINE EN CORSE
Voyage groupe en car du 25 avril au 02 mai 2010 & du 20 au 27 juin 2010
• 745 € / pers. (tout compris) - pension complète - excursions incluses
* Transport bateau NICE/BASTIA/NICE *
Au départ de : Besançon - Dole - Dijon - Beaune - Chalon - Lux - Nice
Tél. 04 95 36 56 29 - 04 95 36 50 22
Fax : 04 95 36 40 85
Autocar Lux voyages :
Tél. 03 85 90 80 60
web : www.village-center.com

PETITES ANNONCES 03 80 78 90 40

Les offres d'emploi de l'APECITA

AK000926 - HAUT RHIN
FORMATEUR EN AMENAGEMENTS PAYSAGERS H/F
Pour centre de formation professionnel pour adultes. Missions : Intervent. auprès d'adultes dans le secteur du paysage, conception projets de formation, suivi des adultes en entreprise. Licence, Ing. ou équi. Aptitudes au travail en équipe, au suivi individuel des apprenants en centre et en entreprise. Capacités d'analyse, de synthèse et de rédact. CDD 1 ans avec évolut. vers un CDI Temps plein.

AK000893 - SAONE ET LOIRE
CHEF DE PRODUCTION H/F
Pour entreprise spécialisée dans la multiplication de géraniums et la production de plantes. Missions : Gest. de pieds mères et multiplication de jeunes plants de géraniums dans une serre de 10 000 m². Encadrement de 4 à 6 personnes. BTS Product. Horticole souhaité. Experience poste similaire souhaitée. Connaissance en géranium requise. CDI. Entrée des accord. Salaire à négocier selon expérience.

AJ014865 - DOUBS
CONSEILLER AGRO-ENVIRONNEMENT H/F
Pour OPA. Missions : Mise en oeuvre d'opérations collectives de maîtrise des pollutions agricoles par bassin versant. Pilotage et réalisation des actions de sensibilisation, d'information, de formation et de suivi relatives aux épandages de matières organiques auprès d'un public varié. Appui auprès des agriculteurs dans le domaine environnemental en réalisant des études d'épandage, des suivis individuels ou collectifs des pratiques d'épandage, des plans de fumure, des études d'impact. Intervention aussi dans différents dossiers en lien avec l'environnement et l'agronomie. Bac+5. Expérience dans le domaine agricole notamment expertise en environnement, gestion des déjections animales et approche par bassin versant. Sens du travail en équipe. Rigueur, organisation et initiatives. Utilisation des outils infomatiques de cartographie. Permis B et véhicule indispensable. CDI. Entrée des accord.

AK000888 - BAS RHIN
APPLICATEUR HYGIENISTE H/F
Pour société spécialisée dans la sanitation agro alimentaire. Missions : Sera chargé de la dératisation, de la désinsectisation et du nettoyage de silos. Formation assurée par l'entreprise aux techniques et aux méthodes de travail. BAC PRO/BTS Agricole ou équivalent. Débutant accepté. Permis VL indispensable. CDI.

AK000769 - BOURGOGNE
DIRECTEUR COMMERCIAL ATTACHE A LA DIRECTION H/F
Pour entreprise d'espaces verts. Mission : diriger, coordonner, organiser, planifier, gérer, rechercher le travail. Bac+3/5 Aménagement paysagers/Maîtrise d'oeuvre. Exp. gestion entreprise, encadrement personnel, suivi clients, recherche nouvx clients. Forte motivation. Autonome. CDD 6 mois puis CDI. Statut cadre. Salaire pour débuter 20400€ à 24000€ selon expérience et évolution dans la société.

AK000721 - ALSACE - LORRAINE - FRANCHE COMTE - CHAMPAGNE ARDENNE
TECHNICO - COMMERCIAL H/F
Pour société spécialisée dans fabrication d'outils tranchants et la commercialisation de machines d'affutage dans le domaine agroalimentaire. Missions : Développer et gerer un portefeuille de votre secteur. Prospection, réalisation des ventes. Organisation des actions commerciales. Suivi client et reporting. Bac +2. Connaissance agroalimentaire. Allemand impératif. Anglais apprécié. Sens commercial. CDI. Entrée immédiate.

AK000818 - LORRAINE
CONTROLEUR REDEVANCES H/F
P/agence de l'eau. Assurer l'instruction de dossiers de redevances pour pollution et prélèvements des collectivités : analyse des éléments, vérification de la cohérence des assiettes et des montants encaissés. Assurer l'ensemble des relations-clients avec les redevables pour les dossiers qui lui sont affectés... Niveau III. Connais. du fonctionnement des collectivités/gestion des services des eaux.

AK000855 - BAS RHIN
ASSISTANT ADMINISTRATIF H/F
Pour OPA. Missions : Travaux secrétariat, accueil, gestion des fichiers des membres et gestion financière. Assistance administrative aux services «environnement - innovation» et «filières végétales». Assistance au fonctionnement de la mission de l'observatoire régional du photovoltaïque agricole. BTS Assistant. Bonne connais. milieu agricole. CDD à partir de mi mars 2010 (congé mat.).

AJ015508 - FRANCHE COMTE
RESPONSABLE COMPTABLE ET FINANCIER H/F
Pour Groupe Coopératif Région Est. Rattaché au directeur général, vous prenez en charge l'ensemble du périmètre comptable et financier de la coopérative et de ses filiales. Contrôle de gestion, trésorerie,élaboration des documents sociaux et fiscaux de la coopérative et des sociétés du Groupe dans le cadre de la consolidation. Elaboration du reporting. Formation supérieure, type DECF. Expérience réussie dans la fonction.

AK000877 - YONNE
RESPONSABLE D'EXPLOITATION AGRICOLE H/F
Pour coopérative d'élevage. 210 ha de cultures et une station d'élevage de taureaux CH et PH. Missions : Gestion et conduite de l'expolitation agricole. Encadrement de l'équipe. BTA ou BTS avec une expérience de responsable d'exploitation agricole. Capacité à manager une petite équipe de salariés. CDI. Entrée des accord. Rémunération selon expérience..

AK000778 - DOUBS ET JURA
TECHNICIEN ET COMMERCIAL EN INFORMATIQUE H/F
Pour association de gestion et de comptabilité. Mission : - Assurer le développement des offres et solutions informatiques. - Participer à la maintenance des produits proposés. Bac+2 mini informatique ou commercial. Exp avérée informatique et commercial. Bon relationnel. Capacité à imaginer et à proposer. Qualités rédactionnelles. Rigoureux et pédagogue. Conn. milieu agri et/ou compta app. CDI.

AK000927 - HAUT RHIN
ASSISTANT PEDAGOGIQUE H/F
Pour centre de formation professionnel pour adultes. Missions : Suivi administratif des activités de formation du centre. BTS ou DUT. Maîtrise de l'informatique (Word - Excel). CDD 1 an. 70 % du temps de travail. Entrée des accord.

AK000858 - FRANCE
TECHNICO-COMMERCIAL ANIMATEUR RESEAU H/F
Entreprise fabriquant des réservoirs souples de stockage : Rattaché au Directeur Commercial, vous prenez en charge, gérez et animez un réseau national de distributeurs spécialisés. Bac+2. Première expérience réussie (2 ans minimum) au sein d'un service commercial. Rigoureux, autonome, organisé, bon relationnel. Entrée dès accord. CDI. Rémunération selon profil. Déplacements en France.

Pour obtenir les coordonnées des entreprises, contactez la délégation la plus proche :
Bureau de Colmar Tél : 03.89.22.24.87 • Bureau de Dijon Tél : 03.80.70.27.37
N'hésitez pas à consulter l'ensemble de nos offres d'emploi sur le site :
www.apecita.com dans la rubrique Emploi

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 € TTC

❑ **Annonce encadrée : 3,05 € TTC** ❑ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 € TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❑ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 Parution **10 €**
❑ 2 Parutions **15 €**
❑ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 Parution **29 €**
❑ 2 Parutions **43 €**
❑ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❑ 1 parution **17 €** ❑ 2 parutions **26 €** ❑ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tr
❑ M travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Materiels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/Droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Equins
❑ Volailles/Lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❑ Je joins un chèque de € TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❑ Je règle par la somme de € TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4, rue Davout
BP 77409 - 21074 DIJON Cedex
Tél. : 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 19,6 % soit.....€)

en bref

SV PRO

Les clients satisfaits de leur concessionnaire.



94,7 % des clients sont satisfaits de la concession John Deere de Monéteau : c'est ce qu'il ressort du sondage réalisé par le constructeur auprès des agriculteurs qui ont accordé leur confiance aux matériels John Deere. L'indice de satisfaction client (ISC) permet aux utilisateurs de noter le matériel (fiabilité, entretien, confort,...) et la concession (conseil commercial, service après vente, délais de livraison, pièces de rechange...). Patrick Petit, PDG, Michael Badault, directeur commercial et Alain Vassereau, directeur support produit de SV PRO se sont vu remettre un «diplôme» par John Deere France pour leur résultat.

Un nouveau vendeur à Chatillon/Seine



Un nouveau conseiller commercial rejoint l'équipe SV PRO de Chatillon/Seine pour remplacer Hugo Lamy qui a démissionné pour des raisons familiales. Guillaume Barbier lui succède donc depuis le 11 janvier. Originaire de Côte d'Or, ce jeune homme de 22 ans, titulaire d'un BTS ACSE, connait bien le milieu. Il a en charge les cantons de Chatillon, Montbard, Recey et Montigny.

Nodimat reçoit les acquéreurs du dernier tracteur New Holland, le T7000 Autocommand



Au centre, Philippe Debeukelaer, le responsable d'activité Nodimat Agriculture et Carlos Oliveira

Le 22 janvier dernier, l'équipe commerciale de Nodimat Longeault a reçu un grand nombre d'exploitants agricoles à sa succursale locale, pour une remise des clés symboliques des 10 premiers T 7000 autocommand vendus sur sa zone de chalandise. Elu tracteur de l'année 2010, ce tout dernier né de la gamme New Holland est le seul tracteur à variation continue de type européen dont la transmission par impulsion permet à partir d'une seule poignée, d'avancer et de ralentir sur simple action avant et arrière. Un système de conduite simple et intuitif. Pour l'occasion, Gabriel Laurent, Responsable de Zone Tracteurs pour New Holland a présenté la marque et rappelé les caractéristiques de ce condensé de technologie, de confort et de précision.

Alimentation animale

Un automoteur pour optimiser la gestion de l'alimentation

Les mélangeuses automotrices combinent les actions de désilage, de mélange et de distribution, auxquelles se greffent souvent les aptitudes routières.



Pour les déplacements sur route, les constructeurs proposent des versions 25 ou 40 km/h. Veillez au respect de l'homologation routière qui est garanti par le seul document « barré rouge » délivré par la Drire.

Réservée à une utilisation en Cuma pendant plusieurs années, la mélangeuse automotrice intéresse de plus en plus d'exploitations individuelles. La taille croissante des troupeaux permet de rentabiliser le lourd investissement que représente ce type de machine. D'autres facteurs plaident en faveur de ces appareils confortables et performants, comme la rareté et le coût de la main d'œuvre ou encore le prix du carburant. Pour limiter les coûts, certains optent pour la copropriété. D'autres se tournent vers le marché de l'occasion, généré par le renouvellement rapide de machines en Cuma qui permet d'accéder à une automotrice en bon état.

Composant décisif dans les performances de l'automotrice, la fraise de désilage doit combiner la polyvalence pour le chargement de produits très divers, la rapidité d'exécution et le respect de la fibrosité de la ration. Ainsi, elle doit non seulement assurer une découpe régulière du tas d'ensilage mais aussi bien avaler le foin, l'enrubanner ou encore les farines. La largeur de la fraise conditionne le débit mais également l'accès dans certains silos. Deux mètres est souvent la largeur la mieux adaptée. Le diamètre et la puissance du moteur hydraulique déterminent également les performances de la fraise, mais il est difficile de faire des comparaisons sachant que les conceptions diffèrent selon les constructeurs.

Derrière la fraise, le débit et le dimensionnement du convoyeur doit être suffisant pour éviter les bourrages.

Concernant le type de mélangeuse, la vis verticale représente la majeure partie des ventes sur le marché français. Ce concept est plébiscité pour sa polyvalence. Les dispositifs à vis horizontales ou à pales offrent toutefois de très bonnes performances, surtout avec les rations humides. En définitive, le choix du type de mélangeuse dépend essentiellement de la ration. Il sera conforté par une démonstration de la machine.

En termes de capacité, le bol de 14 mètres cubes représente le cœur du marché. Les constructeurs estiment que celui-ci remplace avantageusement une traînée de 20 m3, même en faisant deux mélanges au lieu d'un.

Pour revenir plus spécifiquement sur l'automoteur, la conception du châssis doit assurer l'équilibre et la maniabilité de la machine. La principale différence entre les marques réside dans l'implantation du moteur. Une intégration à l'arrière favorise l'isolation phonique de la cabine et l'accessibilité au moteur et organes hydrauliques. Avec un moteur à l'avant et surtout en position centrale, la proximité entre pompes et moteurs hydrauliques limite les pertes en charge. La suspension d'un ou deux essieux est primordiale pour ceux qui ont des déplacements routiers.

Sur le plan de la motorisation, avec des machines de moins de 160 chevaux, un moteur 4 cylindres est préférable à un six cylindres pour limiter la consommation. Dans le même but, une gestion automatique du régime moteur en fonction des tâches est proposée par certains constructeurs.

Dans la cabine, outre l'ergonomie des commandes, le boîtier de pesée programmable doit proposer un nombre suffisant de rations et d'aliments différents. Un dispositif de transfert de données (carte mémoire ou clef USB) facilite la programmation depuis le bureau et permet la récupération des données de distribution, ce qui facilite notamment la gestion des stocks d'aliments. Certaines machines équipées de BusCan disposent d'une gestion automatique de la séquence de mélange en fonction des rations.

MICHEL PORTIER

annonces légales

CÔTE D'OR

MODIFICATION DE STATUTS

GAEC DE LA COMBOTTE

Société civile
Siège social
21250 Broin
408 274 843 RCS Dijon

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 04/01/2010, la collectivité des associés a:
- décidé de la prorogation de la durée de la société pour 50 ans à compter du 22/12/2015,
- autorisé la démission de ses fonctions de gérant de Monsieur Perrin André à compter rétroactivement du 31/12/2009,
- décidé la transformation du GAEC en EARL, à compter du 1er janvier 2010, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes:

Forme: Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Dénomination sociale: EARL de la Combotte
Siège social: 21250 Broin
Capital social: 157 136 euros
Ojbet social: gestion et exploitation d'un domaine agricole.
Gérant: Monsieur Perrin Frédéric, demeurant à Broin (21250)
Durée: 50 ans.
Pour avis et mention, la gérance

AL21051931

SELARL Tissot Hopgood Demont
Société d'avocats au barreau de Chalon-sur-Saone
16 boulevard de la République
71100 Chalon-sur-Saone

SARL SEBASTIEN WIART

Société à responsabilité limitée
au capital de 30 000 Euros
Siège social: 166 Route de Dijon
21200 Beaune
RCS Dijon 479 357 048

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2009, il résulte que:
- le siège social de la société a été transféré du 166 Route de Beaune, 21200 Beaune au 57 Rue Faubourg Bretonnière de ladite ville, à compter de cette même date.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
- L'objet social a été modifié (les termes «véhicules roulants ou non roulants» figurant dans l'article 2 des statuts «Objet social» ont été remplacés par les termes «tous biens d'équipement et de consommation») et étendu aux activités suivantes:
- La prise de tous intérêts et participations par tous moyens, apports, souscriptions, achats d'actions, d'obligations et de tous droits sociaux dans toutes sociétés, affaires ou entreprises
- La gestion, en France et dans tous pays, de tous titres et valeurs mobilières
- Toutes activités de prestations administratives, comptables et financières au profit des filiales.
- Toutes activités d'assistance administrative et technique au profit de toues entreprises.

L'acquisition, la location, la prise en crédit-bail de tous immeubles en vue de la mise à disposition de ses filiales.
L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
- La collectivité des associés de la société dénommée Sarl Sebastien Wiart a décidé de la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau.

Suite à l'adoption des statuts de la société sous sa nouvelle forme, il n'a été apporté aucune modification à la durée ou à la date de clôture de l'exercice social. La dénomination de la société sera désormais Sas Sebastien Wiart.
Suite à la cessation des fonctions de gérant de monsieur Sébastien Wiart, à la date de transformation, madame Marie Bernadette Wiart, demeurant 60 Route de Givry, 71100 Saint Rémy, a été nommée président de la société.
Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Les droits de vote de chaque associé sont proportionnels à sa participation dans le capital de la société.
Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote; les actions du cédant n'étant pas prises en compte pour le calcul de cette majorité.
Mention sera faite au RCS: Dijon

AL21051938

annonceslégales

GAEC FICHOT

Société civile
21360 Bessey la Cour
420 631 875 RCS Dijon

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 28/12/09, la collectivité extraordinaire des associés a décidé de modifier la dénomination sociale du GAEC en GAEC des Trois Chênes.
Pour avis, la gérance

AL21051928

AVIS DE CONSTITUTION

Selon acte ssp du 30.01.2010 a été constitué une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes:
Dénomination sociale: SCI KARIM AD
Siège social: 9, rue du Bief - 21110 Magny sur Tille.
Objet: acquérir et administrer tous biens immobiliers et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini.
Durée: 99 années.
Capital social: mille euros (1 000 €)
Apports: en numéraire.
Gérant: Karim M'Nasseur demeurant au siège social.
La société sera immatriculée au RCS de Dijon 21.
Le gérant

AL21051954

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/01/10, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:
Dénomination: SARL C.D.S.
Forme: Société à responsabilité limitée.
Siège social: Centre commercial St Exupéry - Rue Antoine de St Exupéry 21300 Chenône.
Objet: vente de produits informatiques, tous services téléphoniques, internet.
Durée: 99 ans à partir de son immatriculation au RCS de Dijon.
Capital: 8 000 euros
Gérance: Monsieur Moussaoui Karim demeurant 47 rue Adrien Lesesne - 93400 Saint Ouen.

AL21051955

APPORTS

Par acte SSP en date du 18/12/2009, enregistré au service des impôts des entreprises de Beaune, le 23/12/2009, bordereau n°2009/782, case n°1 extrait 1846 du 23/12/2009.
Moufounda Gabriel, 14 rue Poterne, 21200 Beaune apporte à Eurl Gab Diffusion 14 rue Poterne 21200 Beaune, un fonds de commerce de Négoce des véhicules automobiles, convoyage des véhicules, accessoires et système de télécommunication et de navigation, comprenant matériel de transport, matériel de bureau et informatique, immo financière, stock et travaux en cours disponibilités, fournisseurs, dettes fiscales et sociales, sis 14 rue Poterne, 21200 Beaune, moyennant le prix de 60 000 Euros.
La date d'entrée en jouissance est fixée au 01/01/2010.
Les déclarations de créances seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales chez Tribunal de commerce de Dijon.
Pour avis

AL21051937

DISSOLUTION LIQUIDATION

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE AMETHYSTE

Société en cours de liquidation
Monsieur Masson Michel Louis
Au capital de 1 500 Euros
34, Cours Fleury - 21000 Dijon
N° RCS Dijon: D 447 552 803

Aux termes d'une délibération en date du 31 janvier 2010, les associés de la SCI Amethyste ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 janvier 2010 et sa mise en liquidation amiable.
Monsieur Masson Michel Louis, demeurant à «6 Rue Chantalouette» 87130 Chateauneuf, a été nommé en qualité de liquidateur, et lui a été conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à «34 Cours Fleury» 21000 Dijon, lieu du siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Pour avis,
M. Masson Michel Louis
Le liquidateur

AL21051941

SCI DU FYOT

SCI au capital de 1 000 €
Siège social: 23, rue Amiral Roussin,
21000 Dijon
487620759 RCS Dijon

L'AGE du 23.10.2009 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 23.10.2009, nommé en qualité de liquidateur Mme Pascal Marie-Claude, demeurant 23 rue Amiral Roussin, 21000 Dijon, et fixé le siège de liquidation au siège.
Modification au RCS de Dijon

AL21051947

MODIFICATION DE CAPITAL

EARL FRANCOIS JACKY

Société civile
Au capital de 345 000 euros
Siège social
2 rue de Verdun
21470 Brazey-en-Plaine
508 145 018 RCS Dijon

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 15/12/2009, la collectivité des associés a augmenté le capital de 50 000 euros pour le porter à 395 000 euros.
Pour avis, la gérance

AL21051930

MGREG

SARL au capital de 3 500 €uros
porté à 83 500 €uros
Siège social: Quetigny (21800)
31 Avenue du Cromois
513 617 886 RCS Dijon

Aux termes des décisions de l'associé unique du 25 janvier 2010, le capital social a été augmenté par apports en nature de 80 000 €uros, pour être porté de 3 500 € à 83 500 € par la création de 8 000 parts nouvelles de 10 € chacune attribuées à l'associé unique. Les articles 6 (formation du capital) et 7 (capital-parts sociales) des statuts ont été modifiés en conséquence.
La gérance

AL21051935

JM JULES

SARL au capital de 20 000 €uros
porté à 154 000 €uros
Siège social: Belleneuve (21310)
11 Grande Rue
510 972 359 RCS Dijon

Aux termes des décisions de l'associé unique du 25 janvier 2010, le capital social a été augmenté par apports en nature de 134 000 €uros, pour être porté de 20 000 € à 154 000 €, par la création de 13 400 parts nouvelles de 10 € chacune attribuées à l'associé unique. Les articles 6 (formation du capital) et 7 (capital-parts sociales) des statuts ont été modifiés en conséquence.
La gérance

AL21051936

AVIS DE LA SAFER

SAFER de Bourgogne

SAFER DE LA CÔTE D'OR

APPEL DE CANDIDATURES
La Safer se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
ARCENANT:
74 a 80 ca - Les ormes: ZB-372
Terre à vigne et vigne en AOC Bourgogne Hautes Côte de Nuits
CHENOVE:
17 a 54 ca - Le chapitre: AA-33
Terre à vigne en AOC Bourgogne
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 22/02/2010 à Safer de Bourgogne, rue F.Mitterrand, 21850 Saint-Apollinaire, Tél. 0380789989
Où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL21051953

BIOVAL ENVIRONNEMENT

Société par actions simplifiée au capital de 102 000 EUR
Siège social: 12, Rue du Golf, bâtiment A
Parc du Golf, 21800 Quetigny
510 658 024 RCS Dijon

Suivant procès-verbal en date du 18 décembre 2009, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social;
- dans un premier temps de 14 615 EUR par émission de 14 615 actions de 1 EUR pour le porter de 102 000 EUR à 116 615 EUR;
- et dans un deuxième temps de 117 096 EUR par émission de 117 096 actions de 1 EUR pour le porter de 116 615 EUR à 233 711 EUR
Il ressort:
- d'une attestation en date du 18 décembre 2009 émise par le commissaire aux comptes que la première augmentation a été souscrite et libérée par compensation de créances à concurrence de 14 615 EUR et est ainsi devenue définitive à la date du 18 décembre 2009;
- et d'une attestation en date du 6 janvier 2010 émise par la banque société générale, que la seconde augmentation a été souscrite et libérée en numéraire à concurrence de 117 096 EUR et est ainsi devenue définitive à la date du 6 janvier 2010.
Le capital est donc de 233 711 EUR divisé en 233 711 actions de 1 EUR de nominale chacune.
Les articles 7 «Apports» et 8 «Capital social» des statuts de la société ont été modifiés en conséquence.
Aux termes de la même décision l'associé unique a procédé à la refonte globale des statuts.
Pour avis

AL21051943

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI MARIE CHRISTINE MARTINE CALVELHE

Société Civile Immobilière au capital de 1.760 euros
Siège social : 22, allée du Pigeonnier
21490 Orgeux
444 762 751 RCS Dijon

L'assemblée générale extraordinaire du 1er Décembre 2009 a décidé de transférer le siège social de la société à compter de ce jour
22, allée du Pigeonnier
21490 ORGEUX
Les statuts ont été modifiés en conséquence ;
Pour avis,
RCS Dijon

AL21051906

NOMINATION

DEBLANGEY FILS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 165 000 euros
Siège social : Zone industrielle Terreau Brenot
Route de Semur
21210 Saulieu
R.C.S Dijon 322 333 840

Aux termes d'une délibération en date du 21 décembre 2009, la collectivité des associés a nommé Monsieur Bernard Nonciaux, demaurant Cour du Vieux Château 21190 Puligny Montrachet, commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Madame Bedert-Mollier Sylvie, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière.
La Gérance.

AL21051933

Cabinet 3A
Société d'avocats
18 rue Pierre-Gilles de Gennes
76130 Mont saint Aignan

SO BO RE INDUSTRIE

SAS au capital de 40 000 euros
Siège social: 8 roue du Logis
21120 Gemeaux
RCS Dijon 382 497 105

Changement de commissaires aux comptes
Aux termes de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 02 décembre 2009, il a été nommé le Cabinet AEG Audit Expertise et Gestion, dont le siège est à Dijon (21052) 15 Place Grangier, en remplacement du cabinet AGC, commissaire aux comptes titulaire.
Il en sera fait mention au RCS de Dijon.
Pour avis

AL21051944

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

CROISIÈRES TOURISTIQUES FRANCAISES

Société à responsabilité limitée
au capital de 300 600 Euros
Siège social: 2, Route de Semur
21150 Venarey les Laumes
RCS: Dijon 332 076 306

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er janvier 2010, il résulte que:
- monsieur Mark Bostin, 12 rue de la Croix Benoit, 89270 Arcy-sur-Cure, a été nommé gérant à compter du 1er janvier 2010, en remplacement de monsieur Thierry Bresson demeurant 21150 Marigny le Cahouet, démissionnaire. L'article 27 des statuts concernant la nomination du premier gérant a été supprimé.
Mention sera faite au RCS: Dijon
Pour avis,

AL21051883

EARL SUREAU DANIEL

Société civile
Au capital de 184 478,55 €
Siège social
21460 Courcelles Frémoy
399 385 293 RCS Dijon

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 18/12/2009, Monsieur Sureau Daniel a agréé
- Mademoiselle Sureau Linda, demeurant à Montmoyen - 21290, en qualité de gérante de la société pour une durée illimitée.
- Monsieur Sureau Jonathan, demeurant à Forléans - 21460, en qualité de gérant de la société pour une durée illimitée.
Le tout à compter du 01/01/2010.
Pour avis, la gérance

AL21051929

NIÈVRE

MODIFICATION DE STATUTS

EURL MENUISERIE DE LA SEIGNE

Au capital de 70 000 euros
Siège social : 76 route de Lormes
58120 Château Chinon
RCS Nevers : 502162720

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2009 il résulte que l'objet social de la société a été étendu à compter du 1er janvier 2010 aux activités de fabrication de briquettes et de tout bois compacté.
En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié.
Le gérant

AL58052078

ANNONCESlégales
03 80 78 90 42



annonces légales

SOCIETE NIVERNAISE DE METALLURGIE - SONIMETAL

S.A. au capital de 381 122 €
Siège social: «Les Glénons»
58260 La Machine
RCS Nevers B 348 910 696

L'AGE du 18/12/2009 a décidé la transformation de la société en SAS à compter du 01/01/2010, mis fin aux mandats des administrateurs Mrs Claude Paboudjian, Robert Debbas, Nabil Abi-Abdallah et Ziad Debbas. Mr Claude Paboudjian a été nommé président pour une durée illimitée au 01/01/2010.

AL58052085

➜ AVIS DE CONSTITUTION

EARL DE BEUVRON

Au capital de 443 500 €
Villiers sur Beuvron - 58210 Beuvron

Par acte sous seing privé, il a été procédé à la création de la société Earl de Beuvron prenant effet au 15 janvier 2010 et disposant des caractéristiques suivantes:
Forme: Société civile à responsabilité limitée
Objet: Activités réputées agricoles
Dénomination sociale: Earl de Beuvron
Siège social: Villiers sur Beuvron - 58210 Beuvron
Associé gérant: M. Christian Lasne demeurant Villiers - 58210 Beuvron
Capital social: 443 500 € divisé en 4 435 parts de 100 € représentant de biens mobiliers
Durée: 99 ans
Immatriculation: La société sera immatriculée au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis,
Le fondateur

AL58052082

SOFIRAL
12, rue Lamartine, 58000 Nevers

Acte sous seing privé en date à Varzy du 27/01/2010. Constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes:
Forme sociale: Sarl
Dénomination sociale: Le Jardinier de Saint Ferroux
Siège social: 105, Route de Corvol, 58210 Varzy
Objet social: Fourniture de service à la personne consistant en des travaux de nettoyage et d'entretien courant des jardins de particuliers à leur domicile: entretien des parcs et massifs, tontes, ratissage, arrosage, la taille de haies et arbres (arbustes, arbres, arbres fruitiers, bordures, rosiers et autres) enlèvement des déchets occasionnés par la prestation; déneigement des abords immédiats du domicile y compris le débroussaillage et toutes prestations se rapportant directement ou indirectement à cet objet.
Durée de la société: 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au RCS
Capital social: 500 €
Gérance: M. Marcel Gerbaud, demeurant 22 bd Dupin, 58210 Varzy
Immatriculation de la société au RCS de Nevers.
La gérance

AL58052088

➜ ADDITIF

Dans l'annonce 58042044, concernant la dissolution de la sarl FAEBUS et parue le 28/1/2010, il y a lieu d'ajouter : **« La dissolution anticipée est fixée au 31 décembre 2009 ».**

AL58052084

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Par jugement en date du 27/01/2010, le tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de:
KILIC BAYKAN
14, Rue Franchet d'Esperey
58000 Nevers
RCS: 439 700 261
Le Greffier

AL58052096

Par jugement en date du 27/01/2010, le tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de:
AILLEURS LAND SARL (SARL)
Centre commercial Carrefour
58180 Marzy
RCS: 452 660 319
Le Greffier

AL58052097

Par jugement en date du 27/01/2010, le tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de:
NOIRET CEDRIC
50, Rue de Paris
58440 Myennes
RCS: 482 530 193
Le Greffier

AL58051951

Par jugement en date du 27/01/2010, le tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de:
RENOV-HABITAT SOCIETE EN LIQUIDATION (SARLU)
12, Clos des Riolles
58600 Garchizy
RCS: 492 201 298
Le Greffier

AL58052098

Par jugement en date du 27/01/2010, le tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de:
MARICOT YANN
1 B, Rue des Fossés
58400 La Charité sur Loire
RCS: 487 969 206
Le Greffier

AL58052099

Par jugement en date du 27/01/2010, le tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de:
POMMIER PHILIPPE
656, Rue Gabriel Peri
Garchizy
58600 Fourchambault
RCS: 778 456 905
Le Greffier

AL58052100

Par jugement en date du 27/01/2010, le tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de:
MILHIET REVERDY LAURENCE GEORGETTE
26. Rue du Général de Gaulle
58200 Cosne cours sur Loire
RCS: 499 737 054
Le Greffier

AL58052101

Par jugement en date du 27/01/2010, le tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de:
SARL FERRAGUTI (SARL)
2 bis, rue du Ravelin
58000 Nevers
RCS: 488 128 315
Le Greffier

AL58052102

Par jugement en date du 27/01/2010, le tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de:
ULRICH Chrétien
Grandry
58110 Dun sur Grandry
RCS: 328 486 857
Le Greffier

AL58052103

Par jugement en date du 27/01/2010, le tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de:
SUNITRA (EURL) - SUNILE
Le Champ de la Dame
119 avenue de Verdun
58300 Decize
RCS: 411 395 866
Le Greffier

AL58052104

Par jugement en date du 27/01/2010, le tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de:
AUBERGE DES MILLE SAVEURS (SARL)
Route de la Gare
58470 Saincaize Meauce
RCS: 490 041 753
Le Greffier

AL58052105

Par jugement en date du 27/01/2010, le tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de:
VARLET AURELIE
6, Rue des Forges
58800 Corbigny
RCS: 498 177 377
Le Greffier

AL58052106

Par jugement en date du 27/01/2010, le tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de:
VIRZI JEAN-MICHEL
59, Rue de Parigny
58000 Nevers
RCS: 320 950 470
Le Greffier

AL58052107

Par jugement en date du 27/01/2010, le tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de:
LANGLEY PETER
9, Rue du Docteur Faucher
58320 Pougues les Eaux
RCS: 484 480 512
Le Greffier

AL58052108

Par jugement en date du 27/01/2010, le tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de:
FRANCOIS BUREAU SERVICES (SARLU)
Segoule
58270 St Benin d'Azy
RCS: 494 176 944
Le Greffier

AL58052109

Par jugement en date du 27/01/2010, le tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de:
DEMIR FARUK
21, Rue du Père de Foucauld - Appt n°450
58000 Nevers
RM 58: 453 410 987
Le Greffier

AL58052110

Par jugement en date du 27/01/2010, le tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de:
ROYAL NIEVRE (SARL)
RN 7, La Roseraie
58640 Varennes Vauzelles
RCS: 481 082 386
Le Greffier

AL58052111

Par jugement en date du 27/01/2010, le tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de:
LE VIEUX PRESSOIR (SARL)
38, Rue Paul Vaillant-Couturier
58160 Imphy
RCS: 487 514 564
Le Greffier

AL58052112

• sur le site
www.infogreffe.fr
• par minitel
3617 Infogreffe*
• par téléphone
0 899 70 22 22**
* 0,02 € + 0,86 € TTC/mn
** 1,349 € TTC/appel + 0,337 € TTC/mn
INFOGREFFE
Les Greffes des Tribunaux de Commerce
L'Information Légale sur les Entreprises.

Par jugement en date du 27/01/2010, le tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de:
LdC (SARL)
4 bis, rue du 14 Juillet
58000 Nevers
RCS: 485 316 913
Le Greffier

AL58052113

Par jugement en date du 27/01/2010, le tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de:
DAVID YANNICK
8, rue des Boucheries
58000 Nevers
RCS: 490 879 574
Le Greffier

AL58052114

Par jugement en date du 27/01/2010, le tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif de:
KOCER MUSTAPHA
3, Rue de la Bonne Dame de l'Orme
58640 Varennes Vauzelles
Le Greffier

AL58052115

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI LES VERTS PRES

SCI au capital de 9 14,69 €,
Siège Social : 15 rue St Martin,
58000 Nevers
N° Siren : 351 126 222 000 14
RCS : Nevers D 351 126 222

Aux termes d'une assemblée générale en date du 21 janvier 2010, les associés ont :
-approuvé les comptes définitifs de liquidation ;
-déchargé Madame Claire Gobier épouse Rérolle de son mandat de liquidateur ;
-donné à cette dernière quitus de sa gestion ;
-constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. La société sera radiée du registre du commerce et des sociétés de Nevers.
Pour avis et mention, Madame Claire Gobier, liquidateur,

AL58052077

SARL COMEF FRANCE

Société à responsabilité limitée
En liquidation
Au capital de 3 000 euros
Siège :Les Pierres Blanches
58370 Larochemillay
483145652 RCS Nevers

L'assemblée générale réuni le 31 décembre 2009 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jan Willem Slabbekoorn de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière, quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Nevers, en annexe au registre du commerce et des sociétés.

AL58052080

TERRES ET MURS

Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 12 000 €
Siège social: 1 Rue de Rémigny - 58000 Nevers
500 019 997 RCS Nevers

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 22 décembre 2009 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur madame Nathalie Billecocq demeurant à Nevers (58000) 47 bis rue Paul Vaillant Couturier, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif.
Le siège de la liquidation est fixé à Nevers (58) 1, Rue de Rémigny. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Nevers en annexe au registre du commerce et des sociétés.

AL58052089

SCI AMEUBLEMENT BATI CENTER-ABC

SCI au capital de 7600 euros
Siège social: 22, rue de Mouësse, 58000 Nevers
314 504 986 RCS Nevers

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire date du 14 décembre 2009, il a été:
- approuvé les comptes de liquidation,
- donné quitus au liquidateur de l'exécution de son mandat,
- constaté la clôture des opérations de liquidation.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce et des sociétés de Nevers.
Pour avis

AL58052092

ANNONCES légales
legales@terres-de-bourgogne.net

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

SARL ISSY-PAL

Au capital de 6 000 € porté à 30 000 €
Siège social: Rue des Moulins à Vent
58240 St Pierre le Moutier
502228042 RCS Nevers

Par assemblée générale extraordinaire du 1er janvier 2010 le capital a été augmenté de 24 000 €, soit 17 000 € par incorporation du compte courant et 7 000 € en apport en nature.
L'article 9 des statuts a été modifié:
Ancienne mention: capital: 6000 €
Nouvelle mention: capital: 30 000 €
Dépôt au RCS de Nevers
Pour avis,
Le gérant

AL58052093

➜ NON DISSOLUTION

COLLECT OIL

Société par actions simplifiée
Capital social 100 000 Euros
Siège social: 3, rue Auguste Lambiotte
58700 Premery
RCS Nevers 483 723 631

Aux termes d'une délibération en date du 30 décembre 2009 et par application des articles L. 227-1 al. 3 et L. 225-248 du code de commerce, les associés ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.
Le président

AL58052087

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER de Bourgogne

SAFER DE LA NIÈVRE

La Safer se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de MAGNY COURS (AV 09/061)
PRES:
1 ha 17 a 56 ca
- Le brignon: B-32-33-34

Cmne de REMILLY (AA 10/012)
TERRES, PRES
BIENS LOUES:
47 ha 62 a 60 ca
- La tuilerie: B-213-214-218 - La vigne: B-208-209-210-211 - Le grand bois: B-176 - Le grand champ: B-71 - Les pres garde: B-273-274 - Les soulins: B-198-199-200-201

Cmne de SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER (AA 10/011)
TERRES, PRES, SOLS : BATIMENTS HABITATION ET EXPLOITATION:
2 ha 31 a 96 ca
- Le vieux jallot: D-1078(P)-1079-1080-1081-1082-1083-1084-1085(P)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 22/02/2010 à Safer de Bourgogne, 6, rue du Ravelin, 58000 Nevers,
Tél. 0386214000
Où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL58052094

annonces légales

NOMINATION

ATB SELNI SAS

Société par actions simplifiée au capital de 160 125 EUR
Siège social: 6, Rue Louise Michel - 58000 Nevers
440 303 105 RCS Nevers

Suivant décisions en date du 7 janvier 2010, l'associé unique a:
1. Pris acte de la démission, à compter du même jour, de Wolfang Pflüger de ses fonctions de président,
2. Nommé en qualité de nouveau président, à compter du même jour:
- monsieur Bruno Flocco, demeurant 17, Chemin de Villemetrie, 60300 Senlis
3. Constaté, suite à cette nomination, la fin subséquente du mandat de directeur général de monsieur Bruno Flocco.
Pour avis

AL58052090

YONNE

MODIFICATION DE STATUTS

EURL I TECH SECURITE

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 5 bis rue Notre Dame
89800 Maligny
RCS Auxerre 498 089 143

Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 décembre 2009, l'associé unique a décidé :
- d'ajouter une activité secondaire à l'objet social
- tous travaux d'électricité générale , courant fort & courant faible, dépannage basse & haute tension.
- de transférer le siège social du 5 bis rue Notre Dame à Maligny à 5 rue Notre Dame à Maligny à compter du 1er janvier 2010.
Les articles 2 & 4 des statuts ont été modifié en conséquence.
Les autres termes du précédent avis n'ont pas été modifiés.
Pour avis

AL89051981

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 janvier 2010, il a été constitué une exploitation agricole à responsabilité limitée:
Dénomination sociale: Exploitation agricole à responsabilité limitée Des Roy, ou par abréviation Earl des Roy
Forme: Exploitation agricole à responsabilité limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles 11 à 16 modifiés de la loi 85-697 du 11 juillet 1985 et par les décrets pris pour leur application.
Objet: Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural.
Capital social: 324 000 Euros
Siège social: L'√âtang - 89120 Malicorne
Durée: 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports en nature: Matériels agricoles et autres biens meubles pour un montant de 468 334,70 Euros
Apports en numéraire: 1 000 Euros
Gérants: M. Daniel Roy, Mme Nathalie Connet, épouse Roy, et M. Antonin Roy, demeurant tous trois à Malicorne (Yonne), l'√âtang.
Cessions de parts: Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés lorsque la société ne comporte que deux associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).
Pour avis et mention, un des fondateurs

AL89052057

Avis de constitution de la SARL «NB Solar Energy» au capital de 5 000 €. Siège social: 12, Rue du Creusot, 89290 Escolives Ste Camille.
Objet: Commercialisation de panneau solaire
Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Auxerre.
Gérants: M. Franck Beyssac demeurant 4 rte d'Ailant à Egleny et M. Olivier Debeleix demeurant 12 rue du Creusot à Escolives Ste Camille nommés pour une durée indéterminée.

AL89052061

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 janvier 2010, il a été créé une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes:
Dénomination sociale: Serra Sébastien
Capital social: 2 000,00 €
Siège social: 9 rue des Naudins - Saligny (Yonne)
Objet social: Rénovation d'immeubles
Durée: 99 ans
Gérants: Monsieur Serra Sébastien demeurant 9, Rue des Naudins à Saligny (Yonne)
Monsieur Tanguy Daniel demeurant 77, Allée des Mimosas à Thyez (Haute Savoie)
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens.
La gérance

AL89052080

Par acte SSP du 29-01-2010, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes.
Dénomination :
Alarme communication technologie
Objet social : commercialisation de systemes de sécurité et de communication ainsi que tout service s'y rapportant (alarme, telephonie etc ...)
Siège social :le port,
89250 gurgy
Capital social : 1000 €
Durée : 99 ans
Gérance : M Chauvot Cyril demeurant le port, 89250 gurgy
Immatriculation au RCS d'Auxerre

AL89052081

DISSOLUTION LIQUIDATION

LE MARIN

SNC en liquidation amiable
au capital de 500 €
Siège Social : 48, rue de la République
89330 Villevallier
479 482 630 RCS Sens

L'assemblée générale extraordinaire du 27 janvier 2010 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé Monsieur Alain Pasturel de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens.

AL89051865

SMGP

SARL au capital de 7 500 Euros
30, Grande Rue, 89130 Leugny
RCS Auxerre 443 818 836

En date du 31/12/2009, les associés ont approuvé à l'unanimité les comptes de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de mme Monique Delaunay épouse Simon et constaté la clôture de la liquidation.
Les comptes ont été déposés au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

AL89052000

AVIS DE LA SAFER

SAFER de Bourgogne

SAFER DE L'YONNE

La Safer de Bourgogne se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution, tout ou partie des biens suivants :
MAILLY-LA-VILLE
Ancien centre de vacances comprenant manoir, bâtiment avec salle de réception, logement de gardien, salle des fêtes, 4 chalets et bloc sanitaire
2 ha 00 a 00 ca - La cour de mailly: F-770-771-772-773 - Les deserts: ZP-24 partie
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature, par écrit, au plus tard le 22 février 2010 à Safer de Bourgogne - 18 rue Guynemer, 89000 Auxerre Tél. 03 86 46 99 74 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL89052082

Société ARCHIBALD

23, Rue de la Poterie - 77130 Montereau-Fault-Yonne

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :
RIEBSTEIN DENIS
03/02/2009
Redressement judiciaire du 03/02/2009
Chez madame Françoise Lancom 14 rue Paul Grapillard, 89340 Saint-Agnan
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Sens le 11 janvier 2010.
Pour avis,
Le mandataire judiciaire

AL89051989

au titre de la procédure suivante :
ENTREPRISE P. FERNANDES SARL
Redressement judiciaire du 03/03/2009
Liquidation judiciaire simplifiée du 01/09/2009
9, Route de Soucy, 89260 La Chapelle sur Oreuse
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Sens le 11 janvier 2010.
Pour avis,
Le mandataire judiciaire

AL89051984

au titre de la procédure suivante :
HENDRICKX BERNARD
Liquidation judiciaire du 23/06/2009
Ferme du Petit Champeau, 89260 Voisines
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Sens le 11 janvier 2010.
Pour avis, le mandataire judiciaire

AL89051985

au titre de la procédure suivante :
BATIMAGES SARL
Liquidation judiciaire du 21/04/2009
2 rue des Moulins, 89100 Gron
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Sens le 11 janvier 2010.
Pour avis, le mandataire judiciaire

AL89051986

au titre de la procédure suivante :
CHRIS AUTO EURL
Liquidation judiciaire simplifiée du 16/06/2009
17, Rue Aristide Brian, 89100 Subligny
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Sens le 14 août 2009.
Pour avis,
Le mandataire judiciaire

AL89051987

Au titre de la procédure suivante :
SULTAN (LE) SARL
Liquidation judiciaire simplifiée du 17/02/2009
50 Rue de la République, 89100 Sens
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Sens le 14 août 2009.
Pour avis, le mandataire judiciaire

AL89051988

NON DISSOLUTION

SARL MENEUX DIERICKX

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 250 euros
Siège : chemin des Grèves
89100 Malay le Grand
RCS : Sens 481 582 458

Aux termes d'une délibération en date du 31 juillet 2009, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société;
La gérance.

AL89051415

TRANSFERT DE SIÈGE

JCC CONCEPT

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : ZAC Charlotte
Rue de Merlange
77130 Saint Germain Laval
492 307 160 RCS Melun

Par décision du 30 décembre 2009, l'associé unique demeurant 12 rue des Pommiers 89260 Perceneige a adopté la modification suivante:
Le siège social a été transféré à ZAC Charlotte Rue de Merlange 77130 Saint Germain Laval, à compter du 30 décembre 2009.
Objet : Activité d'agent commercial relative à l'achat et à la vente de tous matériels industriels et plus généralement tous objets, ainsi qu'à la location de tous types de matériels, à l'exploitation de sites divers et d'enfouissements.
Le conseil pour la réalisation de matériels industriels et plus généralement tous types de conseils.
Durée : 60 années à compter du 12 octobre 2006
L'article IV des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS : Melun.
Pour avis,

AL89051945

CESSION

Suivant acte reçu par Me Michel Le Chau, notaire à Joigny (Yonne) le 22.01.2010, enregistré au SIE de Sens, le 27/01/2010 bord. 2010/75, case 1, ext. 247.
Le Bistingo, société à responsabilité limitée au capital de 5 000,00 € ayant son siège social à Cezy (89410 Yonne) 2 avenue Jacques Coeur identifiée sous le numéro Siren 491 342 036 RCS Sens.
Représentée par Me Delibes, mandataire judiciaire à Auxerre, chargé de la liquidation judiciaire de la sarl Le Bistingo, suivant jugement du tribunal de commerce de Joigny du 26.11.2008 et autorisé à accepter la cession suivant ordonnance dudit tribunal en date du 09.06.2009
A cédé à:
La société dénommée Société Nouvelle de l'Auberge de la Poterne, société à responsabilité limitée au capital de 10 000,00 € ayant son siège social à Brienon sur Armancon (89210 Yonne) 6 avenue Joséphine Normand identifiée sous le numéro Siren 499 625 671 RCS Sens.
Un fonds de commerce de café bar restaurant situé et exploité à Cezy (89410 Yonne) 2 Avenue Jacques Cœur,
Prix: cinq mille euros (5 000,00€) s'appliquant savoir:
- aux éléments incorporels: trois mille cinq cent dix euros (3 510,00 €)
- aux éléments corporels: mille quatre cent quatre vingt dix (1 490,00 €)
Prise de possession à compter de ce jour.
Les oppositions devront être faites en l'étude de Me Michel Lechau, notaire où domicile est élu dans les dix (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.
Pour insertion

AL89052079

UN MOYEN SIMPLE ET RAPIDE
POUR PUBLIER
VOTRE ANNONCE LÉGALE DANS

Terres de Bourgogne
L'hebdomadaire agricole et rural



Transmettez votre texte par courrier électronique

legales@terres-de-bourgogne.net

Un devis sera établi rapidement

RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE PATRICIA
03 80 78 90 42

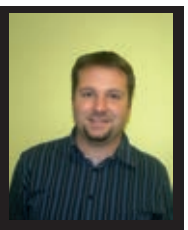
L'exploitation du lycée agricole de Semur-Châtillon produit du lait de jument depuis près de vingt ans. Les débouchés prennent actuellement une nouvelle dimension avec le développement d'une gamme de produits cosmétiques. Depuis le début de la semaine, les commandes peuvent se faire depuis le site internet du lycée http://boutique-semur.educagri.fr/.

Lait de jument : Semur-Châtillon développe ses produits



Pierrick Bourgault

La gamme de produits cosmétiques aujourd'hui vendue par le lycée agricole de Semur-Châtillon : Crème hydratante (25€), lait corporel (20€), gel douche (8€), savons (3€)... Des produits censés apporter douceur et hydratation. A titre indicatif, une jument produit environ 1000 litres de lait par an et dans 200 millilitres de lait corporel se trouvent environ 30 grammes de lait. Les douze juments du lycée de Semur-Châtillon offrent donc un beau potentiel de production.



Julien Colot, apprenti dans une école de commerce à Auxerre, s'occupe de la gestion des produits depuis le mois de juin.

Crème hydratante, lait corporel, gel douche, savons... Les débouchés cosmétiques peuvent être nombreux à partir de lait de jument. Le lycée agricole de Semur-Châtillon ne s'y est pas trompé et propose aujourd'hui de nombreux produits grâce à sa douzaine de juments Trait d'Auxois. En parallèle, le lycée côte d'orien, par le biais de son exploitation basée à Semur, continue à produire et à vendre du lait à des grossistes. La vocation agroalimentaire n'est pas mise de côté, même s'il est vrai que la plus-value est moins intéressante que celle des cosmétiques.

Dix euros le litre, mais...

Le lait de jument, très digeste et riche en vitamines A, a un prix intéressant, de l'ordre de 10€ le litre. Mais ce lait rencontre plusieurs problèmes, notamment lors de son transport. *«Le lait de jument se caractérise par ses nombreuses molécules poly-insaturées»* explique Genest Brigand, employé à la ferme du lycée, *«ces omégas 3 et 6 sont excellents pour la santé mais gênent le conditionnement et le transport du lait. Il peut y avoir des oxydations et de chocs entre molécules. Pour être transporté, le lait doit être déshydraté ou congelé»*. La solution à ce problème chimique pourrait être le sel qui bloquerait la lypolyse, mais comme le rappelle Genest Brigand, *«il y a déjà 70g/litre de lactose dans le lait de jument, soit le double de celui de la vache. La combinaison avec le sel ne donnerait pas de bons résultats gustatifs»*.

Un quadruple objectif

L'orientation vers le cosmétique est donc justifiée et confirmée. Celle-ci répond à quatre objectifs. Cette production a tout d'abord une vocation d'expérimentation et de formation. Genest Brigand rappelle que nous sommes dans un lycée et un GIS (groupement d'intérêt scientifique) a même été mis en place il y a plusieurs années. Il y a ensuite l'objectif *«bio»* : les juments sont élevées sur les prairies naturelles de l'Auxois et l'ensemble de la production est conduit selon le cahier des charges de l'agriculture biologique. Troisième point : ce mode de production s'inscrit dans une démarche de préservation d'une race locale. Genest Brigand précise que la race Trait d'Auxois n'est représentée que par 200 juments mises à la reproduction. Cette démarche saura, il l'espère, redorer le blason de la race si chère au lycée de Semur-Châtillon. Enfin, les bénéfices des ventes des produits cosmétiques serviront à financer le fonctionnement de la ferme du lycée agricole.



La traite s'opère trois fois par jour, toutes les trois heures (11heures, 14 heures et 17 heures). Elle se déroule de juillet à décembre, après la mise bas au printemps et l'allaitement des poulains pendant les premiers mois. *«Contrairement à la vache, le lait n'est pas citernal mais alvéolaire. Une décharge de l'hormone ocytocine est nécessaire pour la diffusion du lait. Pour ce faire, la jument doit sentir son poulain ou au moins le voir»* explique Genest Brigand.

Un gestionnaire de la vente

Puisque la mise en place et la vente des produits est une tâche à part entière, le lycée a recruté Julien Colot, un apprenti venant d'une école de commerce à Auxerre. Ce jeune de 22 ans, recruté au mois de juin, s'occupe de la gestion des produits : de leur élaboration à leur vente, sans oublier les travaux réalisés avec le laboratoire de Remilly-sur-Tille, là où sont confectionnés les produits. Les premiers éléments d'une enquête réalisée par Julien révèlent que le client-type est une femme d'une trentaine d'années d'un milieu *«moyen à aisé»*. *«Ces produits sont destinés à être vendus en parapharmacie ou dans des magasins «bio»»* précise Julien, *«on aurait pu penser au succès des centres équestres...Mais par expérience, nous avons vu que ça ne marchait pas mieux qu'ailleurs, bien au contraire»*. Le lycée espère qu'avec le paiement par carte sur internet (réalisable depuis quelques jours) les ventes seront *«boostées»*. Six autres producteurs sont recensés en France aujourd'hui. Dans les prochains mois, l'objectif du lycée sera d'avoir son atelier «*lait de jument*» intégralement basé à Bierre-lès-Semur, l'essentiel des pâtures se trouvant à Semur-en-Auxois. La ferme visera un total de 15 juments au lieu de 12 aujourd'hui. Quant aux débouchés alimentaires, ils sont loin d'être oubliés car un travail est actuellement réalisé avec Vitagora pour améliorer la qualité des produits.

AURÉLIEN GENEST